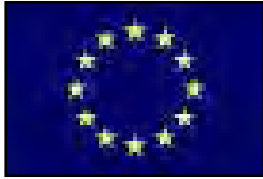




ANSE DE GOULVEN, DUNES DE KEREMMA - FR5300016 ZSC
BAIE DE GOULVEN - FR5312003 ZPS

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

VERSION : 12/07/2011



SOMMAIRE

MAITRISE D'OUVRAGE ET REDACTEURS	4
REMERCIEMENTS.....	6
INTRODUCTION.....	7
NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE	8
FICHE D'IDENTITE DES SITES	10
SYNTHESES ET TABLEAUX.....	13
1. RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC.....	13
RAPPORT DE PRESENTATION : Données administratives et réglementaires.	14
RAPPORT DE PRESENTATION : Situation des propriétés dans le site	23
RAPPORT DE PRESENTATION : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	26
RAPPORT DE PRESENTATION : Données abiotiques générales.....	45
RAPPORT DE PRESENTATION : Les grands milieux.....	49
RAPPORT DE PRESENTATION : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial	53
RAPPORT DE PRESENTATION : Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43 Habitats, faune, flore.....	54
RAPPORT DE PRESENTATION : Les espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II et IV de la directive 92/43 Habitats, Faune, Flore.	64
RAPPORT DE PRESENTATION : Espèces de la Directive 2009/147 Oiseaux présentes dans la ZPS	78
2. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	102
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : Enjeux / objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines.	103
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : Enjeux / objectifs transversaux.....	105
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : Récapitulatif des objectifs de développement durable	107
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : Niveau de priorité pour la réalisation des objectifs dans la ZSC et la ZPS.....	108
3. MESURES DE GESTION	110

MESURES DE GESTION : Présentation des mesures de gestion	111
MESURES DE GESTION : Récapitulatif Objectifs / Mesures de gestion.....	112
4. LES CONTRATS NATURA 2000.....	128
5. LA CHARTE NATURA 2000.....	147
6. MODALITES DE SUIVIS ET D'EVALUATION.....	166
MODALITES DE SUIVIS ET D'EVALUATION : Suivi des mesures.....	167
MODALITES DE SUIVIS ET D'EVALUATION : Suivi de la gestion des habitats naturels.....	170
MODALITES DE SUIVIS ET D'EVALUATION : Suivi de la gestion des espèces de la directive Habitats, Faune, Flore.	172
MODALITES DE SUIVIS ET D'EVALUATION: Suivi de la gestion des espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux dont la présence est significative dans la ZPS.....	173

MAITRISE D'OUVRAGE ET REDACTEURS

FR5300016 ZSC « ANSE DE GOULVEN, DUNES DE KEREMMA »

FR5312003 ZPS « BAIE DE GOULVEN »

Maître d'ouvrage :

MEDDTL– Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Bretagne (DREAL)

Suivi de la démarche : Emmanuel MICHALOWSKI DREAL et Mme Françoise BONTEMPS DDTM

Structure porteuse :

Communauté de communes de la Baie du KERNIC.

Opérateur :

Communauté de communes de la Baie du KERNIC.

Rédaction du document d'objectifs :

Rédaction / Coordination / Cartographie : Emmanuel MICHALOWSKI, Nicolas DAVIAU.

Contribution au diagnostic écologique: Françoise BONTEMPS, Emmanuel MICHALOWSKI, Stéphane CHAUMONT, Alain TRINQUET, Jean-Marie COCHET, Sébastien MAUVIEUX, Xavier GREMILLET.

Contribution / Synthèse / Relecture : Françoise BONTEMPS, Emmanuel MICHALOWSKI, Nicole CHAPALAIN.

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats terrestres en 2004 : Conservatoire du littoral, Télédétection et Biologie Marine (TBM)

Cartographie des habitats Marins de la ZSC, novembre 2005 : DREAL

Evaluation de la ZPS « Baie de Goulven », mai 2006 : Bruno BARGAIN Bretagne Vivante.

Inventaire de l'herpétofaune, l'entomofaune, des amphibiens, décembre 2010 : FORCHELET C., TBM.

Inventaire des mammifères et micro-mammifères, décembre 2010 : SIMMONET F. et BOIREAU J., GMB.

Crédits photographiques

Maison des dunes et de la randonnée, Stéphane Chaumont, Robin Monhâtre, Emile Barbelette, Air Breizh.

NOM DE L'AUTEUR DU DOCOB DAVIAU.N 2011 – Documents d'objectifs Natura 2000 ZSC Anse de Goulven et dunes de Keremma, ZSP Baie de Goulven, 176 pages.

REMERCIEMENTS

Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob	Collectivités autres	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations	
<p>Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000 :</p> <p>M François ANDRE Maire de TREFLEZ, M Gildas BERNARD Maire de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, M Jean LE DUFF Maire de PLOUESCAT, M Jean-Michel OLLIVIER Maire de GOULVEN, M Jérôme RONVEL Maire de PLOUIDER, M Pierre PHELEP Adjoint au Maire de PLOUNEOUR-TREZ, M Jean-Yves BODENNEC Maire de BRIGNOGAN.</p> <p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p>Les membres des communautés de communes</p> <p>M Jacques le Guen Président de la communauté de communes de la Baie du Kernic.</p> <p>M Joël MARCHADOUR Président de la communauté de communes Pays de Lesneven Côte des Légendes.</p> <p>Ainsi que l'ensemble du personnel des communes et des communautés de communes.</p> <p>Maison des dunes et de la Randonnée :</p> <p>Mme CHAPALAIN, M CHAUMONT, M TRINQUET, M JOLY.</p>	<p>La Sous-Préfecture de MORLAIX :</p> <p>M Jean-Yves CHIARO sous préfet de Morlaix</p> <p>Mme Marie France MINGOT</p> <p>DREAL :</p> <p>M Emmanuel MICHALOWSKI</p> <p>Mme Pauline CHAILLOU</p> <p>DDTM :</p> <p>Mme Françoise BONTEMPS</p> <p>ONCFS :</p> <p>M JAOUEN</p> <p>DDCS :</p> <p>Mme Pauline LECLERC</p> <p>M Hervé QUENAON</p>	<p>IFREMER-REBENT:</p> <p>Mme Touria BAJJOUK</p> <p>CBNB:</p> <p>M Christophe BOUGAULT</p> <p>Association de chasse sur le DPM :</p> <p>M LALLONDER</p> <p>M LANCIEN</p> <p>LPO :</p> <p>M Jean-Marie COCHET</p> <p>GOB :</p> <p>M Sébastien MAUVIEUX</p> <p>M Benjamin GUYONNET</p> <p>Bretagne Vivante :</p> <p>M Rocher UGUEN</p> <p>Mme Marijke KERBOURCH</p> <p>GMB :</p> <p>M Xavier GREMILLET</p> <p>M Josselin BOIREAU</p>	<p>Association Kite surf 29 :</p> <p>M Manuel BOISNARD</p> <p>Kite surf sans Frontière :</p> <p>M Alan ROZEC</p> <p>Association de Keremma :</p> <p>M Antoine LHERITIER, M Jacques ROUSSEAU</p> <p>Nautisme en Finistère :</p> <p>M Pascal BENARD</p> <p>CDT :</p> <p>M Olivier FAISANT</p> <p>Rêves de mer :</p> <p>M Louis René BENEAT</p> <p>Centre Nautique de Plouescat :</p> <p>M Thomas COLLOC</p> <p>Association Vivons la Baie :</p> <p>M Jean-Claude KERDRAON</p> <p>M Jean-Jacques PHELEP</p> <p>M Gil REFLOCH.</p> <p>Association APELTPL :</p> <p>M Yves Grall</p> <p>M Laurent LEDUFF</p>

INTRODUCTION

La baie de Goulven se situe sur le littoral Finistérien dans le Pays du Léon à 40 km au nord-est de Brest, elle s'étend de Beg ar Scaf à l'ouest jusqu'à Porz Guen à l'est et comprend l'anse de Goulven et l'anse du Kernic reliées au centre par un cordon dunaire. Cette zone humide, essentiellement sablo-vaseuse, est l'une des plus vastes du Nord Finistère. Elle accueille durant les périodes de migrations et durant l'hiver des effectifs très importants de canards et d'échassiers.

Le site dunaire de Keremma offre un paysage ouvert, constitué de milieux variés, particulièrement intéressants d'un point de vue botanique de part la présence de grandes surfaces de dunes grises et de dépressions humides, ce qui en fait un site remarquable pour les orchidées en Bretagne.

Le site a été désigné au titre de la directive « Habitat, faune, flore » en 2007 et au titre de la directive « Oiseaux » en 2006 pour la qualité de ses milieux et de ses espèces.

La baie de Goulven et les dunes de Keremma sont des lieux qui ont toujours été fréquentés par les habitants pour y exercer des activités traditionnelles comme la pêche à pied, le ramassage du goémon et la chasse. Aujourd'hui, le site est également utilisé pour le loisir et la détente.

La démarche Natura 2000 vise à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces en prenant en considération les activités humaines.

Le comité de pilotage en charge d'élaborer le document d'objectifs s'est réuni pour la première fois le 26 septembre 2008. A l'issue de cette réunion, des groupes de travail ont été constitués pour contribuer à la rédaction du document. Chaque étape essentielle du document a été progressivement validée par les différentes réunions du comité de pilotage.

NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives

(CTE, juillet 2007) :

- 21 474 sites en Zone Spéciale de Conservation au titre de la directive Habitats, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- 4 830 sites en Zone de Protection Spéciale au titre de la directive Oiseaux soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

L'année 2008 a été consacrée à la mise en œuvre de Natura 2000 sur les espaces marins.

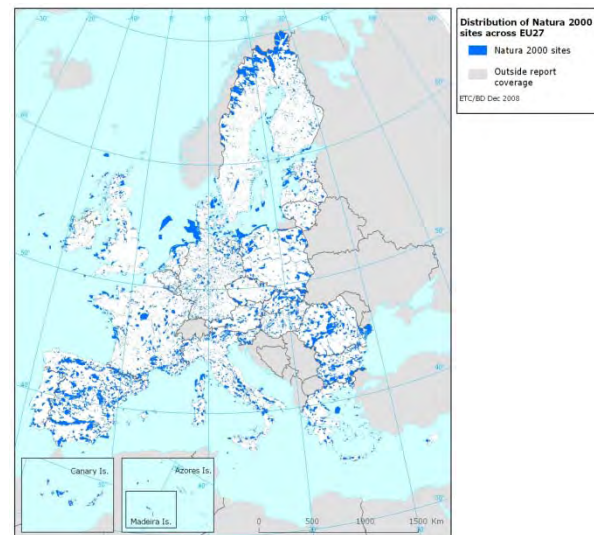
Actuellement, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1752 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain. Chiffres 2011 www.natura2000.fr :

- 1368 sites en ZSC (ou proposition de ZSC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent une surface de 4.64 millions d'hectares terrestres et 2.7 millions d'hectares marins.
- 384 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent une surface de 4.34 millions d'hectares terrestres et 3.43 millions d'hectares marins.

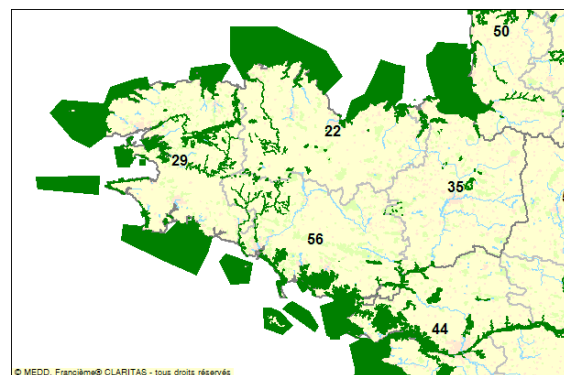
Natura 2000 en Bretagne

L'ensemble du réseau Natura 2000 compte 57 sites au titre de la directive Habitats (750000 ha dont 85% sur le milieu marin) et 27 sites de la directive Oiseaux (660000 ha dont 97% sur le milieu marin). Certains sites ont la particularité d'avoir été désignés au titre des deux directives (ZPS et

ZSC), c'est le cas pour le site ZPS baie de Goulven, ZSC Anse de Goulven et dunes de Keremma.



Natura 2000 en Europe



Natura 2000 en Bretagne

FICHE D'IDENTITE DES SITES

Nom officiel des sites Natura 2000 :

« ANSE DE GOULVEN, DUNES DE KEREMMA »

« BAIE DE GOULVEN »

Désigné par arrêté ministériel :

La ZSC : le 4 mai 2007.

La ZPS : le 3 mars 2006.

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 2009/147/CE : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 5312003

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Oiseaux » 2009/147/CE: 2234 ha.

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 5300016

Localisation du site Natura 2000 : Bretagne.

Localisation du site Natura 2000 : Finistère.

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 2067 ha.

Préfet coordinateur : Préfet du Finistère et Préfet Maritime de l'Atlantique
Présidents du comité de pilotage du site Natura 2000 désignés pendant la période de l'élaboration du Docob : Préfet du Finistère et Préfet Maritime de l'Atlantique

Structure porteuse : Communauté de communes de la baie du Kernic

Opérateur : Communauté de communes de la Baie du Kernic

Commissions ou groupes de travail :

- Groupe de travail « habitats, faune, flore »
- Groupe de travail « activités de loisirs »
- Groupe de travail « activités socio-économiques et urbanisme »
- Groupe de travail « information et communication »

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

Selon l'Arrêté n° 2008-1599 du 5 septembre 2008 pour la désignation des membres du comité de pilotage.

Site FR5300016 « Anse de Goulven, Dunes de Keremma »	Site FR5312003 « Baie de Goulven »
Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :	Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 2009/147/CE:
Arrêté ministériel de désignation du 4 mai 2007	Arrêté ministériel de Désignation du 3 mars 2006
Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 2067 ha.	Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Oiseaux » 2009/147/CE: 2234 ha.
Présidence du comité de pilotage pour l'élaboration du document d'objectifs	
Préfet du Finistère Préfet Maritime de l'Atlantique	
Structure porteuse du DOCOB et opérateur	
Communauté de communes de la baie du Kernic	

SYNTHESES ET TABLEAUX

1. RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC

RAPPORT DE PRESENTATION : Données administratives et réglementaires.

Localisation et données communales

La baie de Goulven est entourée par sept communes faisant partie de deux intercommunalités, la communauté de communes de la baie du Kernic (CCBK) et la communauté de communes du Pays de Lesneven et de la côte des légendes (CCPLCL).

Les périmètres Natura 2000 de la ZPS et de la ZSC contiennent 287 ha de la frange littorale de ces communes et huit habitations. Même si la zone est peu habitée, 11 772 personnes vivent dans les communes avoisinantes.

Carte de la situation administrative et de la densité de population des communes limitrophes au site Natura 2000 page 20

Principaux gestionnaires publics de la biodiversité et de l'eau

Les habitats terrestres se trouvent principalement sur le territoire des communes de Treflez, Plounévez-Lochrist et Goulven. Le Conservatoire de l'Espace Littoral (CEL) est le principal propriétaire foncier. Il a confié la gestion de ses terrains à la Maison des dunes et de la Randonnée qui est le service espaces naturels de la communauté de communes de la Baie du Kernic (CCBK). Un plan de gestion est en cours de validation et des actions de gestion/restauration des milieux ont été engagées. Le document d'objectifs Natura 2000 porte sur un périmètre plus large, il reprend en

partie les enjeux du plan de gestion des dunes et les complète en fonction des objectifs propres à Natura 2000. La communauté de communes de la Baie du Kernic est également gestionnaire de la dune de Porz Meur à Plouescat par le biais d'une convention. En dehors des dunes de Keremma, les dunes de Plounéour-Trez et de Brignogan, au niveau de Kerurus et du Lividic, sont des propriétés publiques communales ou départementales classées en Espaces Naturels Sensibles. Ils sont situés en partie dans le site Natura 2000. Aucun plan de gestion des dunes n'est appliqué actuellement hormis l'entretien et la sécurisation des sites. L'enjeu Natura 2000 serait d'intégrer ces espaces dunaires à la ZSC ou d'en assurer la conservation par une gestion adaptée.

L'anse de Goulven et l'anse du Kernic sont les estuaires de deux fleuves côtiers : la Flèche et le Kéallé, leurs bassins versants font partie des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bas Léon pour la Flèche et le Froust, et du Léon Trégor pour le Kéallé.

Les deux SAGE sont en cours d'élaboration et les objectifs Natura 2000 devront être pris en compte dans les futurs SAGE : tels que l'amélioration de la qualité de l'eau et la gestion du risque d'inondation des polders de la Flèche et du Kéallé. Le bassin versant du Kéallé fait l'objet d'un Contrat de Restauration et d'Entretien sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat de l'Horn et de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Une démarche similaire pourrait être entreprise sur le bassin versant de la Flèche.

L'amélioration de la qualité de l'eau, la conservation de la biodiversité des estuaires et des zones humides littorales constituent les principaux enjeux des sites Natura 2000. Cependant, l'amélioration de la qualité de l'eau et la

gestion des inondations ne sont pas des objectifs propres à Natura 2000, ils pourront sans doute être atteints dans le cadre d'une politique de gestion de l'eau et des usages à l'échelle des bassins versants.

Les haies et les talus participent à la mosaïque des milieux présents sur le site ainsi qu'à la conservation des oiseaux et des chauves-souris. Le programme « bocage » a permis la création de 1 à 5 kilomètres de talus et de haies sur les communes du site. La conservation des haies est un enjeu Natura 2000.

Zones Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

La qualité du site a également valu son inscription aux différents zonages écologiques. On dénombre quatre Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques Faunistiques et Floristiques de type 1 (ZNIEFF 1) qui caractérisent les milieux rares et remarquables, une ZNIEFF de type 2 et une Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO). La définition des périmètres Natura 2000 s'est appuyée sur ces zonages à l'exception du marais de la Flèche et des dunes de Kerrurus qui ont été exclus du périmètre Natura 2000.

A noter que la Loutre est présente sur des bassins versants à proximité du site Natura 2000. Il est probable qu'elle colonise le site prochainement et

devienne un enjeu sur les bassins versants côtiers de la Flèche et du Kérallé.

Carte de la situation des périmètres réglementaires du site Natura 2000.

page 21

Périmètres réglementaires

La réserve de chasse de la grève de Goulven, les zones rouges du Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine (PPRSM), le site inscrit, les zones insalubres et Natura 2000 constituent actuellement les périmètres réglementaires qui s'appliquent en plus des textes de lois, des arrêtés préfectoraux et municipaux. La Flèche est classée cours d'eau à migrateur et réservoir biologique dans le SAGE du bas Léon par conséquent la continuité écologique doit être assurée entre la rivière et l'estuaire. L'étang de Goulven pourrait être mis en réserve de pêche afin de limiter le dérangement de l'avifaune.

Aucun Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope n'a été pris sur le site. Cet outil est cependant mobilisable pour renforcer les mesures de gestion.

Carte de la situation des périmètres réglementaires du site Natura 2000

page 22.

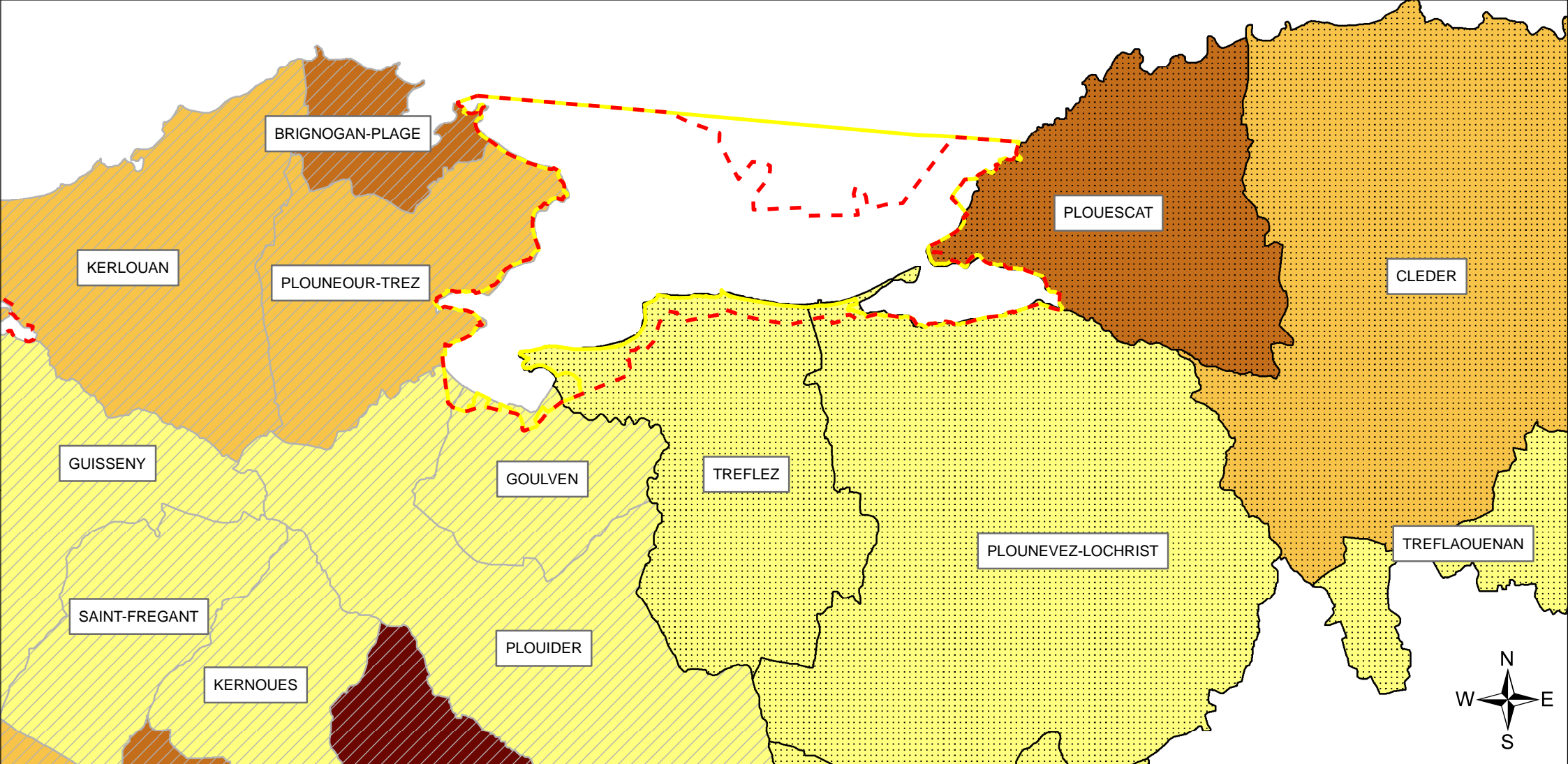
Tableau 1. : Synthèse des données administrative et réglementaire

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Région	1	Bretagne	57 ZSC : 750000 ha dont 85% sur le milieu marin. 27 ZPS 660000 ha dont 97% sur le milieu marin.	DREAL Bretagne
Département	1	Finistère	24 ZSC et 12 ZPS	DREAL Bretagne
Communes	2 communautés de communes 7 communes	<u>Communauté de communes de la Baie du Kernic :</u> Plouescat (15,45 ha en Natura 2000). Plounevez-Lochrist (39 ha en Natura 2000). Tréfléz (169, 7 ha en Natura 2000). <u>Pays de Lesneven et de la côte des légendes :</u> Brignogan-plage (3,55 ha en Natura 2000). Goulven (32 ha en Natura 2000). Plouider (8,6 ha en Natura 2000). Plouneour-Trez (18,90 ha en Natura 2000).	La CCBK est l'opérateur pour la rédaction du docob. Le territoire des communes de Goulven, Tréfléz et Plounevez-Lochrist contient la majeure partie des habitats terrestres du site.	Maison des dunes et de la randonnée
Habitants	11 772 hab dans les sept communes autour du site 400000 visites/an et près de 130000 chiens recensés par an.	8 habitations présentes dans le périmètre Natura 2000 <u>Population des communes du périmètre en 2006 :</u> Brignogan-plages (863 hab, 229 ha/km ²) Goulven (467 hab, 71 hab/km ²) Plouescat (3857 hab, 257 hab/km ²) Plouider (1964 hab, 83 hab/km ²) Plouneour-Trez (1242 hab, 110 hab/km ²) Plounevez-Lochrist (2493 hab, 63 hab/km ²) Tréfléz (886 hab, 55 hab/km ²)	Gestion de l'urbanisation, préservation de la zone littorale. Gestion de fréquentation du public et des chiens en liberté.	INSEE 2006, Conservatoire du Littoral (CEL), Maison des dunes et de la randonnée (MDDR)

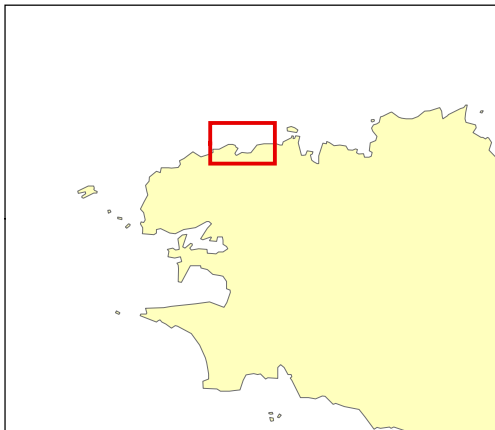
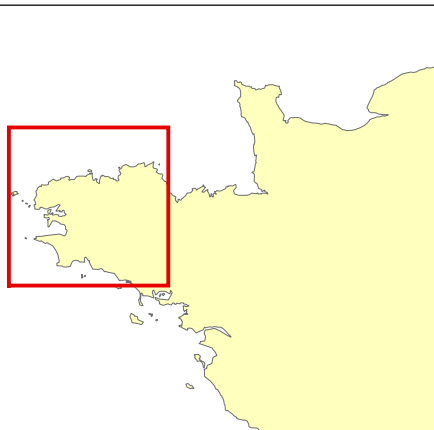
Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Propriétés du Conservatoire du littoral	194 ha	194 ha de dunes : 110 ha en donation en 1987 et 84 ha d'acquisitions foncières sur Goulven, Tréfléz, Plounevez-Lochrist	Maîtrise foncière publique facilitant la mise en œuvre d'actions de conservation et de restauration des habitats naturels.	Conservatoire du Littoral (CEL), Maison des dunes
Espaces Naturels Sensibles	1	Dunes de Kerurus à Plouneour-Trez (en partie hors périmètre)	Site également en ZNIEFF 1, ENS non prioritaire réhabilité après acquisition foncière par le CG 29. Il existe une convention avec la commune pour la gestion courante (l'entretien et sécurisation du site). Maîtrise foncière publique facilitant la mise en œuvre d'actions de conservation et restauration des habitats naturels.	Conseil Général du Finistère CG 29
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	0	Aucun dans le périmètre	Outil réglementaire disponible pour renforcer les mesures de gestion.	DREAL
Site inscrit	1	La totalité des dunes de Keremma, la baie de Goulven, la baie du Kernic et le littoral ouest de Plouescat (Dunes de Keremma – arrêté du 22 mars 1973)		
Site classé	1	Rocher du Kernic (hors périmètre) Rorc'hvran et Rorc'h Velen : sites des monuments historiques – arrêté du 2 mai 1912.	Maîtrise des aménagements et de l'urbanisation.	DREAL

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Zones humides, Zone d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF), Zone d'Intérêt Communautaire Oiseaux (ZICO)	4 ZNIEFF 1 1 ZNIEFF 2 1 ZICO	<u>ZNIEFF1</u> 1042 ha au total : Marais de la Flèche 8,4 ha dont 0 ha en Natura 2000, Beg an Toullou et dunes de Kerurus et du Lividic 24,5 ha dont 12 ha en Natura 2000, Anse de Kernic et dunes de Porz Meur 197 ha dont 183 ha dans Natura 2000, Grève de Goulven 414 ha dont 403 ha Natura 2000, Keremma 398 ha dont 224 ha Natura 2000. <u>ZNIEFF 2</u> : Anse de Goulven 2139 ha dont 1973 ha dans Natura 2000 ZICO: Baie de Goulven 1994 ha en totalité dans N2000.	Le périmètre Natura 2000 contient en partie les ZNIEFF 1 et 2 à l'exception des Marais de la Flèche, des parties habitées et des parcelles privées au niveau des dunes de Keremma. Il est probable que la Loutre colonise les bassins côtiers du site Natura 2000.	DREAL, GMB
Réserve de pêche	0	Aucune dans le périmètre.	Possibilité de mise en réserve de pêche pour limiter le dérangement au niveau de l'étang de Goulven.	SAGE Bas Léon FDAAPPMA 29
Réserve de chasse	1	Réserve de chasse sur le domaine public maritime « Anse de Goulven » définie par arrêté interministériel du 25 juillet 1973, superficie de 1850 ha (83% de la ZPS).	La ZPS est en réserve de chasse maritime à l'exception de l'étang de Goulven et l'anse de Kernic.	ONCFS, DREAL, SEPNB, GOB
Gestion de l'eau : SAGE, SDAGE, CRE	1 SDAGE, 2 SAGE, 1 CRE	SDAGE Loire-Bretagne, SAGE Bas Léon pour la Flèche et le Frouit en cours d'élaboration. SAGE Léon Trégor pour le Kéallé en cours d'élaboration. Contrat de Restauration Entretien en cours sur le Kéallé.	Prise en compte mutuelle des objectifs Natura 2000 / SAGE / CRE : Qualité de l'eau, biodiversité de l'estuaire et des zones humides, risque d'inondation et de submersion marine. La Flèche est classée cours d'eau à migrateurs et réservoir biologique. Assurer la continuité écologique entre les cours d'eau côtiers et les estuaires.	SAGE Bas Léon, Syndicat du Bas Léon, GESTEAU, Syndicat de l'Horn.
Plan de gestion	1	Plan de gestion des dunes de Keremma.	Prise en compte mutuelle des objectifs et recherche de complémentarité des deux plans de gestion.	Maison des Dunes, CEL

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Risque, Inondation	1	Plan de Prévention du Risque de Submersion Marine (PPRSM). Zone inondable baie de Goulven (<5 m NGF) : 637 ha. Zone inondable baie du Kernic : 162 ha	Les zones rouges du polder sont déclarées inconstructibles. L'enjeu Natura 2000 est d'assurer la conservation des habitats et des espèces tout en gérant le risque de submersion.	DDTM, CCBK
Programme « Bocage »	1	Création de 1 à 5 kilomètres de talus et de haies sur les communes du site à l'exception de Plouneour-Trez et Brignogan-plages (hors site Natura 2000).	Les haies et les talus participent à la mosaïque de milieux présents sur le site et à la conservation des oiseaux. Conserver les haies et les talus.	CG 29
Zones insalubres	2	L'anse du Kernic. La baie de Goulven de Tréguellier à Penn ar C'hleuz.	La pêche à pied aux coquillages y est interdite pour des raisons sanitaires. Secteurs de reposoirs et d'alimentation pour les oiseaux.	DDCS, vivons la baie



Carte de la situation administrative et de la densité de population des communes limitrophes au site Natura 2000



- - - Périètre Habitats ZSC
 Périètre Oiseaux ZPS

Intercommunalités

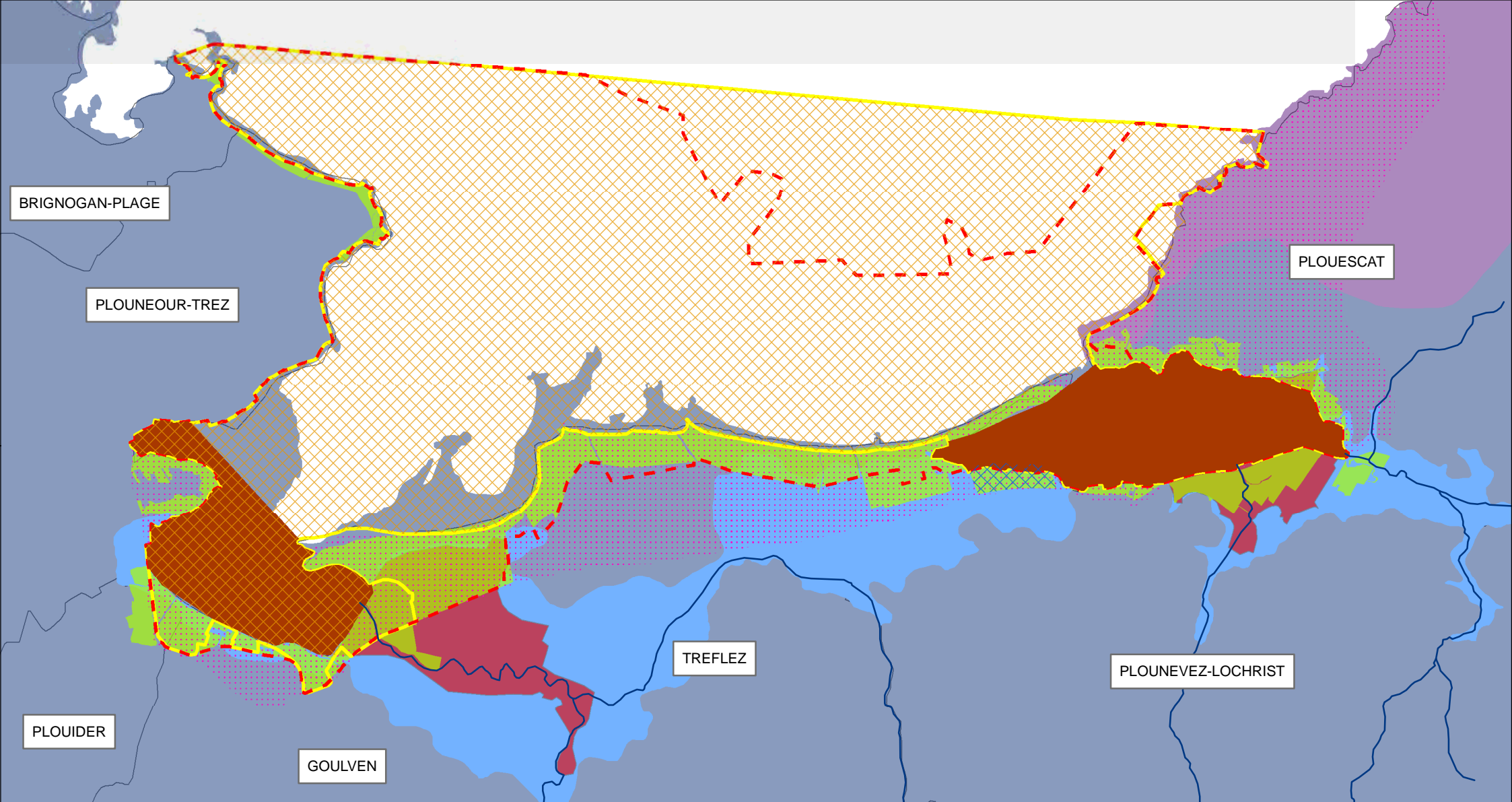
Communauté de Communes de la Baie du Kernic
 Communauté de Communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes

Densité de population (Hab/km²)

42 - 81
 82 - 122
 123 - 310
 311 - 630

0 1 000 2 000 4 000 Mètres

Source : DIREN et INSEE 2006, réalisé en septembre 2009 par La Maison des Dunes et de la Randonnée CCBK.

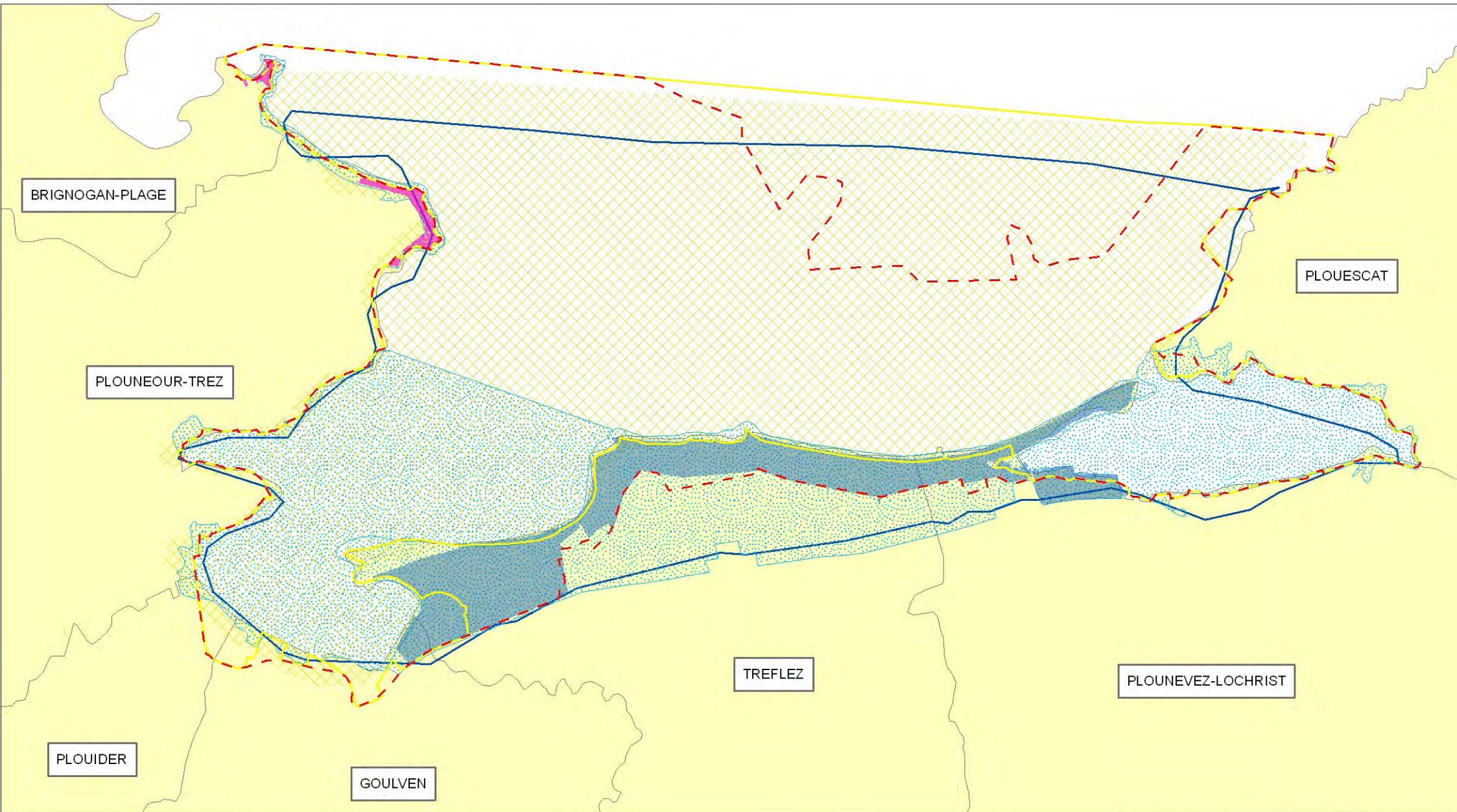


Carte de la situation des périmètres réglementaires du site Natura 2000

Périmètres réglementaires	
	Cours d'eau
	Réserve de chasse du Domaine Public Maritime
	Réserve de chasse du conservatoire du littoral
	zones insalubres
	Périmètre Natura 2000 Habitats ZSC
	Périmètre Natura 2000 Oiseaux ZPS
	Périmètre de site inscrit
	PLU zonage Ns loi littorale
	Zones inondables inconstructibles
	Zone Inondable
	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bas Léon
	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Léon-Trégor
	Communes

0 500 1 000 2 000 Mètres

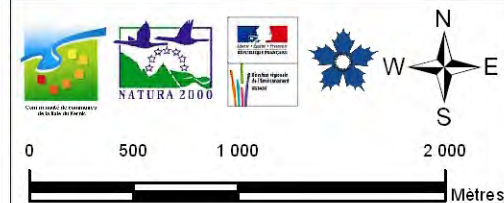
Source : DIREN, Agence de l'eau Loire Bretagne, DDEA, réalisé en septembre 2009 par La Maison des Dunes et de la Randonnée CCBK.



Carte des zones d'intérêt écologique

Zones d'intérêt écologique

- | | | | |
|---|------------------------------------|--|---|
|  | Périmètre Natura 2000 Habitats ZSC |  | Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique type 1 |
|  | Périmètre Natura 2000 Oiseaux ZPS |  | Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique type 2 |
|  | Espace Naturel Sensible |  | Communes |
|  | Conservatoire du littoral |  | zico |



Source : DIREN, Conservatoire du littoral, Département du Finistère, réalisé en septembre 2009 par La Maison des Dunes et de la Randonnée CCBK.

RAPPORT DE PRESENTATION : Situation des propriétés dans le site

Propriétés publiques

Le site Natura 2000 contient en majorité des parcelles publiques. L'Etat est le principal propriétaire avec l'ensemble du domaine public maritime et les dunes de Keremma acquises par le conservatoire.

A noter que la commune de Plouescat possède 6 ha au niveau de Porz Meur.

Des propriétés publiques abritant des habitats d'intérêt communautaire mériteraient d'être incluses dans le périmètre du site Natura 2000 pour permettre une gestion adaptée.

Propriétés privées

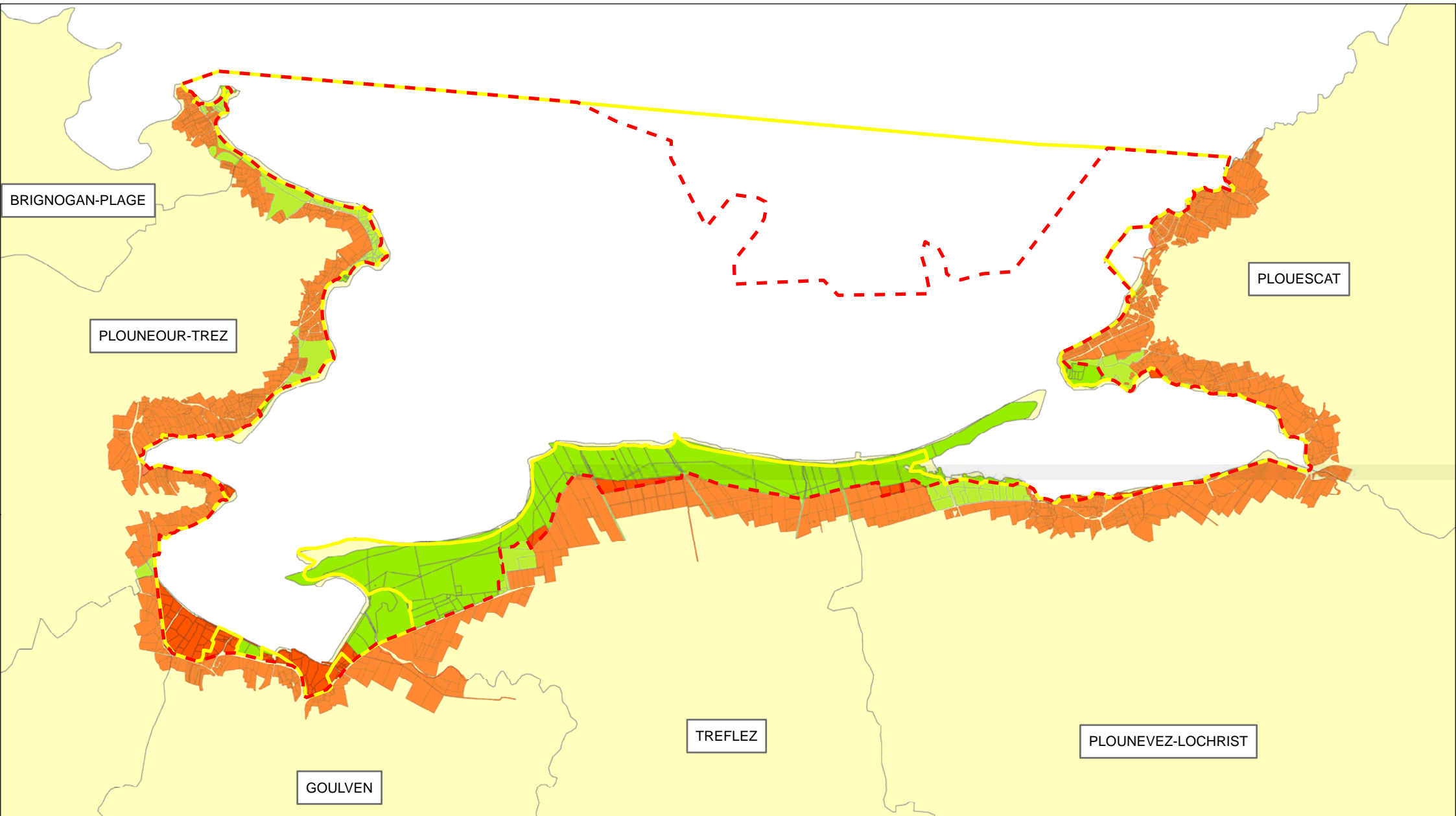
Les parcelles privées sont minoritaires sur le site. Elles se situent au niveau des communes de Goulven et Plouider (zones agricoles et habitations) et au niveau des dépressions humides des dunes des Keremma. Entre la sablière et Guévroc, hors site Natura 2000, on note la présence d'une grande dépression humide arrière dunaire en cours d'enfrichement. Le caractère non constructible des terrains privés a sûrement eu pour conséquence l'abandon de la fauche et de l'entretien de ces parcelles.

Il serait intéressant d'inclure ces parcelles dans le site Natura 2000 afin d'engager des mesures de gestion avec les propriétaires.

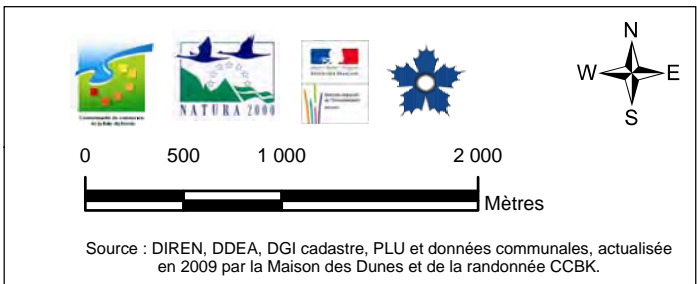
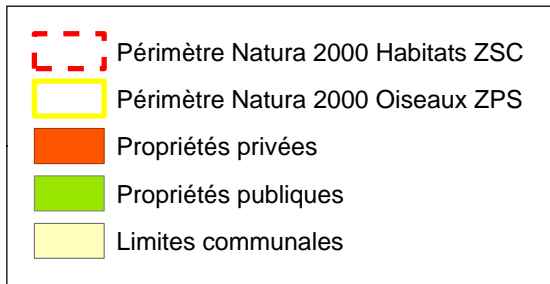
Carte du statut foncier des propriétés situées à l'intérieur ou à proximité du site Natura 2000 page 25

Tableau 2. : Synthèse de la situation des propriétés dans le site.

Propriétés	Quantification	Qualification	Surface totale (ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Propriétés de l'état : Domaine Public Maritime	1	Domaine public maritime en ZPS Domaine public maritime en ZSC	2160 ha 1831 ha	Maîtrise foncière publique des grands ensembles naturels. Gestion des accès plages.	DREAL
Propriétés de l'état : conservatoire du littoral	1	Propriétés du Conservatoire du littoral en ZPS Propriétés du Conservatoire du littoral en ZSC	35 ha 176 ha	Maîtrise foncière publique des grands ensembles naturels. Gestion des accès plages.	Conservatoire du littoral
Propriétés des communes		Brignogan-plages (ZPS : 0.32 ha ; ZSC : 0.32 ha) Plouneour-Trez (ZPS et ZSC : 0.95 ha) Plouider (ZPS et ZSC : 0 ha) Goulven (ZPS : 1.90 ha ; ZSC : 2.21 ha) Tréfléz (ZPS : 0.08 ha; ZSC : 2.76 ha) Plounevez-Lochrist (ZPS : 0.71 ha ; ZSC : 0.77 ha) Plouescat (ZPS : 1.46 ha ; ZSC : 5.93 ha)	ZPS : 5.44 ha ZSC : 19.6 ha	Inclure dans le périmètre l'ensemble des parcelles communales comprenant des habitats Natura 2000. Gestion des accès plages. Maîtrise foncière publique des grands ensembles naturels.	DGI, cadastre, Conservatoire du littoral
Propriétés du conseil général du Finistère (Espaces Naturels Sensibles)	1	ZPS et ZSC : 1.19 ha	1.19 ha	Inclure dans le périmètre l'ensemble des propriétés du conseil général comprenant des habitats Natura 2000. Maîtrise foncière publique des grands ensembles naturels. Gestion des accès plages.	Conseil général du Finistère
Grandes propriétés privées	320 parcelles privées en Natura 2000	Propriétés privées en ZSC Propriétés privés en ZPS	45 ha 32 ha	Inclure dans le périmètre les parcelles privées comprenant des habitats Natura 2000 au niveau de Keremma.	Cadastre



Carte du statut foncier des propriétés situées à l'intérieur ou à proximité du site Natura 2000



RAPPORT DE PRESENTATION : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

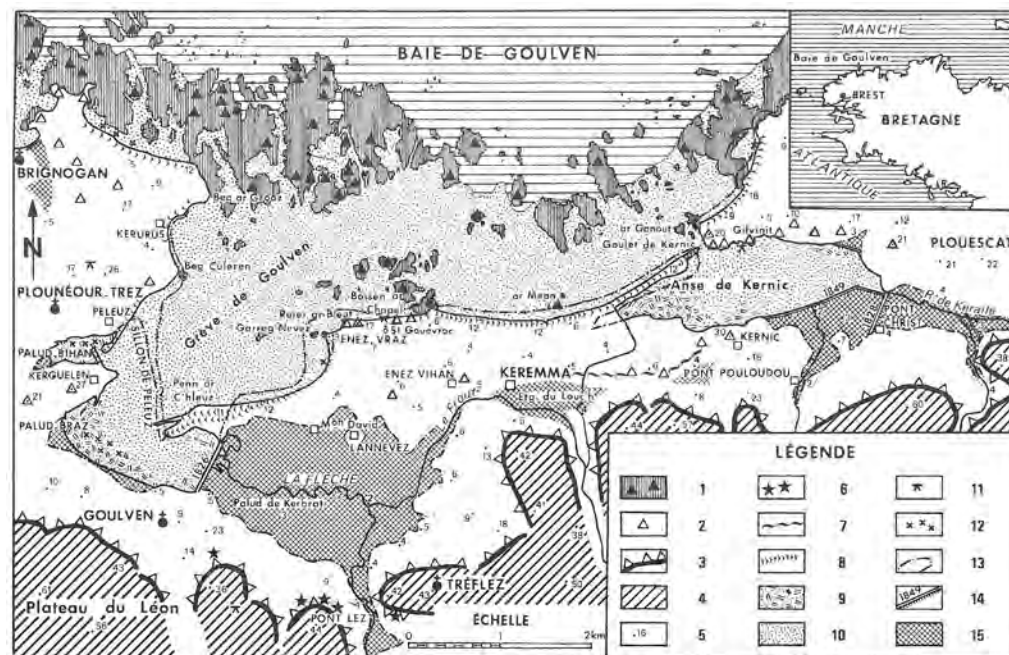
Le polder

La baie de Goulven et les dunes de Keremma ont toujours été fréquentées pour y exercer des activités traditionnelles comme la pêche à pied, l'élevage et le ramassage du goémon. Cependant, la baie n'a pas toujours eu la configuration que l'on connaît aujourd'hui. Elle était composée à l'Est et à l'Ouest par les estuaires du Kérallé et de la Flèche. Au centre, se trouvaient une zone basse marécageuse et une dune mobile. La plaine de Lannevez en Tréfléz était, avant la poldérisation, soumise aux marées comme on peut le constater sur la figure 15 du fond de carte du Colonel Bonne en 1823, issu de la revue Penn ar Bed.

La poldérisation des terres de Lannevez est l'œuvre de Louis Rousseau qui acheta au début du 19^{ème} siècle une concession inculte dans l'objectif de créer une vaste exploitation agricole. Pour compléter ce projet, une digue de 700m de long venant barrer l'estuaire de la Flèche fut construite en 1826. Cette digue, équipée de clapets empêchant la remontée des eaux marines, a permis de soustraire à la mer près de 500 ha. En même temps, la dune a été stabilisée par des fascines de genets et des plantations diverses. Les zones basses inondées par les eaux de la Flèche et du Frouit ont été drainées et les excédents d'eau furent envoyés vers l'Ouest du site. Dans ce même objectif, un canal de déviation du Frouit vers la l'anse du Kernic fut creusé en 1842 et l'étang du Louc'h a été asséché. En 1828, la chaussée de Pont Christ permit l'assèchement de l'estuaire du Kérallé. En 1849, les paluds du fond de l'anse de Kernic devinrent également des polders grâce à l'édification de la digue de Pont Pouloudou (digue Michel) et la digue Rohou.

En l'état actuel des connaissances, il est impossible de prédire l'avenir du trait de côte et par conséquent celui du polder. En revanche, on peut supposer qu'avec l'élévation du niveau marin le risque d'une rupture de digue ou de la dune deviendrait important. Un arbitrage politique devra être fait pour décider de la conservation du polder.

L'enjeu Natura 2000 est d'assurer la conservation des espèces et des habitats en évaluant les incidences des actions ou des travaux qui seront entrepris pour la



Carte utilisée par le colonel Bonne en 1823 (issue de la Revue Penn ar bed n°84 mars 1976)

Fig. 1. — La baie de Goulven : 1. Platier rocheux à écueils — 2. Ecueil fossile — 3. Falaise morte — 4. Plateau du Léon — 5. Cote d'altitude — 6. Dépôts haut-normanniens — 7. Cordon flandrien fossile — 8. Cordons dunaires et flèches littorales — 9. Schorre — 10. Estran sableux — 11. Allée couverte — 12. Tourbe flandrienne — 13. Ligne de rivage en 1823 — 14. Digue ; date de construction — 15. Terrains asséchés.

gestion du risque de submersion marine du polder et d'inondation par la remontée

de l'eau douce.

L'agriculture/l'élevage

L'activité agricole est une des activités économiques les plus importantes dans le pays léonard. Dans le site, elle représente huit exploitants avec 31 ha de prairies de fauche et de pâture et une parcelle cultivée en maïs. En dehors du périmètre Natura 2000, la zone maraîchère située dans le polder Lannévez dépend du bon fonctionnement des clapets ainsi que de la bonne gestion de l'eau provenant en amont du polder sur le bassin de la Flèche. D'après les agriculteurs, le polder est plus souvent ennoyé qu'auparavant et une gestion hydraulique s'impose. La chambre d'agriculture du Finistère porte une étude dans le cadre du programme « Water eau » sur ce point.

Les enjeux Natura 2000 sont : le maintien d'une gestion extensive des prairies permanentes par fauche et pâturage, la conservation des haies, des talus et la lutte contre la déprise agricole.

Les prairies peuvent avoir un intérêt pour la nidification des oiseaux mais ce potentiel reste à évaluer.

Carte des parcelles agricoles et non agricoles du site Natura 2000 page 36

Le ramassage du goémon d'épave

Le ramassage goémon d'épave est une activité traditionnelle. Le goémon est ramassé par les agriculteurs et dans une moindre mesure par les particuliers pour amender les terres et les jardins. A l'occasion de tempête, le goémon peut s'échouer en grande quantité sur les plages du Lividic, du poste de secours au Sud de Beg ar Groaz, au Nord-est de la Sablière, de Guévroc et d'Enez Vihan, et en plus faible quantité sur le reste du site.

Lorsque le goémon s'échoue en grande quantité son ramassage n'occasionne pas de dégradation de la dune et de la végétation des lisses de mer à condition qu'il en reste toujours une partie sur le haut de l'estran. Les sites d'échouage importants doivent être les secteurs privilégiés pour le ramassage du goémon afin de maintenir la lisse de mer et de limiter l'érosion de la dune dans les autres secteurs. Dans tous les cas, l'utilisation de cribleuses ou de godets doit être proscrite, l'utilisation de la fourche doit être privilégiée.



Ramassage du goémon d'épave à Brignogan

Les modalités de ramassage (sites de ramassage, distance par rapport à la dune, outils, accès) ont été définies dans le cadre d'une charte Natura 2000 de bonnes pratiques ; voir partie 5 : Charte Natura 2000 . L'objectif a été de s'assurer que le ramassage était compatible avec la conservation des habitats (lisse de mer, végétation des hauts de plage, dune embryonnaire).

Les modalités de ramassage (sites de ramassage, distance par rapport à la dune, outils, accès) ont été définies dans le cadre d'une charte Natura 2000 de bonnes pratiques ; voir partie 5 : Charte Natura 2000 . L'objectif a été de s'assurer que le ramassage était compatible avec la conservation des habitats (lisse de mer, végétation des hauts de plage, dune embryonnaire).

Carte des zones de ramassage du goémon d'épave et des accès utilisés page 37.

Le ramassage des algues de rive (goémon de coupe)

Le ramassage des algues de rive consiste à aller couper le goémon sur les rochers. Les espèces visées sont :

- *Palmaria palmata* (dulse)
- *Porphyra* sp. (nori)
- *Ulva lactuca* (ulves)
- *Himantalia elongata* (haricot de mer)
- *Laminaria digitata* et *L.saccharina*=*Saccharina latissima* (kumbu)

- *Ascophyllum nodosum*
- *Chondrus crispus* / *Mastocarpus* = *Gigartina*
- *Fucus vesiculosus* / *Fucus serratus*

Les professionnels et la communauté scientifique se sont associés pour l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques qui est en cours de rédaction. L'enjeu Natura 2000 est la conservation des habitats marins notamment les cuvettes ou mares d'eau permanentes.

A noter que pour circuler sur le Domaine Public Maritime, il est nécessaire d'obtenir une autorisation prévue par l'article L321-9 du code de l'environnement auprès des services maritimes de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Les zones d'habitats

L'urbanisation littorale est plus marquée sur les communes de Plouescat, Brignogan-Plages et Plounéour-Trez que sur les communes de Goulven, Plouider, Tréflez et Plounevez-Lochrist qui ont conservé la qualité paysagère naturelle de la baie au fil du temps. Le Conservatoire du Littoral poursuit cet objectif.

Les communes ont élaboré des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Les zones naturelles et les habitats Natura 2000 ont été pris en compte et classés en Zone Naturelle ou en Zone Naturelle Sauvegardée. Cependant, les drainages dans les zones urbanisées au niveau de Keremma seraient susceptibles d'avoir comme conséquence l'assèchement des dépressions humides. Le remblai en zone humide, comme pratiqué au niveau du parking de la gare de Goulven et de l'anse de Kerguelen, n'assure pas la conservation des habitats et des espèces présentes.

L'enjeu est la conservation des dépressions humides. Un suivi piézométrique doit être établi afin d'identifier un éventuel assèchement de ses habitats.

Carte des zonages des Plans locaux d'Urbanisme du site Natura 2000 page 38

Document d'Objectifs NATURA 2000 FR5300016 ZSC Anse de Goulven et dunes de Keremma, FR5312003 ZPS Baie de Goulven.

Les extractions de sable et les accès aux plages

Les extractions de sable étaient autorisées dans l'anse du Kernic à hauteur de 15000 m3 par an et localement dans la baie de Goulven. Elles ont été interdites depuis 2002 par arrêté préfectoral. Aujourd'hui, les extractions ont lieu dans une bien moindre mesure au niveau des accès pour faciliter le passage des usagers (goémoniers, plaisanciers, piétons). La mise en place de seuils d'extraction (hauteur et largeur) au niveau des accès et le dépôt du sable sur les plages sont des mesures à envisager pour limiter les volumes extraits, les restituer à la cellule hydro-sédimentaire et éviter la submersion marine dans certains cas. Un diagnostic doit être réalisé par accès avec les communes et les gestionnaires pour définir les côtes d'extraction. La carte ci-après recense l'ensemble des accès visible depuis les photos aériennes.

Carte des accès plages dans le site Natura 2000 page 39.

L'activité cynégétique

Sur le Domaine Public Maritime :

Sur le domaine public maritime, la chasse au gibier d'eau se pratique plutôt le soir et le matin dans l'anse du Kernic à la passée et au hutteau fixe ou mobile. La période d'ouverture va du premier samedi d'août au 31 janvier de chaque année. La baie de Goulven est en réserve de chasse et représente 83% de la surface de la ZPS. D'après l'Association de Chasse sur le Domaine Public Maritime du Finistère, la pression de chasse est de 50 chasseurs par an.

Sur les terrains du conservatoire du littoral :

Sur les dunes du Conservatoire, il se pratique la chasse aux lapins du 1^{er} octobre au 15 décembre lors de 8 demi-journées à 10 chasseurs. Une chasse privée aux lapins et au gibier d'eau a lieu au niveau du roncier et de l'étang de Goulven

durant toute la période de chasse. Des concours de chiens de chasse sont organisés en accord avec le conservatoire du littoral et la communauté de communes de la baie du Kernic durant la période de chasse et en hiver pour limiter le dérangement de l'avifaune nicheuse des dunes.

Chasse privée de l'étang de Goulven :

Sur l'étang de Goulven, propriété du Conservatoire du littoral, le droit de chasse a été conservé par les anciens propriétaires. D'après eux, la pression de chasse est faible. La roselière, l'étang de Goulven et les prairies inondables de la Flèche assurent une complémentarité en terme d'habitats pour les oiseaux hivernants et les migrants.

L'enjeu Natura 2000 est d'assurer que l'activité cynégétique, comme toutes les autres activités, n'entraîne pas d'impact ayant un effet significatif sur la conservation des oiseaux sur le site. A noter qu'en Région Bretagne, le schéma départemental de gestion cynégétique visé à l'article L425-1 du code de l'environnement est soumis à une évaluation des incidences Natura 2000.

La cartographie de l'activité cynégétique du site Natura 2000 représente les différents secteurs de chasse et de réserves.

Carte de l'activité cynégétique du site Natura 2000 page 42.

La pêche professionnelle

Cinq pêcheurs professionnels sont rattachés au port de Plouescat. Ils pratiquent la pêche côtière aux filets et aux casiers essentiellement en dehors du site.

Le tourisme

L'activité touristique a lieu essentiellement du 15 juillet au 15 août. Les aires de parkings et les campings sont situés sur les dunes et offrent des accès directs sur la baie. L'enjeu Natura 2000 est d'évaluer et de gérer la fréquentation du public

pour qu'elle soit compatible avec la conservation du site. Les actions de sensibilisation et de communication auprès du grand public doivent se poursuivre. La signalétique et les aménagements doivent être améliorés afin de guider le public dans la découverte du site tout en préservant certains secteurs conformément aux objectifs du Conservatoire du littoral (L322-9 et L322-1 du code de l'environnement).

Les zones de mouillages

Le port de Plouescat, petit port et Palud Bihan de la commune de Plouescat.

La commune de Plouescat possède un port abrité à Porz Guen. Il est situé en dehors du périmètre Natura 2000 mais sa configuration perpendiculaire au courant de dérive littoral en fait « un piège à sable ». Il est convenu de le désensabler afin de le maintenir en eau et d'assurer la sécurité des pêcheurs, des plaisanciers et de leurs bateaux. Le sable doit être redéposé à proximité du port afin de réalimenter la cellule hydro-sédimentaire pour ne pas accentuer l'érosion du trait de côte et des dunes.

Les autres sites de mouillages de la commune sont le « petit port » à proximité de l'allée couverte et Palud bihan. Le petit port est utilisé par les pêcheurs professionnels comme site complémentaire du port de Plouescat (abris et entretien pour le carénage) et comme zone de mouillage par les plaisanciers. Palud bihan est utilisé uniquement par les plaisanciers. Il conviendra d'organiser le mouillage de Palud Bihan afin de limiter l'impact des chaînes sur les prés salés.

A noter, qu'une étude de sécurisation et d'aménagement du port de Plouescat est en cours. L'avenir du petit port dépendra du rendu de l'étude et des choix retenus par la commune qui en est l'actuel gestionnaire.

Plage du Lividic et de Beg ar Groaz commune de Plounéour-Trez.

Ces zones ont fait l'objet d'une demande de mouillages groupés et d'une évaluation d'incidence Natura 2000. Elles sont gérées par l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de Plounéour-Trez (APPTZ). Les bateaux sont présents du printemps à l'automne.

Plage de Guévroc, d'Enez vihan, du Méan et Flèche du Kernic communes de Tréfléz et Plounevez-Lochrist.

Sur ce secteur de plages plus exposées à la houle, les plaisanciers ont organisé leurs mouillages et leurs mises à l'eau en fonction des abris naturels (Flèche du Kernic, Rocher de Guévroc et de Mean), de la présence régulière de l'eau et des accès terrestres possibles. De ce fait, certains plaisanciers possèdent un voire deux mouillages afin de pouvoir partir et revenir quand ils le souhaitent et avoir, en cas de besoin, un mouillage abrité et sécurisé. Une distance de 1978 m sépare la cale d'accès d'Enez vihan et celle d'Odé vraz, au centre se trouve l'abri du rocher du Méan. La majorité des plaisanciers utilise des annexes en plastique qu'ils stationnent au pied de la dune et temporairement sur la dune durant les grandes marées. Dans ce cas, elles n'occasionnent pas de dégradation de la dune mobile à Oyats. D'autres utilisent des annexes de grande dimension et sont amenés à circuler et à stationner en tracteur sur la plage pour embarquer au niveau du rocher du Méan. Il conviendra de ne pas rouler sur la laisse de haute mer ainsi que sur la végétation des hauts de plage et des prés salés, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires.

A noter que face au rocher du Méan et de son mouillage se trouve un accès piétonnier à la plage. Via la piste inter-parking, une petite aire de stationnement permet aux plaisanciers d'être au plus près de leur mouillage. Il conviendra de la

matérialiser avec des plots pour éviter les stationnements sur la dune. Les bateaux sont présents du printemps à l'automne, le carénage est réalisé en dehors de l'estran durant l'hiver.

Une étude de mouillages collectifs est en cours de réalisation. Les zones de mouillages devront être définies en dehors des herbiers de zostère et des habitats d'intérêts européens. Dans la baie du Kernic, il conviendra de trouver les solutions adéquates, dans le respect du site et des usages, afin de limiter le nombre de cheminements motorisés sur les prés salés (choix d'une piste à matérialiser et mise en place de barrières sur les autres accès).

Le gestionnaire du mouillage serait le syndicat de la baie de Goulven constitué par les communes de Tréfléz et de Plounevez-Lochrist.

Les zones de mouillages sont localisées sur la carte des principales activités nautiques du site Natura 2000. Une charte Natura 2000 a été élaborée avec l'association des plaisanciers de Tréfléz et de Plounevez-Lochrist, l'APELTPL ; voir *partie 5 sur la Charte Natura 2000*.

Carte des principales activités nautiques du site Natura 2000 page 44

La randonnée, la promenade, détente

La randonnée / promenade est la principale activité exercée sur le site. Plusieurs sentiers traversent les dunes, la baie de Goulven et du Kernic par l'intermédiaire du GR34 ou par des boucles locales. Une piste « interparking » permet aux voitures, aux vélos et aux chevaux de relier le parking d'Odé vraz à l'Est à celui de la Sablière à l'Ouest des dunes de Keremma. La partie de piste Guévroc/La Sablière n'est plus ouverte aux voitures. A noter qu'un cheminement s'est créé dans les prés salés en parallèle du GR34 au niveau du rocher du Kernic.

La fréquentation a lieu tout au long de l'année avec un pic durant la saison estivale. Une étude de la fréquentation a été menée par le Conservatoire du

littoral, la Maison des dunes et l'Université de Brest en 2005 et 2006 sur les dunes de Keremma. Il a été dénombré 400 000 visites par an dont 1/3 de chiens. Cette fréquentation s'explique par l'attrait touristique des espaces naturels et la valorisation qui en est faite par les communes, les offices de Tourisme, le Conservatoire du littoral et la Maison des dunes.

L'étude de la végétation et des habitats montre que la fréquentation occasionne une dégradation directe par les nombreux cheminements hors sentiers. Certains automobilistes et des quads profitent de l'absence de plots pour circuler et stationner le long de la piste inter-parking sur la dune grise.

La fréquentation estivale a eu comme incidence la quasi disparition de la nidification du gravelot à collier interrompu sur les dunes de Keremma.



Char à voile dans la baie de Goulven

Les chiens non tenus en laisse divaguent et occasionnent de nombreux dérangement de l'avifaune dans les secteurs sensibles comme des fonds de baie de Goulven et du Kernic. Pourtant, le règlement sanitaire départemental indique que les chiens ne sont pas admis sur les plages du Finistère (article 95-2). Cette réglementation devra à minima être appliquée dans les zones les plus sensibles comme les fonds de baie. Il s'agira également de prendre les mesures adéquates pour limiter le dérangement des oiseaux par les chiens.

Carte des chemins de randonnée sur le site Natura 2000 page 43.

Les sports nautiques

Les activités nautiques char à voile, voile, kite surf, sont les principales activités se déroulant sur l'estran.

Ce sont essentiellement des activités encadrées par des professionnels des centres nautiques de Plouescat et Rêves de mer à Plounéour-Trez. Pour l'année 2008, entre mars et octobre, le nombre d'activités encadrées se chiffre à 17000 demi-journées avec principalement du char à voile. Il y a également un professionnel du kite surf dont la base est située au camping de Tréfleze.

Le nombre d'activités non-encadrées n'a pas été évalué. Ces principales activités sont le kite-surf et la planche à voile. L'association Kite-surf 29 fédère 40 pratiquants du secteur. Cependant, elle ne représente pas l'ensemble des pratiquants occasionnels mais vise à les informer, à participer à la gestion et la sécurisation de l'activité sur le site.

Les zones de pratiques du char à voile et du kite-surf sont représentées sur la carte des principales activités nautiques du site Natura 2000. Une charte Natura 2000 a été élaborée avec les associations et professionnels du kite-surf et du char à voile ; voir partie 5 : Charte Natura 2000.

Carte des principales activités nautiques du site Natura 2000 page 44.

La pêche à pied

La pêche à pied a lieu toute l'année et s'exerce de différentes façons en fonction des saisons et des périodes d'ouverture. Il y a la pêche aux coquillages, la plus pratiquée, la pêche aux ormeaux pendant les grandes marées. Les pêches à la palangre et aux filets se pratiquent en hiver.

L'association « Vivons la baie » estime qu'au niveau local il y a entre 50 et 400 pêcheurs selon les types de pêches. Les plus gros effectifs sont les pêcheurs de coques. Le nombre n'est pas évalué.

A noter que la pêche à la palangre dans le fond de la baie de Goulven a fait l'objet d'une charte Natura 2000 de bonne pratique pour limiter le dérangement de l'avifaune ; voir partie 5 : Charte Natura 2000.

Conclusion sur les activités humaines et l'occupation du sol

Si certaines activités ou pratiques se réduisent ou ont disparu, d'autres en se créant ou en évoluant peuvent rompre les équilibres et porter atteinte à la conservation des habitats et des oiseaux.

L'agriculture, la pêche professionnelle et les loisirs nautiques sont les seules activités économiques qui s'exercent dans le périmètre Natura 2000.

L'enjeu Natura 2000 est d'assurer la conservation des oiseaux, en période de



Kite surf dans la baie de Goulven

migration, d'hivernage et de nidification, et la conservation des habitats d'intérêt communautaire comme la dune grise et la dune embryonnaire. Pour conserver les dépressions humides de l'arrière dune, aucun drainage ne doit être réalisé.

Un équilibre doit être trouvé afin de rendre compatible les activités de loisirs avec les enjeux Natura 2000. Des mesures simples comme gérer et limiter la fréquentation dans les secteurs les plus sensibles et en communiquant auprès des usagers peuvent s'avérer efficaces. Il conviendra de définir par activité des zones et des périodes de pratique pour limiter le dérangement de l'avifaune.

Tableau 3. : Synthèse des données sur les activités humaines et l'occupation du sol.






Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification et enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Polder	801 : poldérisation. 870 : endigage, remblais	Zone inondable pour l'anse de Goulven : 637 ha Zone inondable pour l'anse du Kernic : 162 ha	L'enjeu Natura 2000 est d'assurer la conservation des espèces et des habitats en évaluant les incidences des actions ou les travaux qui seront entrepris pour la gestion du polder.	PPRSM
Agriculture	102 : fauche/coupe ; 100 : mise en culture ; 110 : épandage de pesticides ; 120 : fertilisation; 140 : pâturage; 141 : abandon de systèmes pastoraux; 170 : élevage de bétail; 151 : élimination de haies; 701 : pollution de l'eau.	31.21 ha de SAU dans le périmètre, répartie (30.76 en herbe, et 0.46 en maïs). 8 exploitants dans le site. 45 ha de prairies mésophiles non exploitées.	Maintenir l'agriculture et mettre en place une gestion pastorale par fauche et pâturage sur les parcelles non exploitées. Conserver les haies au niveau de Plouider et Goulven. Inclure dans le périmètre Natura 2000 les parcelles du conservatoire au niveau d'Ode Vraz. Evaluer les potentialités des prairies pour la nidification des oiseaux. Mettre en œuvre une politique de gestion de l'eau pour résoudre les problèmes d'inondation et maintenir le pâturage des prairies humides.	DDTM, Conservatoire du littoral, Maison des dunes.
Ramassage du goémon d'épave	Autre : ramassage du goémon	Echouage régulier : plage du Lividic, Sud de Beg ar Groaz, Nord-Est de plage de la sablière, Plage de Guévroc et Enez Vihan	Privilégier pour le ramassage les sites d'échouage où le goémon arrive en grande quantité. Proscrire le ramassage au godet qui prélève trop de sable. Mettre en œuvre la charte Natura 2000 sur le ramassage du goémon d'épave.	Maison des dunes, goémoniers
Ramassage du goémon de rive	Autre : ramassage du goémon de rive	1 professionnel entre Guissény et Roscoff	Non défini	DDTM, communes
Zones d'habitations	400 : urbanisation ; 420 : décharge ; 801 : poldérisation ; 810 : drainage ; 941 : inondation ; 701 : pollution de l'eau. 403 : habitat dispersé	5 PLU approuvés. 2 PLU en cours.	Pas d'urbanisation prévue dans le périmètre Natura 2000. Remblai dans le site Natura 2000 au niveau du parking de la gare à Goulven et dans les prés salés de l'anse de Kerguelen n'est pas compatible avec la conservation des habitats et des espèces. Risque d'assèchement des dépressions humides par drainage des zones urbanisées au niveau de Keremma. Evaluer le risque d'assèchement des dépressions humides au niveau de Keremma. Inondation des habitations au niveau de Goulven. Mettre en œuvre une politique de gestion de l'eau pour résoudre les problèmes d'inondations.	PLU commune, Maison des dunes.

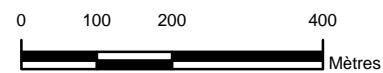
Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification et enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Accès plages Extraction de sable	910 : ensablement. 302 : enlèvement des matériaux de plages. 820 : extraction de sédiments. 860 : dumping, dépôts de dragage. 802 : modification du profil des fonds marins, des estuaires et des zones humdes.	71 accès visibles depuis les photos aériennes : 12 accès motorisés sur substrat dur (dont 1 sur stabilisé), 17 accès motorisés sur substrat meuble (sable, prés salés), 42 accès piétons sur sable ou escaliers. Ensablement et extraction de sable non-évalués. Extraction de 25000 m3 de sédiment du port de Plouescat.	Le maintien de la dynamique sédimentaire et le sable dans la baie favorisent le bon état de conservation des habitats, de la dune et assurent ainsi une protection efficace du polder. Les accès sont publics : communes, conseil général, Conservatoire du littoral, Domaine Public Maritime. Gestion des accès : Déposer sur la plage le sable prélevé des accès, définir des seuils d'extraction (hauteur et largeur de l'accès). Suivre l'érosion de la dune et l'ensablement de la baie. Evaluation des incidences Natura 2000 des projets et des activités sur le site.	Conservatoire du littoral, Maison des dunes, communes.
Activité cynégétique	230 : chasse 240 : prélèvement sur la faune. Autre : concours de chiens	Sur les dunes, 10 chasseurs/demi-journée: -Société communale de chasse de Tréfléz -Chasse privée Kerjane et ayants droits -Société de chasse de Keremma -Société de chasse de Plounevez-Lochrist Hors dunes et DPM : -Société de chasse de Plouider/Goulven (capture). -Association de chasse du le Domaine Public Maritime (Anse du Kernic, 50 chasseurs par an) -concours de chiens de chasse	Les habitats de l'étang de Goulven sont complémentaires aux habitats existants dans la réserve de chasse du DPM. Délimiter sur le terrain les parcelles chassables au niveau de Penn ar C'hleuz et du roncier pour prendre en compte la zone de quiétude projetée. L'activité cynégétique sur le site est faible par rapport aux autres activités. La chasse ne semble pas occasionner de dérangements toutefois cette affirmation n'est pas évaluée. Evaluer le dérangement potentiel occasionné par l'activité chasse. L'enjeu Natura 2000 est d'assurer que l'activité cynégétique, comme toutes les autres activités, n'entraîne pas d'impact ayant un effet significatif sur la conservation des oiseaux sur le site Exclure les concours de chiens en période de nidification.	ONCFS, Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère, Association de chasse du DPM, Conservatoire du littoral, CCBK
Pêche professionnelle	210 : pêche professionnelle.	5 pêcheurs professionnels (filets, casiers).	Pêche côtière.	Pêcheur
Tourisme	608 : camping, caravaning. 610 : centre d'interprétation. 251 : pillage de stations floristiques	4 campings et 1 aire de camping car 32 000 nuitées en 2005 (Plouneour-Trez non comptabilisé).	Suivi de la fréquentation des dunes. Améliorer la signalétique. Outil de sensibilisation, communication. Evaluer la fréquentation sur l'ensemble de la Baie de Goulven. Gérer la fréquentation du public sur les dunes pour qu'elle soit compatible avec la conservation du site. Prendre les mesures adéquates pour limiter le dérangement de l'avifaune par les chiens.	Maison des dunes, Conservatoire du littoral.

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification et enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Zones de mouillages	504 : zone portuaire.	<p>2 zones de mouillages temporaires en cours d'autorisation (Lividic et Beg ar Groaz)</p> <p>3 zones de mouillages temporaires prévues (St Gouévroc, ar Méan, anse de Kernic en cours d'étude.</p> <p>2 zones qui seront à évaluer prochainement : Petit port et Palud Bihan.</p>	<p>Informier l'opérateur des projets dans la zone Natura 2000.</p> <p>Evaluation des incidences Natura 2000 des projets et des activités sur le site.</p> <p>Redéposer en mer ou à proximité du port le sable prélevé dans celui-ci.</p> <p>Définir les zones de mouillages en dehors des herbiers de zostère marine et des habitats Natura 2000. Sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, définir une circulation motorisée en dehors de la laisse de mer, de la végétation des hauts de plage et des prés salés. Limiter la circulation dans les prés salés à l'accès déjà existant.</p>	<p>IFREMER, DREAL, commune de Plouescat, APPTZ, APELTPL</p>
Activités de loisirs	<p>620 : sports et loisirs de nature ; 621 : sports nautiques ; 501 : sentier, chemin, piste cyclable ; 605 : hippodrome ; 610 : centre d'interprétation ; 622 : randonnée, équitation et véhicules non motorisés ; 623 : véhicules motorisés ; 720 : piétinement sur-fréquentation ; 740 : vandalisme ; 790 : dérangement des oiseaux; 220 : pêche de loisirs ; 221 : bêcheage pour appâts ; 601 : golf ;</p>	<p>Sports nautiques : 17 000 demi-journées d'activités nautiques encadrées en 2008 entre mars et octobre.</p> <p>Promenade, randonnées : 400 000 visites/an sur les dunes de Keremma et 130000 chiens/an. La fréquentation globale à l'échelle de la baie n'a pas été évaluée.</p> <p>Pêche de loisirs : Environ 180 adhérents à la FNPPSF 40 pêcheurs amateurs à Brignogan De 50 à 400 pêcheurs à pied (palangres en hiver, coquillages, crevettes en période estivale).</p>	<p>Dégradation des habitats par le piétinement et la circulation motorisée.</p> <p>Dérangement des oiseaux hivernants par les chiens errants et les activités de loisirs.</p> <p>Gérer les activités (libres et encadrées) dans le site Natura 2000 : Définir si besoin des lieux et périodes de pratique par activité, Communiquer auprès des structures et usagers sur les périodes et les zones de pratique, mettre en place des chartes de bonnes pratiques.</p> <p>Gérer la sur-fréquentation au niveau des accès plages.</p> <p>Améliorer la signalétique (balisage, piste cyclable...).</p> <p>Gérer et limiter la fréquentation dans les secteurs les plus sensibles.</p>	<p>Centres nautiques, conservatoire du littoral, maison des dunes, Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France (FNPPSF), Vivons la baie.</p>



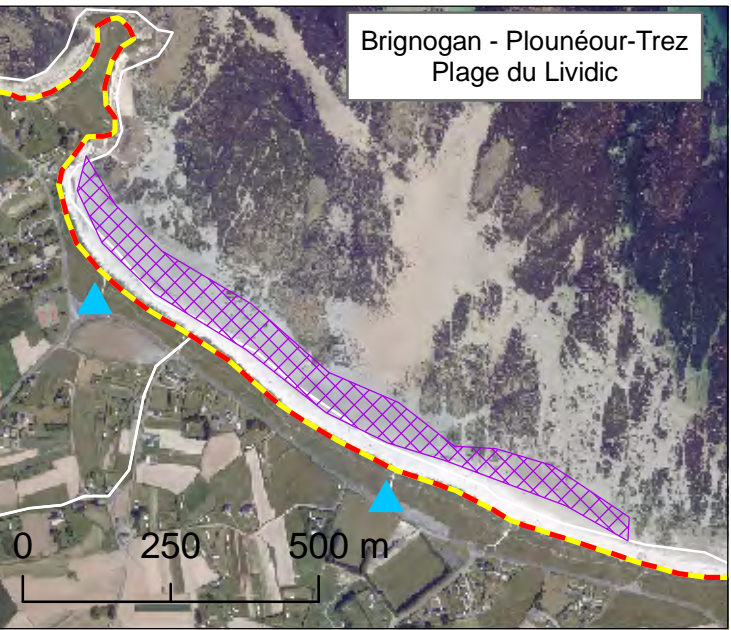
Carte des parcelles agricoles et non agricoles du site Natura 2000

-  Périètre ZSC
-  Périètre ZPS
-  surface non agricole : autres utilisations
-  surface agricole : herbe
-  surface agricole : maïs

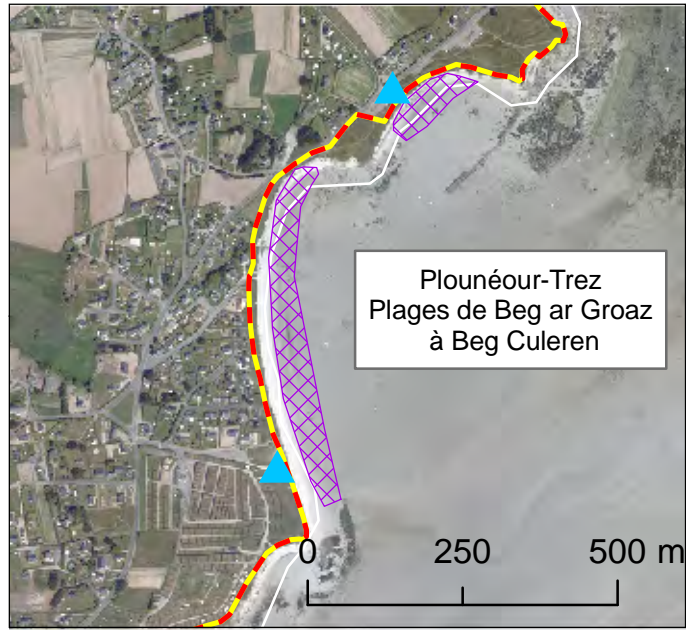


Source : IGN BD ortho, RPG DDEA, réalisée en 2009 par La Maison des Dunes et de la randonnée CCBK.

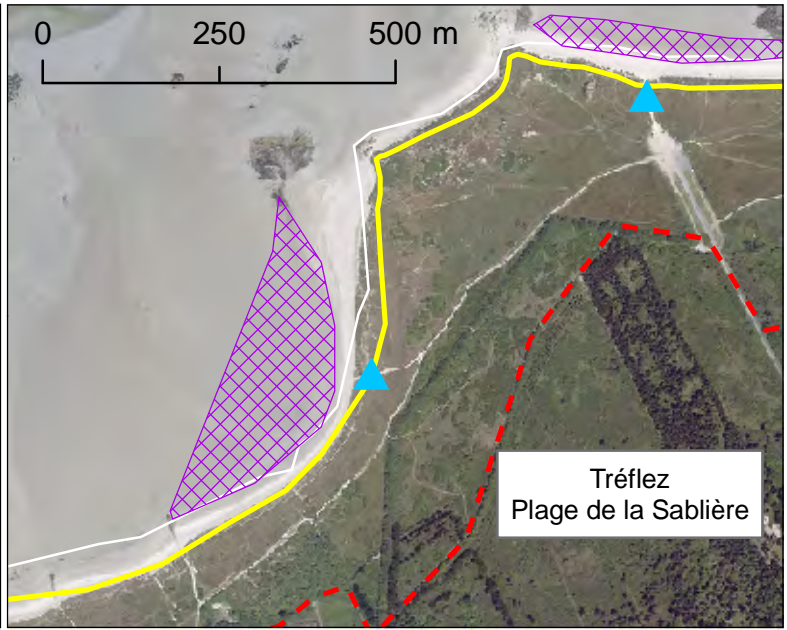
Brignogan - Plounéour-Trez
Plage du Lividic



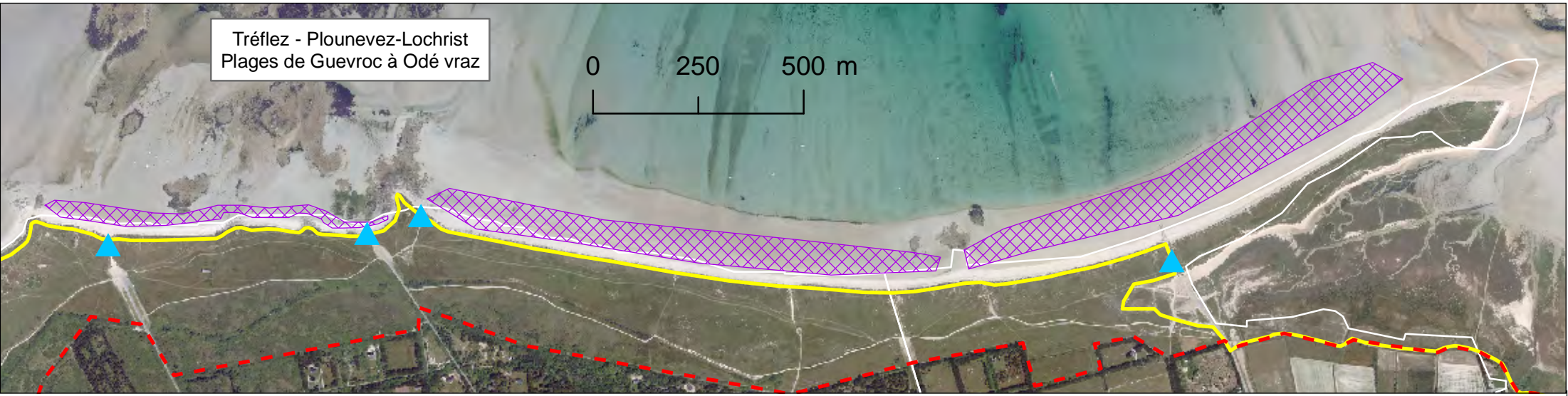
Plounéour-Trez
Plages de Beg ar Groaz
à Beg Culeren







Tréfléz
Plage de la Sablière



Tréfléz - Plounevez-Lochrist
Plages de Guevroc à Odé vraz

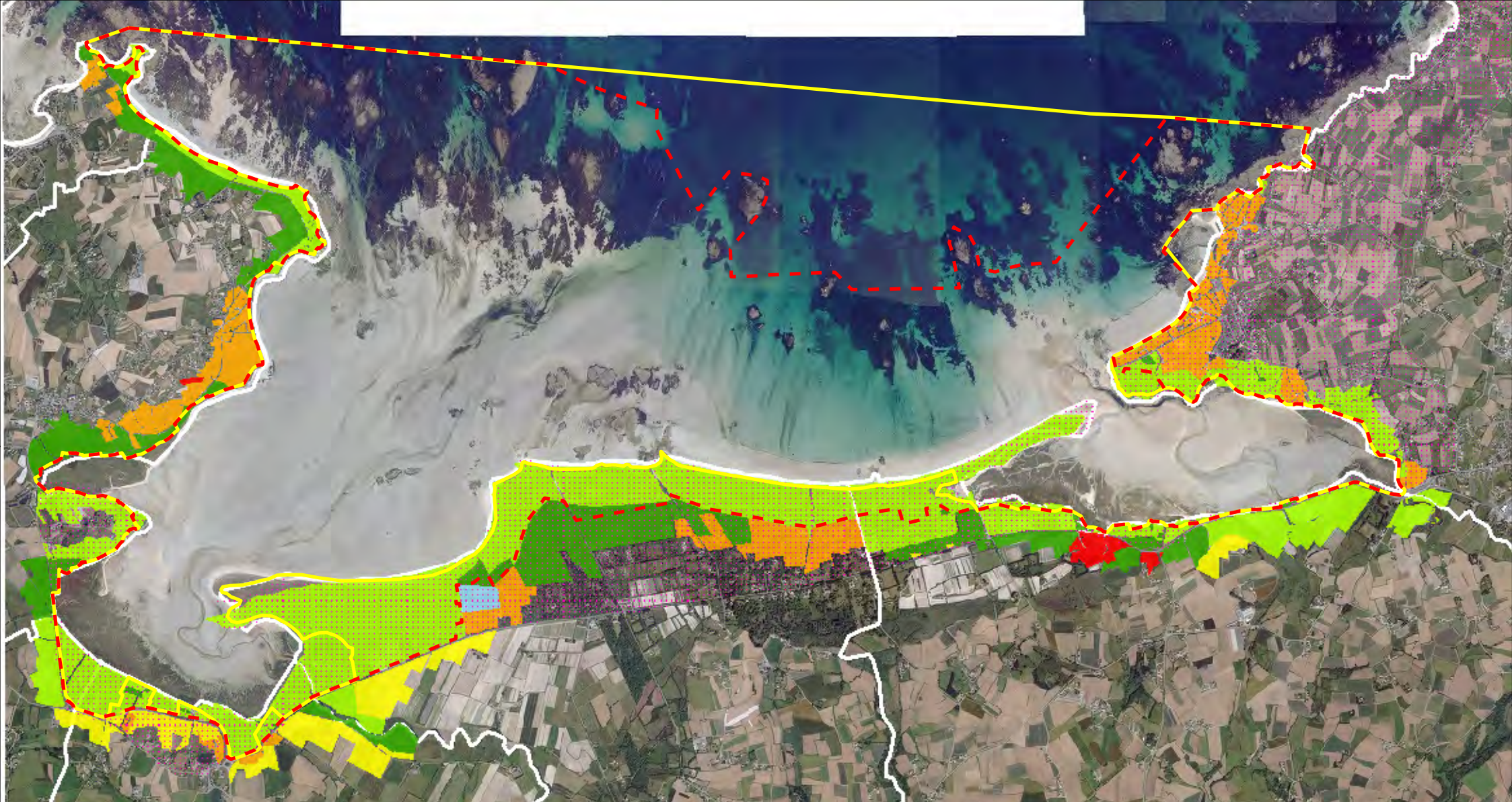


Carte des zones de ramassage du goémon d'épave et des accès utilisés










-  accès ramassage du goémon
-  Zones d'échouages de goémon
-  Périmètre Natura 2000 Habitats ZSC
-  Périmètre Natura 2000 Oiseaux ZPS
- Communes









Source : Goémoniers, Communes réalisée en 2011 par La Maison des Dunes et de la Randonnée CCBK.

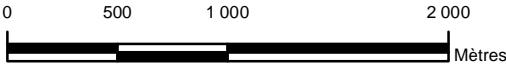


Carte de la situation des zonages des Plans Locaux d'Urbanisme du site Natura 2000

- | | | | |
|---|------------------------------------|---|---------------------|
|  | Périmètre Natura 2000 Habitats ZSC |  | U Zone urbaine |
|  | Périmètre Natura 2000 Oiseaux ZPS |  | AU Zone A Urbaniser |
|  | Périmètre du site inscrit |  | A Zone Agricole |
|  | Ns Zone naturelle loi littorale |  | AUt Zone de camping |
|  | N Zone Naturelle | | Communes |

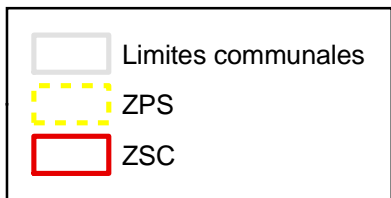




0 500 1 000 2 000 Mètres

Source : DREAL, PLU communaux, réalisée par La Maison des Dunes et de la Randonnée CCBK.

Carte des accès plages dans le site Natura 2000



- ▲ Accès motorisé sur cale béton ou stabilisé
- ▲ Accès motorisé sur sable
- ▲ Accès motorisé sur sable non entretenu
- ▲ Accès piéton sur sable
- Communal
- Conseil général
- Conservatoire du littoral
- Domaine public maritime



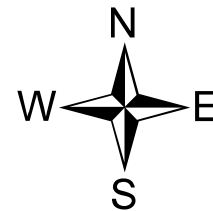
Communauté de communes
de la Baie du Keriec



NATURA 2000

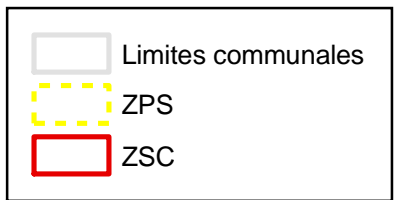










Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement
BRETAGNE

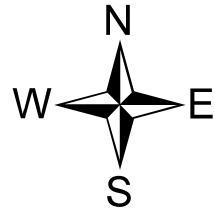
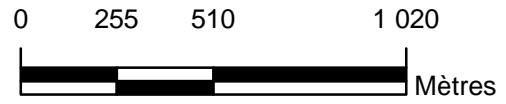




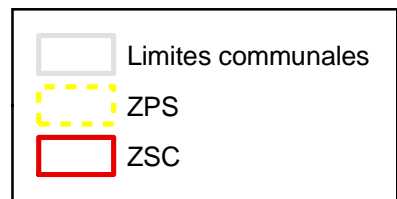
Carte des accès plages dans le site Natura 2000



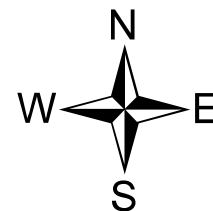
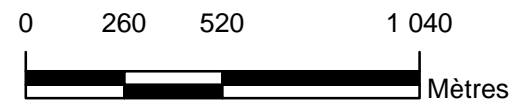
-  Accès motorisé sur cale béton ou stabilisé
-  Accès motorisé sur sable
-  Accès motorisé sur sable non entretenu
-  Accès piéton sur sable
-  Communal
-  Conseil général
-  Conservatoire du littoral
-  Domaine public maritime

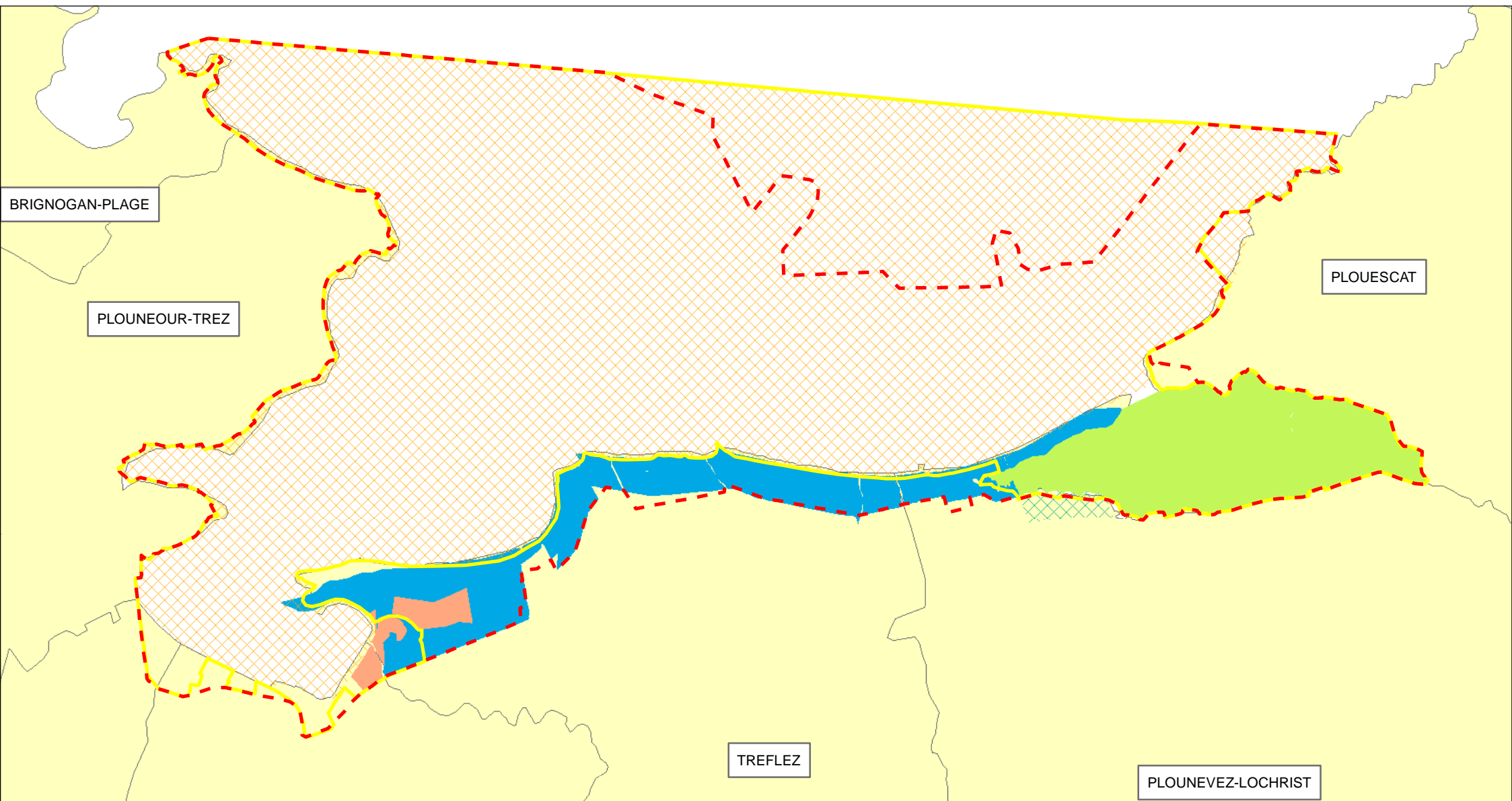


Carte des accès plages dans le site Natura 2000














- ▲ Accès motorisé sur cale béton ou stabilisé
- ▲ Accès motorisé sur sable
- ▲ Accès motorisé sur sable non entretenu
- ▲ Accès piéton sur sable
- Communal
- Conseil général
- Conservatoire du littoral
- Domaine public maritime

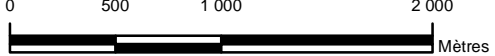




Carte de l'activité cynégétique du site Natura 2000

- | | |
|--|---|
|  Périmètre Natura 2000 Habitats ZSC |  chasse de gestion du conservatoire |
|  Périmètre Natura 2000 Oiseaux ZPS |  chasse sur le domaine public maritime |
|  Réserve de chasse du Domaine Public Maritime |  chasse privée Kerjane |
|  Réserve de chasse du conservatoire du littoral |  Communes |



Mètres

Source : DIREN, conservatoire du littoral, Association de chasse du domaine public maritime du Finistère, actualisée en 2009 par La Maison des Dunes et de la randonnée CCBK.

PLOUIDER

BRIGNOGAN-PLAGE

PLOUNEOUR-TREZ







PLOUESCAT

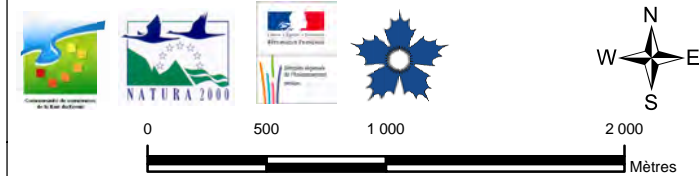
TREFLEZ

PLOUNEVEZ-LOCHRIST

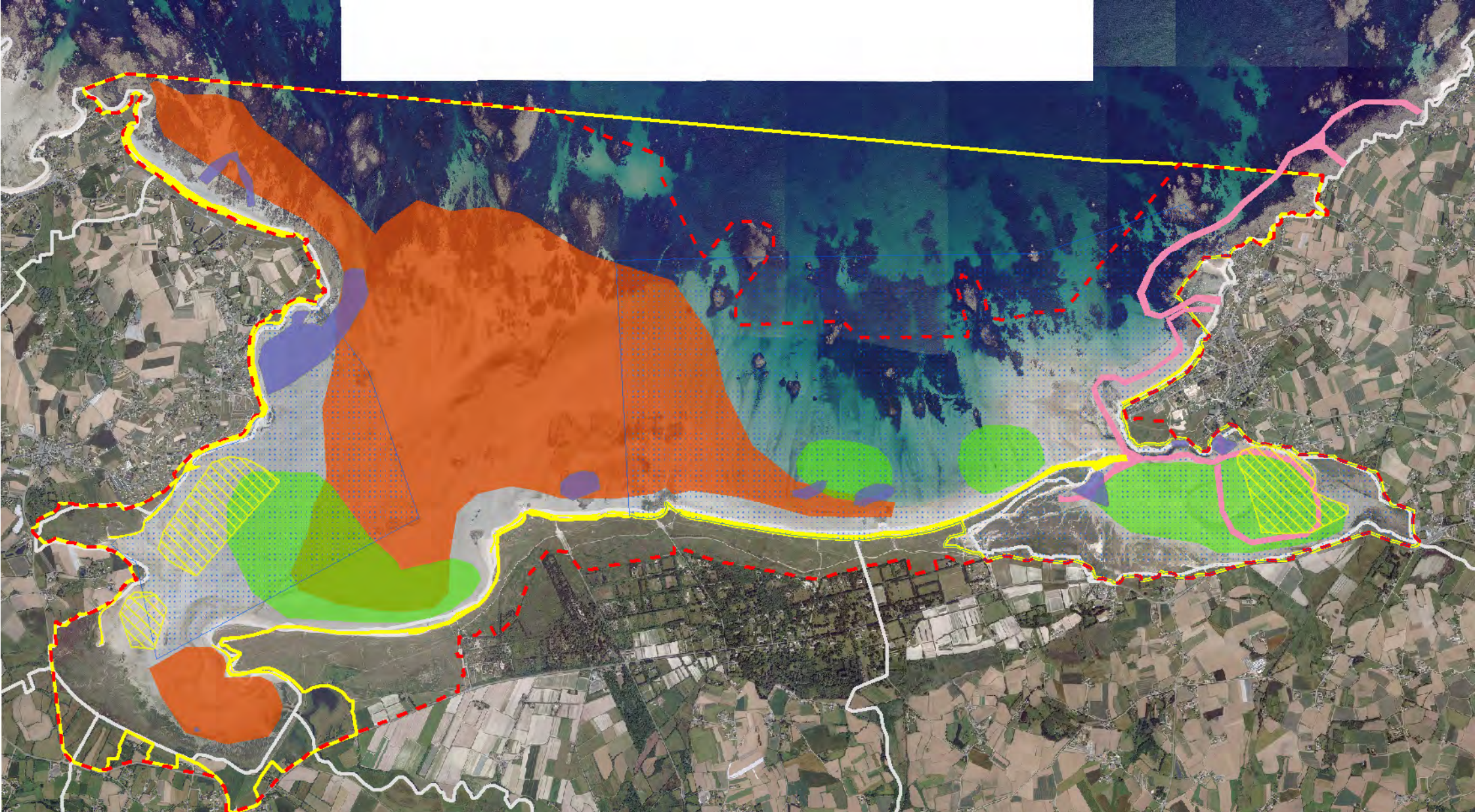


Carte des chemins de randonnée sur le site Natura 2000











-  Périmètre Natura 2000 Habitats ZSC
-  Périmètre Natura 2000 Oiseaux ZPS
-  GR34
-  chardon bleu
-  piste inter-parking : voitures, vélos, chevaux
-  cheminements hors sentiers balisés



Source : IGN BD ortho, Fédération Française de Randonnée, CCPLCL, Vivons la baie, MDDR, actualisée en 2009 par La Maison des Dunes et de la randonnée CCBK.



Carte des principales activités nautiques du site Natura 2000

- | | | | |
|---|-------------------------------|---|------------------------------------|
|  | Char à voile |  | Kite-surf |
|  | Plage, baignade |  | Pêche à pied |
|  | Zones de mouillages |  | Périmètre Natura 2000 Habitats ZSC |
|  | Kayak de mer |  | Périmètre Natura 2000 Oiseaux ZPS |
|  | Périmètre des écoles de voile |  | Limite Communale |





Source : IGN BD ortho, centre nautique de Plouescat, Rêves de mer, Kite-surf sans frontière, actualisée en 2011 par La Maison des Dunes et de la randonnée CCBK.

RAPPORT DE PRESENTATION : Données abiotiques générales.

La géologie

La géologie locale est de nature granitique. Au sud sur le plateau du Léon, on trouve le gneiss de Plounévez-Lochrist et de Lesneven, plus au nord, le granite à deux micas de Plouescat et de Kerlouan forme la plate-forme à



écueils allant de 35 m IGN à 15 m IGN sous le niveau de la mer. Pendant les périodes glacières, les granites se sont altérés sous l'action du froid, de la variation du niveau de la mer, du vent et de la houle. Avec les sables coquilliers, ils sont les matériaux qui constituent la dune de Keremma. Le processus lent d'altération des granites est désormais révolu. Le rocher du Kernic ou ceux de Porz Meur sont issus également de ce même phénomène d'érosion. C'est à la base de la plateforme à écueil que se développent surtout les algues exploitées localement comme amendement.

Le climat

Le climat de la pointe nord finistérienne est de type océanique tempéré marqué par une faible amplitude thermique annuelle et saisonnière, la moyenne annuelle oscille entre 10 et 12°C. La moyenne des températures minimales est comprise

entre 4 et 6° au mois de janvier, tandis que les températures maximales de juillet varient entre 18 et 19°C. La durée d'insolation est de l'ordre de 1600 heures par an, elle est moins élevée que dans la région de Dinard (1850h) ou dans le Morbihan (plus de 2000h).

Balayé par des régimes dépressionnaires d'origine atlantique, l'ensemble de la péninsule bretonne est soumis à des vents de secteurs ouest et sud-ouest qui soufflent en toutes saisons et prennent un caractère tempétueux en hiver. Les flux de nord-est soufflent principalement au printemps, ceux de nord-ouest en période estivale.

Les températures douces en hiver offrent des conditions favorables à l'hivernage des oiseaux d'eau. Sur le site, des micro-climats se créent à l'abri du vent dans les oyats et les fourrés, la température plus élevée est favorable aux insectes et à la nidification des oiseaux.

L'hydrologie

Les pluies sont fréquentes toute l'année et les hauteurs d'eau atteignent en moyenne 900 mm/an. L'eau salée plus dense que l'eau douce pénètre sous les dunes et le polder, il se forme un biseau salé à la frontière de ces deux masses d'eau. L'étude des profils de baignade a mis en évidence la présence d'eau salée à faible profondeur au niveau du fossé route du Quimpères (-0.8m/Terrain Naturel) lors d'une marée de coefficient 108.

La pédologie

La baie est composée de deux grandes entités pédologiques :

Sur la dune mobile, les débris coquilliers et les embruns apportent un pH basique avec un enrichissement lié à la décomposition des algues sur le haut de l'estran.

Sur la dune grise se développe un horizon humifère avec une faible dégradation de la matière organique, les sols sont pauvres en nutriments (oligotrophe).

Sur la prairie humide et l'étang se développe un horizon humique important et bien dégradé, de 8 à 40 cm d'épaisseur riche en éléments nutritifs, au dessus de sédiments coquilliers de l'ancien estran avant la construction de la digue. La diversité des milieux offre des conditions adéquates pour de nombreuses espèces d'orchidées et en fait un site remarquable pour les hybrides d'orchidées du genre *Dactylorhiza*.



Dactylorhiza praetermissa, dépressions humides

La topographie, le relief et la bathymétrie

La dune de Keremma forme la partie émergée d'une dune qui se prolonge sous la mer par un vaste estran sableux de faible pente. Il faut aller au centre de la baie pour trouver un étage sublittoral, sous le niveau des plus basses mers jusqu'à -12m. L'altitude des dunes est de l'ordre de +6 à +12m. Plus au sud, dans le polder, l'altitude est encore plus basse et forme une cuvette de 2 à 5 m d'altitude entre « la falaise morte » (+70m) et les dunes de Keremma.

La géodynamique

Au centre de la baie, un courant de dérive littorale se forme depuis la barre à écueil d'Enez Vraz pour aller vers Plouescat à l'est et vers Brignogan à l'ouest. Ce courant de dérive littorale couplé aux courants de jusant des estuaires de la flèche et du Kéralle ont créé respectivement les flèches de Penn ar C'hleuz et du Kernic. Le suivi réalisé par la maison des dunes montre que la dune est en déficit

sédimentaire et possède un profil dégradé en microfalaise, tandis que la flèche de Penn ar C'hleuz, la plage de Porz Meur et le port de Plouescat subissent d'importants dépôts sédimentaires provenant de la dune de Keremma et de la flèche du Kernic. A noter que depuis l'arrêt des enlèvements de sable en baie du Kernic l'érosion des dunes semble s'être stoppée.



Les sables dunaires : habitat caractéristique de l'hydrodynamisme (houle et courant de marée).

La dynamique sédimentaire de la baie (érosion, sédimentation) est un phénomène naturel en perpétuelle évolution qui conditionne la dynamique et la diversité des habitats et des espèces du site. La modification de cette dynamique est liée à la poldérisation et aux extractions de sable. Etant donnée l'échelle de temps et le peu de connaissance dont nous disposons, il y est difficile de prédire un scénario particulier. La tendance observée semble être le comblement des anses et l'érosion des dunes et de la flèche du Kernic.

Dans l'ensemble, la granulométrie des sables est moyenne et variable selon les zones. Les sables sont composés à plus de 50% de carbonates issus de débris coquilliers caractéristiques d'une forte production de biomasse.

En fond de baie, on trouve des sables très fins et riches en matière organique et en limon (Treaz glas) recherchés pour l'agriculture ainsi que des sables blancs hétérométriques autrefois recherchés pour la construction. A noter que cet usage est depuis longtemps prohibé.

L'hydrographie et les fleuves côtiers

La baie de Goulven reçoit cinq cours d'eau dont deux principaux : la Flèche et le Kérallé. Ces cours d'eau possèdent un régime pluvial, c'est à dire avec des débits maximum observés en hiver et au printemps. Le bassin versant s'écoulant dans la baie, toutes rivières confondues, couvre une surface de 192 km² et draine principalement des terres agricoles du plateau du Léon et du polder. Des prélèvements sont réalisés et permettent de suivre la qualité des eaux. La concentration en nitrate et la présence de micropolluants comme le glyphosate sont les principaux facteurs déclassants qui ont justifié le report de 2015 à 2027 pour atteindre le bon état des masses d'eau imposé par la directive cadre sur l'eau.

Il existe aussi des pollutions bactériologiques régulières qui ont eu pour conséquence le classement des anses de Goulven et du Kernic en zone insalubre.

Les rivières accueillent des populations de poissons migrateurs (saumon de l'atlantique, truite fario, truite de mer, anguille) et des espèces de la directive habitat (saumon, chabot, agrion de mercure). Les clapets anti-submersion ne semblent pas créer d'obstacle à la migration pour ces espèces.

Le Kérallé fait l'objet d'un contrat de restauration entretien, une initiative identique pourrait être envisagée sur le bassin de la Flèche afin d'appréhender les problèmes de qualité de l'eau et de submersion marine (inondation des terres agricoles, des habitations et des routes).



Digue et clapets de l'estuaire de la Flèche dans la baie de Goulven

Tableau 5. : Synthèse des données abiotiques générales.

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification et enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données
Géologie	2 : Granite, Gneiss	Au sud : gneiss de Plounevez-Lochrist ; à l'est et à l'ouest : Granite à deux micas de Plouescat et de Kerlouan. Ils sont à l'origine, avec les sables coquillers, des matériaux qui constituent les dunes de Keremma.	Revu Penn ar Bed n°84
Hydrologie	Pluviométrie : lame d'eau annuelle de 900 mm/an	La nappe d'eau douce est présente à faible profondeur et crée des résurgences au niveau des dépressions arrières dunaires favorables au Liparis de Loesel. L'eau de mer est présente à faible profondeur (-0.8m/Terrain Naturel) par grande marée.	Météo france Etude ABC
Climat	1 : Océanique tempéré	Faible amplitude thermique annuelle et saisonnière (9°C), la baie est exposée principalement aux vents de secteurs ouest, sud-ouest, nord ouest et nord-est. Le vent tient un rôle important dans le transport du sable et la formation des dunes.	Météo france
Pédologie	2 : dune mobile, dune grise et prairie	Diversité de milieux. La modification du pH, l'apport d'éléments nutritifs (azote, phosphore) et la déstructuration des horizons pédologiques par le piétinement influent sur la qualité et l'état de conservation des habitats.	Maison des dunes
Topographie, relief, bathymétrie	De -10m à + 20m	Le relief varie de -10 m à +20 m IGN (le haut des dunes), au sud des dunes de keremma se situe la falaise morte de l'ancien trait de côte à +70m IGN. Dans le polder et dans la baie, la pente est très faible voire nulle ce qui limite l'écoulement des eaux.	Revu Penn ar Bed n°84
Hydrographie, fleuves côtiers.	5 cours d'eau côtiers Surface bassin versant de la baie : 192 km². 1 masse d'eau côtière : Léon-Trégor Large	La Flèche possède un bassin versant de 185 km². Le Frouit possède un bassin versant : 15,1 km². Son cours se dédouble dans la plaine littorale pour aller vers la Flèche dans l'anse de Goulven pour ¾ de son débit et vers le Kérallé dans l'anse de Kernic pour ¼ de son débit. Le Traon est un ruisseau intermittent de 8,5 km² de bassin versant. Le Rest ou le ruisseau de Pont Pouloudou d'un bassin versant de 13,8 km² traverse le polder en arrière de digue Michel. Le Kérallé a un bassin de 51 km² et reçoit depuis la poldérisation le Kerrus d'un bassin de 17,7 km². La Flèche et le Kérallé offrent des sites favorables qui pourraient être colonisés prochainement par la Loutre d'Europe.	Agences de l'eau, études hydrauliques et sédimentaires
Géodynamique et sédiments	Dynamique sédimentaire en déséquilibre	La poldérisation (digues) et les extractions de sables ont modifié l'équilibre sédimentaire et entraînent un ensablement des baies et des érosions au niveau des dunes.	Etudes sédimentaires

RAPPORT DE PRESENTATION : Les grands milieux

Les habitats marins Natura 2000

Les habitats marins représentent 92% de la surface de la ZSC. Leur état de conservation n'est pas encore défini, les protocoles et les données sont en cours d'acquisition par la communauté scientifique.

La mauvaise qualité de l'eau des bassins versants côtiers a sûrement un impact sur la conservation des habitats marins mais il n'est pas



Les sables vaseux à bioturbation par *Arénicola marina*

évalué. Par moment, on note la présence localisée d'algues vertes qui viennent recouvrir les habitats rocheux et sableux réduisant ainsi la qualité de ces milieux. L'état des lieux du SAGE Bas Léon met en évidence que la masse d'eau côtière du « Léon Trégor Large », ainsi nommée, fait l'objet d'un report en 2021 pour l'atteinte du bon état écologique. Les paramètres déclassant sont les nitrates et les micropolluants.

Les prés salés ont été dégradés par le comblement dû à l'ancienne décharge de Kerguelen. Une réflexion pourrait être menée pour la réhabilitation de cette décharge. Aujourd'hui, les prés salés et la végétation annuelle à salicorne subissent des dégradations liées à la circulation motorisée, au passage d'outils pour niveler le sable dans les zones de char à voile et au stationnement des bateaux à Palud bihan. Ce problème peut être résolu par une canalisation des

véhicules à moteur pour qu'ils utilisent les accès déjà existant notamment au niveau du Kernic à Plounevez-Lochrist et sur Goulven au niveau du parking de la gare. Il conviendrait de réorganiser les mouillages pour limiter leurs impacts et de délimiter précisément sur le terrain une zone d'évolution acceptable pour les chars à voile. A noter que la réglementation actuelle (L 321-9 du code de l'environnement) interdit la circulation des véhicules sur le DPM (sauf autorisation).

Les habitats terrestres Natura 2000

Les habitats terrestres sont essentiellement des habitats d'intérêt communautaire. Les dunes sont bien conservées dans les secteurs peu fréquentés par le public et à l'inverse, ils apparaissent plus dégradés par le piétinement (pour 39% de la surface) dans les secteurs plus fréquentés au niveau des accès aux plages et sur les flèches du Kernic et de Pen ar C'hleuz.

La seconde cause de dégradation est l'enfrichement de la dune grise et des dépressions humides suite à l'abandon du pastoralisme traditionnel et aujourd'hui par un manque de gestion des habitats. De plus, les lapins délaissent le pâturage de certains secteurs car la végétation est devenue trop haute et se reportent sur d'autres secteurs provoquant un surpâturage. Un suivi de la population des lapins est mené



Dune grise et dépressions humides

par la maison des dunes et la Fédération de chasse du Finistère. En superposant les photos aériennes de 1999 et 2009, on s'aperçoit que le nombre de garennes a nettement progressé. De nouvelles garennes se sont créées sur la dune grise. Il conviendra à la suite de ces comptages d'adapter la pression de chasse afin d'assurer la conservation de la dune grise tout en maintenant une population saine et acceptable pour le site.

Les autres habitats terrestres

Les autres habitats terrestres (hors annexe I) représentent 3% du site soit au total 70 ha. Même s'ils ne sont pas d'intérêt communautaire ou prioritaire, ils forment de grands ensembles connectés les uns aux autres et tiennent un rôle important pour la conservation de nombreuses espèces d'intérêt européen. Les zones humides sont dégradées par le manque de gestion et d'entretien. De plus, l'effet cumulé de plusieurs remblais ou de curages pourrait porter atteinte à la conservation des habitats et des espèces. Le maintien du pâturage et des prairies de fauche est un enjeu pour le site Natura 2000.



Anacamptis Laxiflora,
prairie humide de l'étang

Tableau 7. : Synthèse des grands milieux.

Grands milieux	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire	Principales espèces d'intérêt communautaire	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Sources
Habitats marins et végétations d'eau salée	Les habitats marins représentent 92% de la surface totale de la ZSC soit 1830 ha	Non défini à 95% 5% sans dégradation	Laminaires. Ceintures de fucales. 1110-1 : Herbiers de Zostère marine. 1140 : Replats boueux ou sableux exondés à marée basse. 1170 : Récifs. 1310 : Végétations pionnières à Salicorne et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses. 1330 : Prés salés atlantiques.	Oiseaux, Phoque gris, Phoque veau marin, Grand dauphin.	Circulation motorisée, niveleuse, Qualité de l'eau, turbidité. La circulation motorisée raisonnée est compatible avec la conservation des habitats. La dynamique naturelle de comblement des fonds de baie tend à modifier les surfaces en prés salés. Le ramassage raisonné du goémon d'échouage est compatible avec la conservation des habitats.	Cartographie des habitats : DREAL, TBM, CBNBrest, Maison des dunes
Dunes maritimes et intérieurs	Les habitats terrestres représentent 11% de la surface totale de la ZSC soit 237 ha	61% des habitats terrestres sont sans dégradation	1210 : Végétation annuelle des lasses de mer. 1230 : Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques. 2110 : Dunes mobiles embryonnaires. 2120 : Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (oyat). 2130 : Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises habitat prioritaire). 2190 : Dépressions humides intradunales.	Liparis de Loesel, Ecaïlle chinée, Lucane cerf-volant, Grand Rhinolophe, Spiranthes aestivalis.	Les principaux facteurs de dégradation : Le piétinement lié à la fréquentation et l'ouverture du public, l'enrichissement des dépressions humides. Le drainage des parcelles urbanisées au sud des dunes peut être préjudiciable aux dépressions humides. Gestion des populations de lapins.	
Grottes et cavités	1 blockhaus à Tréguellier	Bon état	Sans objet	Grand Rhinolophe	Fort potentiel pour les chiroptères mais régulièrement visité. Assurer la tranquillité des chiroptères par des aménagements adaptés.	GMB, MDDR
Prairies de fauche et de pâture	36 ha	Globalement en bon état	Sans objet	Oiseaux, chauves-souris, insectes	Maintenir les prairies de fauche et de pâture. Apports azotés, déprise agricole, suppression des haies et talus.	DDTM, MDDR

Grands milieux	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Principaux habitats d'intérêt communautaire	Principales espèces d'intérêt communautaire	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines	Sources
Haies	Non défini	Non défini	Sans objet.	Oiseaux, Grand Rhinolophe	Suppression des haies et des talus sur la commune de Plouider.	MDDR
Rivières, estuaires	6 estuaires	Mauvais état	Sans objet.	Saumon atlantique, Agrion de mercure.	Endiguement, busage, mauvaise qualité des eaux, curage non adapté.	MDDR, SAGE Bas Léon et syndicat de l'Horn
Etang, zones humides, fossés	8 ha de roselière, et 2,7 ha d'étang et de fossés anti-chars, 0.31 ha de mégaphorbiaie	Bon état	6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaies	Agrion de mercure, oiseaux, chauves-souris, amphibiens, Crapeau calamite.	Les fossés sont enfrichés, le linéaire de fossés est estimé à 3000m. La roselière de l'étang est en cours d'atterrissement (et nécessiterait une intervention). Remblai ponctuel des zones humides.	Cartographie des habitats : DREAL, TBM, CBNBrest, Maison des dunes
Boisement de feuillus et de résineux	8,22 ha	Sans objet	Sans objet	Oiseaux, chauves-souris	Conserver des îlots de sénescence et les gîtes à chauves-souris.	
Cultures	0.43 ha	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Mais, produits phytosanitaires.	
Zones urbanisées	3.87 ha	Sans objet	Sans objet	Sans objet	La zone Natura 2000 est classée en zone Naturelle sauvegardée (Ns) dans les PLU. Drainage des zones urbanisées, inondations des zones habitées.	

RAPPORT DE PRESENTATION : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial

Tableau 8. : Synthèse des habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Nombre	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Habitats de l'annexe I de la directive Habitats, faune, flore 92/43, s'il s'agit d'une ZPS	26 (19 marins, 7 terrestres)	La conservation des habitats marins est liée à la préservation de la qualité de l'eau des bassins versants côtiers, et celle des habitats terrestres passe par la canalisation du public et la gestion des habitats pour éviter l'enrichissement des milieux dunaires.	Directive habitat, Maison des dunes
Espèces de l'annexe II de la directive Habitats, faune, flore 92/43, s'il s'agit d'une ZPS	9	Liparis de Loesel, Saumon atlantique, Grand rhinolophe, Lucane cerf volant, Ecaille chinée, Agrion de mercure, Phoque gris, Phoque veau marin, Grand dauphin. La conservation de ces espèces est liée au maintien et au bon état de leurs habitats.	Directive habitat, Maison des dunes, GMB, Océanopolis
Espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux 2009/147, s'il s'agit d'une ZSC	40	163 espèces recensées (inventaire exhaustif). Conservation des oiseaux et de leurs habitats (zones de reposoirs et de nidifications). Gérer les activités de loisirs avec les pratiquants pour limiter le dérangement. Définir des zones et des périodes de pratiques. 14 espèces de l'annexe I sont présentes de manière significative dans la ZPS.	Directive oiseaux, GOB, LPO, Maison des dunes, DREAL
Espèces de l'annexe IV de la directive Habitats, faune, flore 92/43	9	Spiranthe d'été, Liparis de loesel, Léopard des murailles, Crapaud calamite, Grand rhinolophe, Murin de Natterer, Pipistrelle commune, Triton marbré, Grand dauphin.	Directive habitat, Maison des dunes
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	3	Phoque gris, Phoque veau marin, Saumon atlantique.	Sans objet
Les autres habitats naturels hors habitats Natura 2000	6	Conservation et gestion des prairies de fauche et de pâture, des roselières, des ruisseaux et fossés d'eau douce.	Maison des dunes
Espèces végétales protégées au niveau national, régional, et par arrêté préfectoral et sur liste rouge du massif armoricain.	27	Le site accueille 20 espèces d'orchidées sur 30 présentes en Bretagne. L'enjeu concerne la préservation des stations à orchidées et leurs hybrides. Elles se situent majoritairement dans les dépressions humides de l'arrière dune, au niveau de la prairie humide de l'étang et sur la dune grise. Les espèces protégées inscrites au FSD sont : <i>Anacamptis laxiflora palustris</i> , <i>Cerastium arvense</i> , <i>Elymus arenarius</i> , <i>Linaria arenaria</i> , <i>Salix arenaria</i> , <i>Eryngium maritimum</i> . A noter que <i>Ranunculus lingua</i> et <i>Coeglossum viride</i> sont inscrites au FSD mais ont disparu depuis.	SFO, Maison des dunes, CBNB
Les autres espèces animales protégées au niveau national, régional, et par arrêté préfectoral et sur liste rouge du massif armoricain.	12	Odonates : Agrion mignon ; Orthoptères : Conocéphale des roseaux, Gomphocère tacheté. Amphibiens : Pélodyte ponctué, Triton palmé, Crapaud commun, Grenouille verte. Reptiles : Orvet fragile, Couleuvre à collier, Vipère péliade, Léopard vivipare.	Maison des dunes, Etude TBM 2010
Les oiseaux chassés sur le DPM et l'étang de Goulven.	32	La liste est définie au niveau national. 32 espèces présentes sont chassables dans le périmètre. 18 espèces sont principalement chassées . Les espèces particulièrement chassées sont les Canards colvert, Sarcelles et ensuite les limicoles.	Association de chasse du DPM

RAPPORT DE PRESENTATION : Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43 Habitats, faune, flore.

Carte simplifiée des habitats page 61.

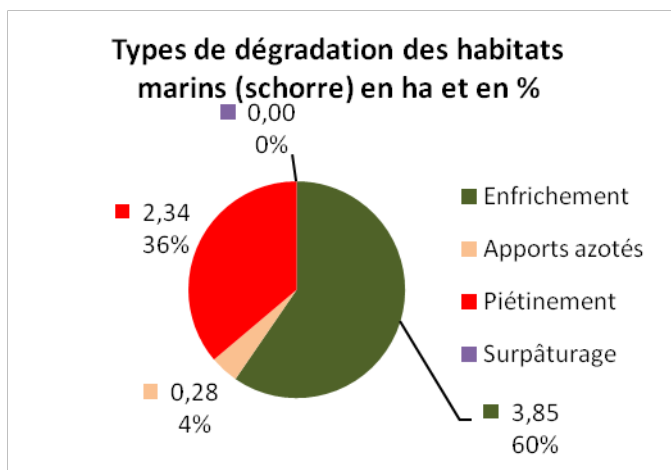
Carte du niveau de dégradation des habitats page 62.

Carte du type de dégradation des habitats page 63.

Les habitats marins de l'annexe I

Les habitats marins représentent 1830 ha sur 2067 ha que compte la ZSC. La baie de Goulven abrite 19 habitats marins d'intérêt communautaire. A noter quelques changements dans les habitats marins par rapport au Formulaire Standard de Données du site. L'habitat 1320 : Prés à Spartine maritime n'est plus présent. Il a sûrement été supplanté par le pré à Spartine anglaise. L'habitat 1110-1 : herbier de zostère n'avait pas été identifié dans la cartographie des habitats marins. Il est pourtant bien présent sur le site et avait été confirmé par l'IFREMER en 2007. Les champs de blocs possèdent une grande variété de faciès et abritent potentiellement une grande richesse spécifique. Pour leurs

conservations, il importe que des règles de bonnes conduites soient appliquées par les pêcheurs à pied. L'habitat le plus rare à l'échelle européenne et bien représenté dans le site correspond aux sables dunaires (1140-4), pour le maintenir dans un bon état de conservation, cela implique de ne pas procéder à des extractions de granulats dans et aux abords du site sans étude d'incidence précise. A marée basse, persistent de vastes mares d'eau salée sur substrat sableux ou rocheux. Elles offrent une vision accessible de l'étage sublittoral (sous le niveau des plus basses mers) et possèdent un intérêt écologique et pédagogique. La qualité de l'eau contribue à la conservation des habitats marins.



L'état de conservation des habitats marins de l'annexe I

L'état de conservation est évalué pour seulement 6 % soit 96 ha de prés salés. Par manque de protocole et de donnée disponible, les habitats intertidaux et subtidaux n'ont pas d'état de conservation défini. La dégradation des prés salés est liée aux accès motorisés qui ont lieu en dehors des cales de mise à l'eau : le parking de la gare à Goulven et le long de la D10 entre Kernic et Kersabiec. L'ancienne décharge de Plounéour-Trez a favorisé l'enfrichement des prés salés au niveau de Kerguélien. Une réhabilitation pourrait être engagée. L'amélioration de la qualité des eaux côtières sera favorable à la conservation des habitats marins.



Circulation motorisée dans les prés salés de l'anse du Kernic.

Un accès existant et plusieurs accès en parallèle.

Les habitats terrestres de l'annexe I

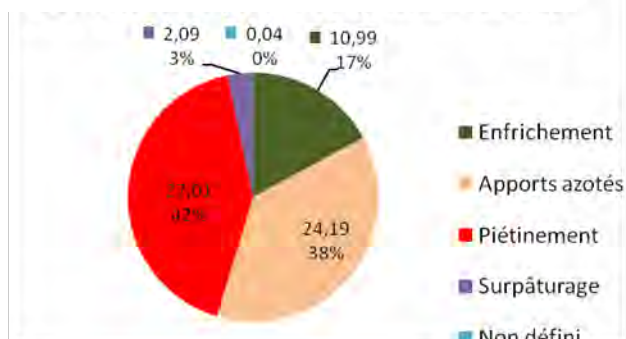
Les habitats terrestres hors DPM représentent 11% du site soit 237 ha. C'est essentiellement de la dune grise et de la dune mobile. Leur état de conservation a été évalué en 2004 et complété en 2009. L'étude montre que 61% des habitats ne présentent aucune dégradation, et pour 39% de la surface, les niveaux de dégradation vont de faible à très fort avec par ordre d'importance : le piétinement, les apports azotés et l'enfrichement.



Dune grise en bon état de conservation

- Le piétinement a lieu sur la dune grise et la dune à oyat au niveau des accès aux plages et à proximité des chemins de randonnées. La canalisation du public au niveau des accès et un balisage plus important permettraient

Type de dégradation des habitats Natura 2000 terrestres (hors DPM) en ha et en %



d'éviter la création de sentiers anarchiques et par conséquent d'améliorer l'état de conservation des habitats.

- Les apports azotés sont globalement d'origine naturelle (la nature du sous-sol) et plus ponctuellement d'origine humaine (assainissement, déjections canines...).
- L'enfrichement est lié à l'évolution spontanée de la végétation suite à l'arrêt du pâturage. Il conviendra de faucher et d'exporter les produits de coupe. Un pâturage extensif pourrait être envisagé pour maintenir les milieux ouverts.
- Le surpâturage concernait la dune grise et les dépressions humides. Lors de la cartographie des habitats, le surpâturage observé était lié à la présence des poneys dans les dépressions humides. Aujourd'hui, la population de lapins de garenne est plus problématique. Elle doit être gérée de façon à assurer la conservation des habitats tout en maintenant une population de lapins acceptable pour le site.

Niveau de dégradation des habitats terrestres de l'annexe I

Niveau de dégradation des habitats Natura 2000 terrestres (hors DPM) en ha et en %



Niveau de priorité pour les habitats d'intérêt communautaire de la ZSC

Les habitats de l'annexe I

Globalement le niveau de priorité est moyen car l'état de conservation des habitats terrestres est favorable pour 61% de la surface.

Cependant, le milieu marin qui compose 95% de la ZSC ne possède pas encore d'état de conservation. La qualification de cet état est en cours d'élaboration par le monde scientifique.

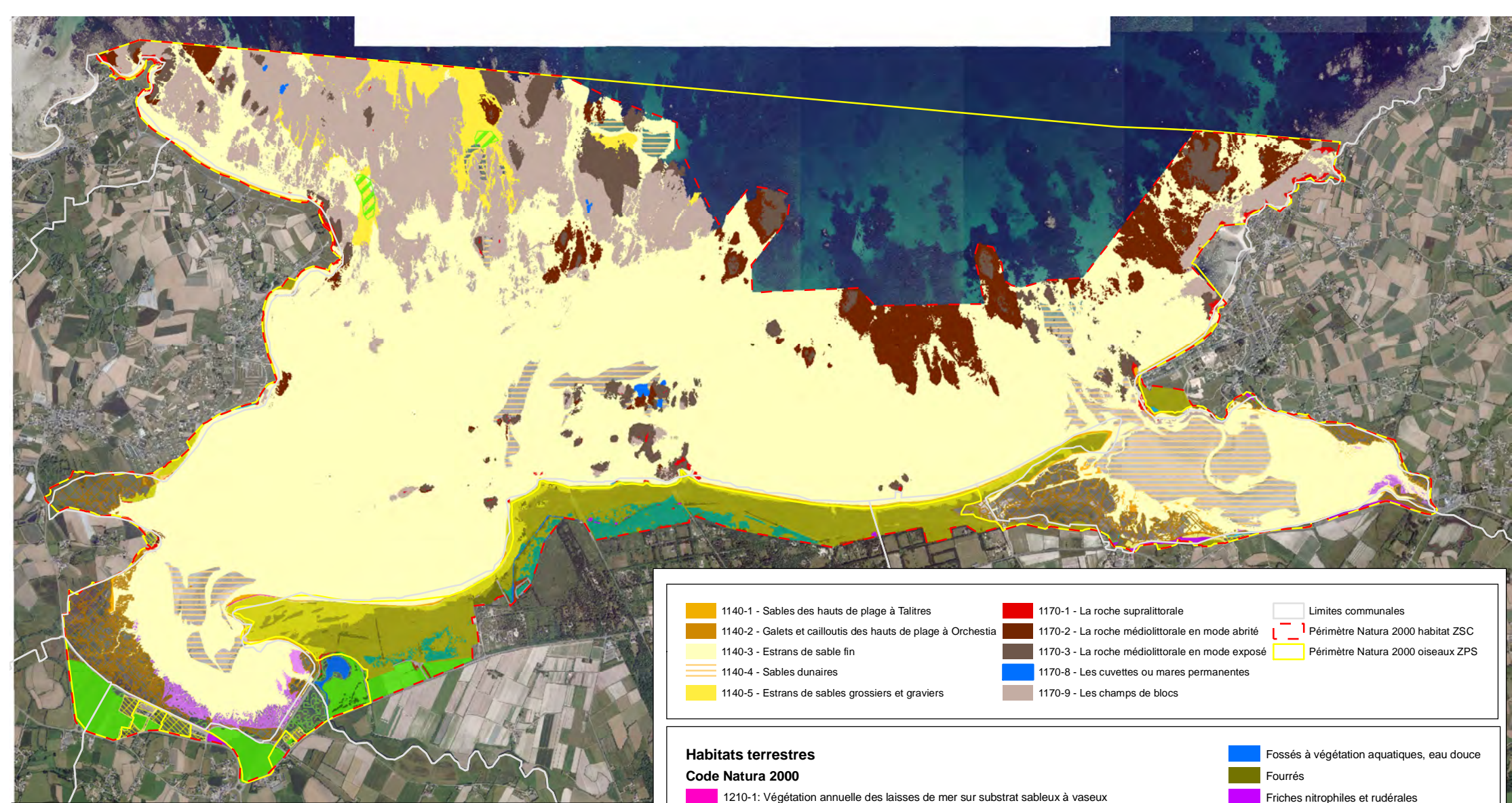
Pour les habitats terrestres, le site possède une responsabilité pour la conservation de l'habitat de Dunes grises (habitat prioritaire), qui représente une surface de 103 ha. Pour cet habitat le niveau de priorité est élevé.

Tableau 9. : Synthèse des habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43.

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés	Code	Surface (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité, exigences écologiques	Niveau de dégradation	État de conservation région atlantique	Origine des données
Zostère Marine	1110-1	3.5 ha	<p>Les herbiers de zostère marine sont les seules plantes à fleurs en milieu sous marin. Elles se développent du bas de l'estran jusqu'à 3-4m de profondeur et constituent un habitat privilégié pour de nombreuses espèces marines.</p> <p>Les deux herbiers de zostère marine connus sur la ZSC se situent au nord-est de Beg an Toullou à proximité immédiate de la future zone de mouillage des plaisanciers de Plounéour-Trez. Il existe d'autres herbiers de zostère marine qui n'ont pas encore été cartographiés. Les sources potentielles de dégradation sont les mouillages, la pollution des eaux et les changements rapides des conditions hydrodynamiques et de turbidité. A noter que la localisation des herbiers n'est pas figée, ils peuvent se déplacer en fonction des conditions du milieu.</p>	Non défini	Non défini	IFREMER 2007, APPTZ
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140-1 1140-2 1140-3 1140-4 1140-5	9.09 ha, 0.44% 0.66 ha, 0.03% 1049 ha, 50.75% 97.57 ha, 4.72% 43.85 ha, 2.12% Total 1200 ha 58%	<p>L'estran sableux est l'habitat de nombreux invertébrés. Il est particulièrement fréquenté par les oiseaux pour l'alimentation et comme zone de reposoir. C'est le lieu où se pratiquent de nombreuses activités (char à voile, pêche à pied, palangres). Les sources potentielles de dégradation sont la pollution de l'eau des bassins versants, le carénage des bateaux et la circulation motorisée. Les plaisanciers de l'APELTPL réalisent le carénage en dehors de l'estran pendant l'hiver.</p>	Non défini	Moyen	DREAL, MNHN, MDDR
Récifs	1170-1 1170-2 1170-3 1170-8 1170-9	6.37 ha, 0.31% 195 ha, 9.44% 78.94 ha, 3.82% 0.67 ha, 0.03% 249 ha, 14% Total 594 ha 28.72%	<p>Il s'agit typiquement de la zone de balancement des marées. Les espèces végétales se répartissent en ceinture autour des rochers en fonction du degré de submersion et les conditions hydrodynamiques. Les ceintures algales sont sensibles à la qualité des eaux côtières (turbidité, sels nutritifs...). Le retournement des blocs non remis en place par les pêcheurs à pied est une source de dégradation (non évaluée).</p>	Non défini	Moyen	DREAL, MNHN, MDDR

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés	Code	Surface (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	Niveau de dégradation	État de conservation région atlantique	Origine des données
Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1310-1 1310-2	1.75 ha 0.08 %	Formations composées de plantes annuelles du genre Salicornia ou de graminées. Elles colonisent les vases et les sables inondés périodiquement. Les sources potentielles de dégradation sont la pollution des eaux, la circulation motorisée et le passage de la niveleuse (afin de conserver l'aspect sableux de la baie). L'habitat est localisé dans le fond des anses du Kernic et de Goulven.	83% sans dégradation 17% faible à moyen.	Moyen	TBM, MDDR, CBNB
Mosaïque de Spartine anglaise et Végétations pionnières à Salicorne	1310-1	9.2 ha 0.45 %	Formation végétale en mosaïque de végétation à salicorne et autres espèces annuelles avec des atterrissements favorables au développement de la spartine anglaise. L'habitat est localisé dans le fond des anses du Kernic et de Goulven.	Sans dégradation	Moyen	TBM, MDDR, CBNB
Mosaïque de Spartine anglaise et prés salés atlantiques	1330-2	2 ha 0.1%	Formation végétale en mosaïque de végétation des prés salés avec des atterrissements favorables au développement de la spartine anglaise. L'habitat est localisé dans le fond des anses du Kernic et de Goulven.	Sans dégradation	Moyen	TBM, MDDR, CBNB
Prés salés atlantiques	1330-1 1330-2 1330-3 1330-5	83.4 ha 4 %	L'habitat regroupe l'ensemble des végétations pérennes des prés salés atlantiques se développant au niveau du schorre sur substrat argilo-limoneux à limono-sableux et pouvant subir une inondation régulière par la marée. L'habitat est localisé dans le fond des anses du Kernic et de Goulven. Les dégradations sont liées à l'enfrichement de l'ex-décharge de Plounéour-trez et à la circulation motorisée principalement dans l'anse du Kernic.	92% sans dégradation 8% Très fort	Moyen	TBM, MDDR, CBNB
Végétations annuelles des lisses de mer sur substrat sableux à vaseux	1210-1	0.2 ha 0.01%	Cet habitat regroupe toutes les plantes qui se développent sur les lisses de mer riches en matières azotées. Il est localisé sur la partie haute de l'estran sableux. Les principales causes de dégradation sont : l'arrachage et le piétinement sur les plages touristiques, le ramassage du goémon par les communes et les goémoniers lorsqu'il est systématique ou s'il est réalisé trop haut sur l'estran.	Dégradations localisées	Moyen	TBM, MDDR, CBNB
Végétation des fissures des rochers	1230-1	0.49 ha 0.02 %	Cette végétation pousse au niveau des parties basses des falaises et des rochers des dunes de Keremma, de Plouescat et de Plounéour-Trez. Cet habitat est sensible à la fréquentation et au piétinement.	Sans dégradation	Moyen	TBM, MDDR, CBNB

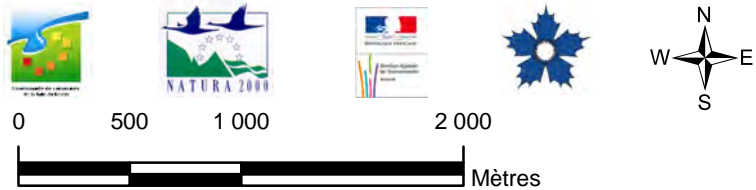
Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés	Code	Surface (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	Niveau de dégradation	État de conservation région atlantique	Origine des données
Dunes mobiles embryonnaires	2110	2.51 ha 0.12%	Cet habitat se développe au contact supérieur des lisses de hautes mer, sur une pente faible à nulle. La végétation est adaptée aux conditions du milieu. Elle est favorisée par un enfouissement régulier par le sable. Il constitue le premier stade de développement de la dune. Les causes globales de dégradation sont le piétinement sur les plages touristiques et le manque de lisse de mer.	65% sans dégradation 34% moyen à fort 1% très fort	Mauvais	TBM, MDDR, CBNB
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> (Oyat)	2120	42.3 ha 2 %	Cet habitat se développe au contact supérieur de la dune embryonnaire ou des lisses de haute mer, la végétation est adaptée et favorisée par l'enfouissement régulier lié au saupoudrage éolien à partir du haut de plage. La principale cause de dégradation est le piétinement.	88% sans dégradation 1% faible à moyen 6% moyen à fort 5% très fort	Moyen	TBM, MDDR, CBNB
Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises habitat prioritaire)	2130	103 ha 5 %	Cet habitat est largement dominant sur le site, il se situe entre la dune à oyat et l'arrière-dune. La végétation est très rase, elle est constituée d'espèces vivaces, de mousses et de lichens qui sont particulièrement sensibles au piétinement. Les causes de dégradation sont le piétinement. Les apports azotés apparaissent dans les études comme une dégradation, mais il s'agit de la présence du sous sol terreux et humide de l'ancienne île d'Enez-vraz au niveau de la chapelle de Guévroc.	55 % sans dégradation 22% faible à moyen 13% moyen à fort 10% très fort	Moyen	TBM, MDDR, CBNB
Dépressions humides intradunales	2190	18 ha 0.87%	Les dépressions humides se localisent derrière la dune grise. Elles constituent entre autres l'habitat du <i>Liparis de Loesel</i> . L'enfrichement est la principale cause de dégradation car le site a perdu sa dynamique naturelle à la suite de la poldérisation, la gestion conservatoire (fauche, pâturage voir étrépage) est à privilégier. Impact possible du drainage des zones urbanisées (non évalué).	36% sans dégradation 33% faible à moyen 12% moyen à fort 19% très fort	Mauvais	TBM, MDDR, CBNB
Mégaphorbiaies	6430	0.31 ha 0.02%	Cet habitat est caractéristique des zones humides avant le stade de formation de la roselière. Il est localisé au niveau de l'étang de Goulven mais n'était pas inscrit au FSD.	Sans dégradation	Mauvais	TBM, MDDR, CBNB



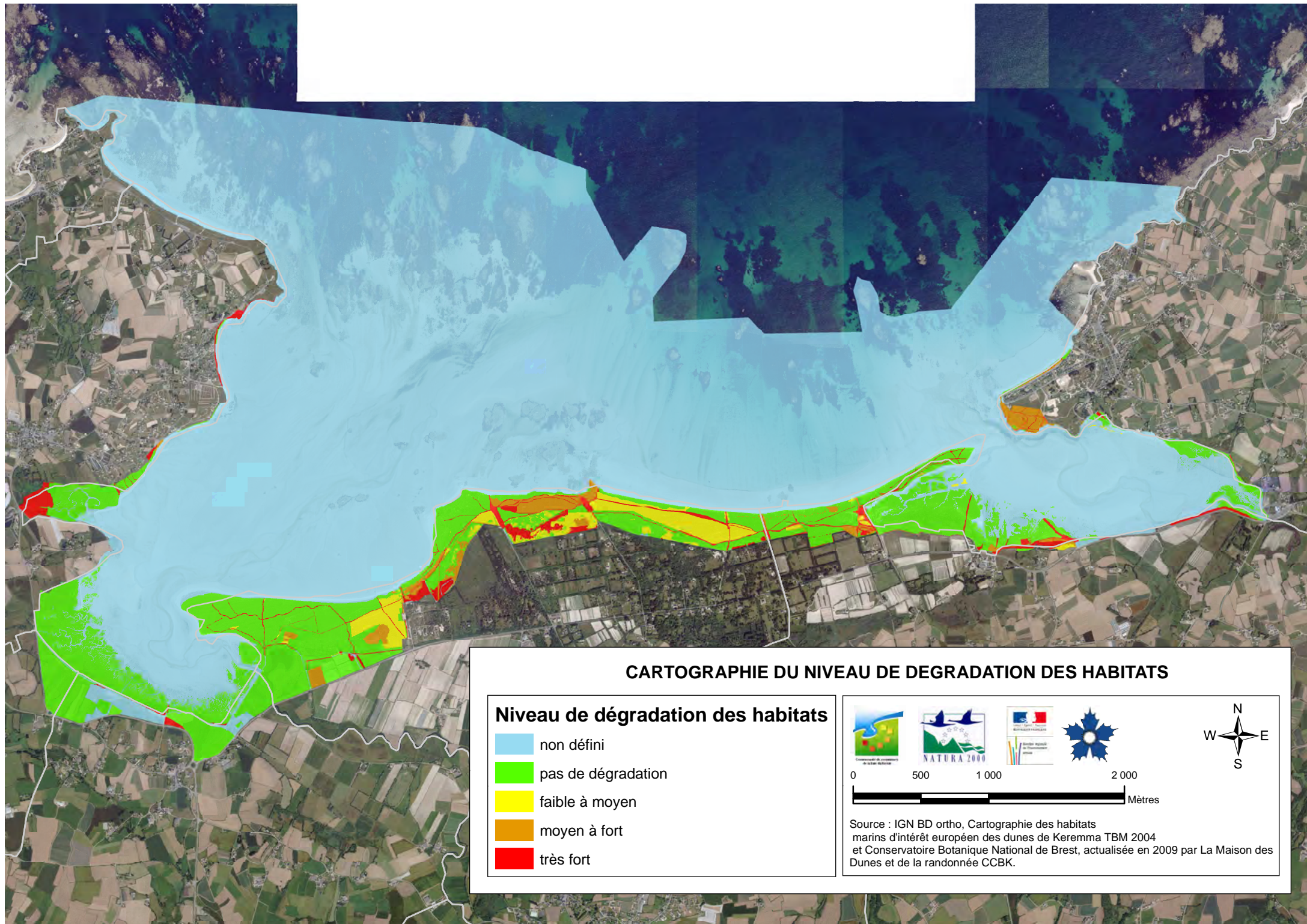
	1140-1 - Sables des hauts de plage à Talitres		1170-1 - La roche supralittorale		Limites communales
	1140-2 - Galets et cailloutis des hauts de plage à Orchestia		1170-2 - La roche médiolittorale en mode abrité		Périmètre Natura 2000 habitat ZSC
	1140-3 - Estrans de sable fin		1170-3 - La roche médiolittorale en mode exposé		Périmètre Natura 2000 oiseaux ZPS
	1140-4 - Sables dunaires		1170-8 - Les cuvettes ou mares permanentes		
	1140-5 - Estrans de sables grossiers et graviers		1170-9 - Les champs de blocs		

Habitats terrestres		Code Natura 2000	
	1210-1: Végétation annuelle des lasses de mer sur substrat sableux à vaseux		Fossés à végétation aquatiques, eau douce
	1230-1: Végétation des fissures des rochers eu-atlantique à nord-atlantique		Fourrés
	1310-1, 2: Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des bas et hauts niveaux		Friches nitrophiles et rudérales
	1310-1: Spartine Anglaise et Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles		Pelouse mésophile arrière-dunaire
	1330-1,2,3,5: Prés salés atlantiques		Prairies de fauche ou de pâture
	1330-2: Spartine Anglaise et Prés salés atlantiques		Roselière à phragmite hors schorre
	2110-1: Dunes mobiles embryonnaires atlantiques		Zone agricole bordant l'espace littoral
	2120-1: Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria subsp. Arenaria des côtes atlantiques		Zone boisée de feuillus
	2130-1: Dunes grises de la mer du Nord et de la Manche		Zone boisée de résineux
	2190: Dépressions humides intradunales		Zones en déprises agricoles à confirmer
	6430: Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaies		Zones urbaines, routes
			Zostera marina
			cultures

CARTOGRAPHIE SIMPLIFIEE DES HABITATS



Source : IGN BD ortho, Cartographie des habitats marins et des dunes de Keremma TBM 2004, Conservatoire Botanique National de Brest, actualisée en 2009 par La Maison des Dunes et de la randonnée CCBK.



CARTOGRAPHIE DU NIVEAU DE DEGRADATION DES HABITATS

Niveau de dégradation des habitats

- non défini
- pas de dégradation
- faible à moyen
- moyen à fort
- très fort



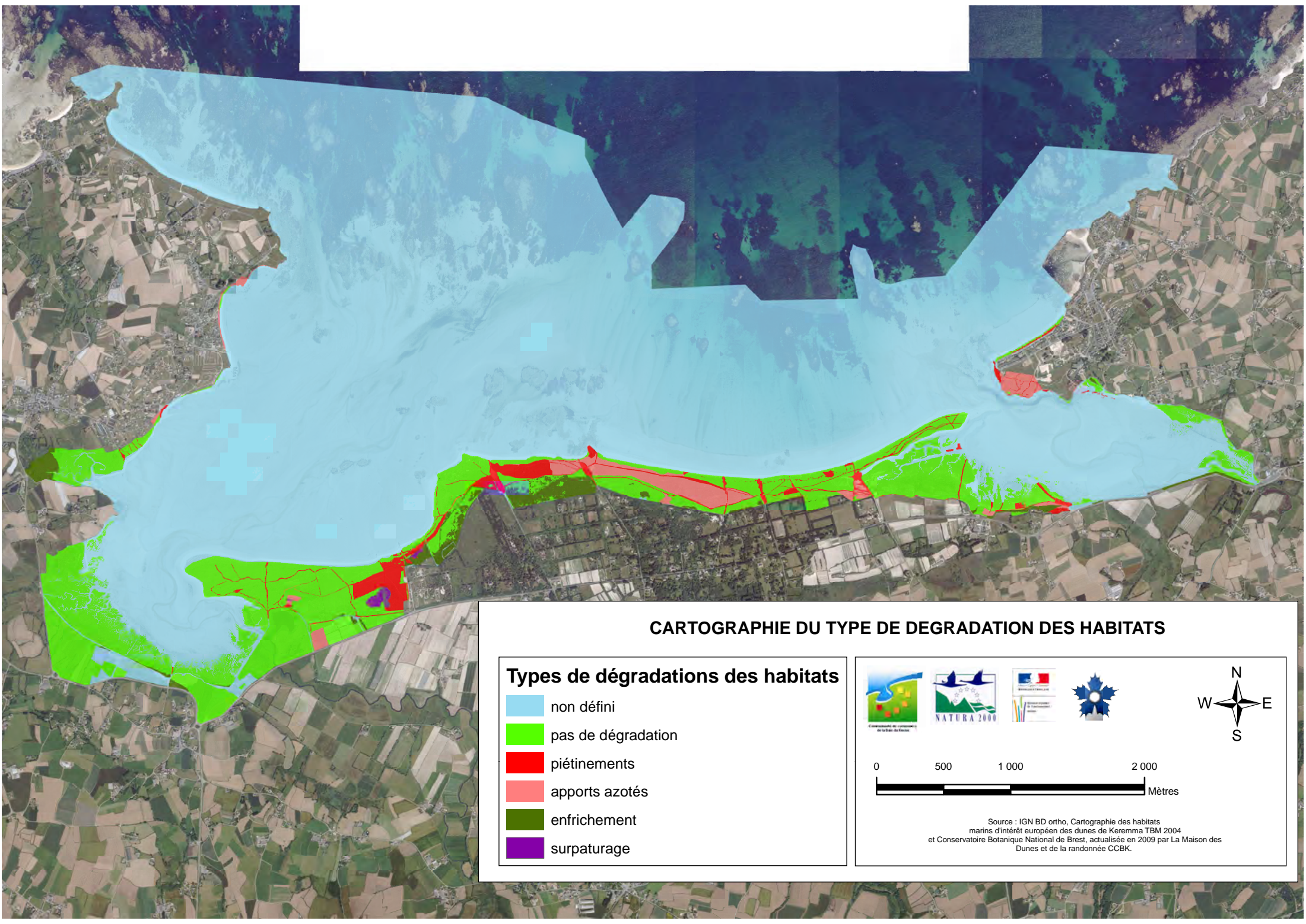


0 500 1 000 2 000





Mètres

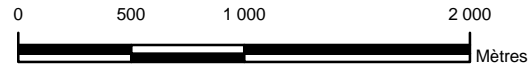


Source : IGN BD ortho, Cartographie des habitats marins d'intérêt européen des dunes de Keremma TBM 2004 et Conservatoire Botanique National de Brest, actualisée en 2009 par La Maison des Dunes et de la randonnée CCBK.



CARTOGRAPHIE DU TYPE DE DEGRADATION DES HABITATS

Types de dégradations des habitats

-  non défini
-  pas de dégradation
-  piétinements
-  apports azotés
-  enrichissement
-  surpâturage



Source : IGN BD ortho, Cartographie des habitats marins d'intérêt européen des dunes de Keremma TBM 2004 et Conservatoire Botanique National de Brest, actualisée en 2009 par La Maison des Dunes et de la randonnée CCBK.

RAPPORT DE PRESENTATION : Les espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II et IV de la directive 92/43 Habitats, Faune, Flore.

Cartographie des habitats favorables et des espèces de l'annexe II et IV page 77.

Tableau 10: Synthèse des Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II et IV de la directive 92/43 page 75.

Le Liparis de Loesel

Description :

Orchidée de petite taille, haute de 6 à 25 cm, de couleur entièrement verte et glabre. Les feuilles basales au nombre de deux sont opposées et assez longuement engainantes. Le pseudobulbe âgé est toujours contigu à celui en formation.

Au sommet du pseudobulbe de l'année, entre les deux feuilles basales, la hampe florale est distinctement trigone et porte une grappe lâche de 2 à 15 petites fleurs jaune verdâtre (6-7 mm de long). Celles-ci sont tournées vers le haut et présentent des sépales et des pétales très fins, tandis que le labelle, entier et dépourvu d'éperon, est plus large.

Le Fruit est une capsule ovoïde fortement nervée longitudinalement, haute d'environ 1 cm. Le temps de maturation est supérieur à six mois.

Deux variétés sont présentes en France : la variété type et la variété ovata qui est présente en Bretagne et sur le littoral du nord de la France. Cette dernière se distingue essentiellement par la forme des feuilles, qui sont ovales.

Répartition :



Liparis de loesel à
Keremma

Liparis loeselii est une espèce répandue dans tout l'hémisphère Nord, circumboréale (présente en Amérique du Nord), eurasiatique subocéanique-préalpine.

En France, la plante est signalée sur une grande partie du territoire, à des altitudes variant entre 0 et 1000 m : Alpes, Jura, Lorraine, Champagne, Nord/Pas-de-Calais, Picardie, Normandie, Bretagne, Charente, et Dordogne. Exceptionnelle dans le sud de la France, et en Corse. La variété

ovata n'est connue que du littoral de Guissény et de Keremma.

Ecologie :

Le Liparis loeselii est une Plante bisannuelle ou vivace ayant un bourgeon dormant au ras du sol durant l'hiver. Le pseudobulbe affleure à la surface du sol et persiste en hiver.

C'est une orchidée pionnière de substrat basique, oligotrophe et humide. Son habitat est la dépression humide de l'arrière dune. Le temps de maturation des plants à partir du semi est important (5 ans), la latence des pseudobulbes peut durer plusieurs années et explique les variations interannuelles des effectifs. La floraison a lieu de juin à juillet exceptionnellement jusqu'en septembre.

Menaces :

Les principales menaces sont l'enfrichement des dépressions humides lié à la stabilisation des dunes et l'assèchement des zones humides par l'urbanisation.

Etat de conservation / Gestion préconisée :

L'état de conservation dans l'aire biogéographique Atlantique est mauvais.

L'état de conservation au niveau local est mauvais malgré une population en augmentation depuis les premiers travaux de gestion entrepris par la Maison des dunes et la Société Française d'Orchidophilie. En effet, l'état de conservation de l'habitat de l'espèce est mauvais tout comme les perspectives futures qui sont défavorables en raison de l'impossibilité de retrouver une dynamique naturelle (brèche dans la dune). De plus, les aménagements hydrauliques pourraient abaisser la nappe d'eau douce et menacer la population locale.

A défaut de pouvoir rétablir la dynamique naturelle, il faut s'y substituer en gérant les dépressions humides par fauche et étrépage afin de maintenir un milieu pionnier. Les aménagements hydrauliques dans les dépressions humides à l'intérieur ou à l'extérieur du site qui sont susceptibles d'abaisser la nappe sont à proscrire.

Actuellement, un suivi de la station de Liparis a lieu de juin à octobre afin de mieux appréhender la reproduction végétative. Les niveaux d'eau sont suivis tous les mois en période hivernale. Des piézomètres pourront être installés pour suivre plus finement la hauteur de la nappe d'eau douce.

Le Spiranthes d'été

Description :

Le Spiranthes d'été est une orchidée vivace de 10 à 30 cm de hauteur. L'épi florifère est lâche et spiralé. Sa floraison est estivale entre juin et août. Les fleurs sont blanches et peu odorantes.

Répartition :

Les Spiranthes d'été est une espèce méditerranéenne et atlantique. Elle se répartit des Pays Bas jusqu'au Maghreb.

Dans le site Natura 2000, le Spiranthes d'été est présent à un seul endroit dans une dépression humide.

Ecologie :

Son habitat est la dépression humide. Elle peut être éventuellement confondue avec le Spiranthes spiralis mais sa floraison est plus tardive, en automne, et il se développe sur la dune grise. La forme des feuilles diffère.

Menaces :

Les principales menaces dans le site Natura 2000 sont le drainage des zones humides et la prédation par les lapins.

Etat de conservation / Gestion préconisée :

L'état de conservation dans l'aire biogéographique Atlantique est mauvais.

L'état de conservation de l'espèce dans le site Natura 2000 est mauvais en raison du nombre d'individus présents et des menaces sur son habitat.

La gestion conservatoire consiste à maintenir les conditions d'ouverture et d'humidité de son habitat en pratiquant des fauches. Les travaux hydrauliques doivent être proscrits.

Une gestion cynégétique adaptée aux exigences de l'espèce peut également être réalisée. En attendant, des enclos sont mis en place.

L'Agrion de mercure

Description :

L'Agrion de mercure est une libellule zygoptère (demoiselle) de forme gracile, l'abdomen est fin, cylindrique et allongé. Les ailes antérieures et postérieures sont identiques. Le mâle possède un abdomen bleu ciel à dessins noirs, le segment 2 possède un dessin en forme de tête de taureau. La femelle possède un abdomen noir bronzé.



Agrion de mercure, photo S.Chaumont

Répartition

L'Agrion de mercure est une espèce occidentale et du Nord de l'Afrique. Elle est actuellement en régression sur la quasi-totalité de son territoire et a déjà disparue de nombreux pays de l'Est de l'Europe (Pays Bas, Slovaquie, Slovenie).

D'un point de vue global, la France possède les populations les plus stables en Europe.

Dans le site Natura 2000 et à proximité immédiate, l'espèce a été observée dans des habitats variés : zones marécageuses plus ou moins boisées, petits fossés dans la roselière ou les prairies. Quelques observations ont été faites sur les marais salés en limite des populations sur marécages. En dehors des limites Natura 2000, elle a été observée sur des ruisselets ensoleillés avec une végétation rivulaire développée ainsi que sur des marécages plus ou moins boisés.

Ecologie

On retrouve généralement l'Agrion de mercure dans les eaux courantes et ensoleillées de bonne qualité, alcaline et à débit modéré ; plus rarement en eaux acides ou saumâtres. On l'observe fréquemment sur des zones de sources, fontaines, suintements, drains, ruisselets...

Le vol s'étale de mai à septembre et sur le site principalement de fin mai à fin juin. Les adultes s'écartent peu des sites de reproduction. La femelle pond dans les tiges de végétaux tendres notamment le Cresson de fontaine.

Menaces :

Sur le périmètre Natura 2000, une des populations se situe sur des fossés au sein d'une roselière relativement fermée et peu favorable au développement d'une population viable (3 ind. observés au maximum). De plus, ces fossés sont presque totalement asséchés au moment du pic de vol de l'espèce.

La seconde population se situe sur une petite zone de marécages ne permettant pas un développement favorable de l'espèce (16 ind. observés au maximum). Ce marais est entouré de prés à Joncs Maritimes très saumâtres et hostiles au développement de l'Agrion. De plus, cet habitat tend à se boiser et à s'atterrir sur certaines parties.

La troisième population se situe sur un fossé très dégradé au sein d'une prairie de pâture. En l'état actuel, cet habitat ne semble pas propice à l'accueil d'une population viable.

Hors du site Natura 2000, une des populations se situe sur un cours d'eau (10 ind. Observés au maximum) au sein d'une prairie bocagère. Cette population est fortement menacée par des remblais sur la partie Nord et un pâturage intensif au sud. Les deux autres populations présentes en dehors du périmètre Natura 2000 sont également très menacées par une fauche précoce et l'embroussaillage d'une zone de marais.

Etat de conservation / Gestion préconisée :

L'état de conservation de l'espèce dans l'aire biogéographique Atlantique est mauvais.

Dans la zone Natura 2000 ou sur les limites, le statut de conservation de l'espèce est jugé très défavorable. L'intérêt patrimonial de l'espèce sur le site est jugé « très fort » car la population régionale est localisée surtout dans le Finistère.

Sur le périmètre Natura 2000, des mesures doivent être engagées pour conserver l'habitat de l'Agrion de mercure. A l'ouest du site, un arrachage manuel des arbres et arbustes doit être réalisé ainsi qu'un curage et un étrépage des secteurs les plus atterrés pour éviter la fermeture de la zone. Les travaux doivent être menés hors période de reproduction sous forme de micro travaux (1/4 ou 1/3 de la zone sera travaillée par an) pour ne pas impacter l'habitat des larves dont le développement dure deux ans.

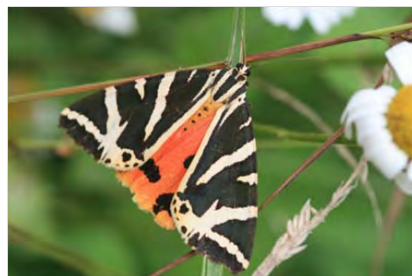
Dans la roselière de Goulven, il sera nécessaire d'ouvrir les milieux et de curer les chenaux temporaires.

Dans la prairie de pâture, il sera nécessaire de protéger le cours d'eau du piétinement par les bovins.

L'Écaille chinée

Description :

L'Écaille chinée est un papillon de nuit reconnaissable à ses ailes antérieures noires zébrées de blanc-jaune pâle. Les ailes postérieures sont rouge vif (visible à l'envol) décorées de quatre taches noires variables. Le thorax est noir rayé de jaune, l'abdomen est orangé et orné d'une rangée médiane de points noirs.



Écaille chinée, photo S. Chaumont

Répartition :

L'écaille chinée est une espèce eurasiatique présente sur une grande partie du territoire métropolitain. En France, on la retrouve sur la totalité des départements où elle peut être localement abondante.

Sur le site Natura 2000, elle est observée le long des fourrées, lisières et friches herbacées humides.

Écologie :

La période de vol s'étale de juillet à septembre. Elle est observée sur le site au cours du mois d'août. C'est une espèce fréquentant les habitats humides ou secs divers (prairies, fourrées, bords de chemins...).

Elle pond sur l'Ortie dioïque mais aussi sur une grande variété de plantes herbacées (Eupatoire chanvrine, les Cirse, Lamiers...).

Menaces :

Aucune menace potentielle n'a été identifiée sur le site.

État de conservation / Gestion préconisée :

L'état de conservation dans l'aire biogéographique Atlantique est bon.

Elle est signalée en bon état de conservation et son intérêt patrimonial est jugé mineur. Aucune préconisation de gestion particulière n'est à mettre en œuvre pour cette espèce.

Le Lucane cerf-volant

Description :

Le Lucane cerf-volant est le plus grand coléoptère d'Europe. La taille des adultes varie de 20 à 50 mm pour les femelles et de 35 à 85mm pour les mâles. Le mâle est pourvu de mandibules brun-rougeâtre de taille variable.



Lucane cerf volant, photo S. Chaumont

Répartition :

Cette espèce eurasiatique est présente sur l'ensemble des départements Français.

Ecologie :

Les larves sont saproxylophages, elles consomment le bois mort et se développent de la souche vers le système racinaire des arbres. On trouve l'espèce essentiellement sur les Chênes mais on peut aussi la rencontrer sur divers feuillus et occasionnellement des conifères de juillet à septembre. La durée de développement est de cinq à six ans.

Menaces :

Aucune menace potentielle n'a été identifiée sur le site. Sur les habitats limitrophes, l'arrachage et la coupe des haies en milieux bocagers lui seront défavorables et devront être proscrits.

Etat de conservation / Gestion préconisée :

Compte tenu des moeurs discrètes de l'espèce (larves et adultes), il est difficile de définir son statut sur le site Natura 2000. Cependant, peu d'habitats favorables au développement larvaire de l'espèce sont présents sur le site excepté quelques secteurs en limite. On peut supposer que l'espèce est probablement dispersée et peu abondante.

Pour la gestion, il faut privilégier le vieillissement des arbres et la persistance d'une nécromasse importante notamment au niveau des souches.

Le Crapaud calamite

Description :

Le crapaud calamite possède un corps trapu de 8cm, une tête aplatie avec des yeux à pupille horizontale. Les membres postérieurs sont courts, il se déplace en courant et non en sautant. Le mâle possède un sac vocal interne situé sous la

gorge. La coloration dorsale est brun verdâtre à gris olivâtre, marbré de brun avec de grandes verrues souvent rouges. Il possède une ligne vertébrale jaune.

Répartition :

Son aire de répartition est européenne et s'étend jusqu'au nord-ouest de la Russie.

Dans le périmètre Natura 2000, un individu a été observé au niveau de la mare de Guévroc. L'espèce n'a pas été retrouvée lors des inventaires de 2010.

Ecologie :

La femelle pond dans les mares sableuses temporaires de faible hauteur d'eau entre avril et juin. Les pontes forment de longs cordons d'œufs, les têtards éclosent au bout de 5 à 6 jours. La métamorphose totale a lieu après 6 à 7 semaines.

Menaces :

La principale menace est la disparition ou l'absence de milieux pionniers, de mares et de zones humides ouvertes.

Etat de conservation / Gestion préconisée :

L'état de conservation dans l'aire biogéographique atlantique est bon.

L'état de conservation de l'espèce sur le site n'a pas été défini. Les secteurs les plus favorables sur le site sont les carrés d'étrépage pour le Liparis de Loesel.

La gestion conservatoire consiste alors à ré-ouvrir les zones humides (dépressions humides, mares, fossés), réaliser des zones d'étrépages et des curages localisés. Cependant, les fluctuations de la nappe rendent le succès de reproduction aléatoire d'une année à l'autre.

Le Triton marbré

Description :

Le Triton marbré est un Urodèle d'aspect robuste et de grande taille mesurant 115 à 160 mm de longueur. La surface supérieure de son corps est marbrée de vert parfois d'une autre couleur. La coloration de la face inférieure est gris sombre. Le mâle possède également une crête dorsale.

Répartition :

L'espèce possède une aire de répartition sur la péninsule Ibérique et sur la partie occidentale de la France.

Cette espèce est signalée en déclin au Nord et au centre de son aire de répartition. En effet, la France possède une responsabilité pour la conservation de cette espèce.

Dans le périmètre Natura 2000, elle se localise au niveau des fossés qui ont été entretenus et réouverts.

Ecologie :

Le Triton marbré semble peu exigeant sur la qualité de l'eau puisqu'il supporte des eaux acides ou légèrement saumâtres. La période d'activité débute en février-mars et la saison de reproduction a lieu à partir de mai jusqu'à la fin de l'été.

Le faible nombre d'individus contactés en 2010 (deux fois deux individus) laisse supposer un faible niveau de la population sur le site. L'observation d'un mâle en phase nuptiale et d'une femelle dans un biotope favorable indique une reproduction possible de l'espèce même si aucun juvénile n'a été observé.

Menaces :

Sur le site, les principales menaces sont l'embroussaillage et la fermeture de certaines zones humides par les saules. A terme, l'embroussaillage conduirait à une disparition du biotope de reproduction de l'espèce.

Etat de conservation / Gestion préconisée :

L'état de conservation dans l'aire biogéographique Atlantique est mauvais.

L'état de conservation sur le site est mauvais en raison de la faible population trouvée. L'intérêt patrimonial est fort du fait de la fragmentation et de la disparition de son habitat.

La conservation de l'espèce sur le site est liée au maintien des habitats de reproduction et d'hivernage.

- Pour les habitats de reproduction, il conviendra de réaliser des opérations ponctuelles de débroussaillage au bord des points d'eau ce qui favorisera l'ensoleillement et le développement des hydrophytes.
- Il conviendra également de réaliser des curages ponctuels par tronçons et sur plusieurs années tout en favorisant la présence de micro-habitats. Les travaux seront réalisés en dehors de la période de reproduction des amphibiens.
- Les boisements à proximité des zones de reproduction doivent être conservés en tant que site d'hivernage pour les amphibiens.

Le Lézard des murailles

Description :

Le Lézard des murailles est une petite espèce mesurant 10 à 20 cm de long avec une tête allongée et un museau pointu. Le cou est plus distinct que celui du Lézard vivipare. Son corps est un peu aplati et sa queue longue et effilée. La coloration est variable mais généralement terne (gris, brun, vert olive). Il se reconnaît grâce à sa collerette d'écailles non denticulées. L'espèce est active et se reproduit entre avril et août même si elle peut être observée toute l'année lors de journées ensoleillées.

Répartition :

Le Lézard des murailles est une espèce européenne largement répandue en France. Sur le site, elle se localise dans les murets du chemin d'interprétation de la sablière et sur les talus du parking de Guévroc. L'intérêt patrimonial de l'espèce est jugé mineur.

Ecologie :

Le Lézard des murailles affectionne des milieux variés bien exposés au soleil sur des substrats solides et secs (roches, ruines, murets, voies ferrées) et dans des biotopes anthropisés.

Menaces :

Aucune menace n'a été identifiée sur le site.

Etat de conservation / Gestion préconisée :

L'état de conservation du Lézard des murailles dans l'aire biogéographique Atlantique est bon. Sur le site, son état de conservation est moyen car les dunes ou les zones humides littorales ne sont pas ses biotopes. Il se cantonne au niveau des zones aménagées (muret, chemin).

La gestion préconisée est la conservation des quelques zones de muret et de pierriers sur le site.

Le Grand rhinolophe

Description :

C'est le plus grand des Rhinolophidés d'Europe. Il mesure 40 cm d'envergure pour 30g. Il se distingue facilement par son aspect « cocon » lorsqu'il est suspendu à une paroi.

Répartition :

L'Espèce est présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, du sud du pays de Galles et de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique

au delta du Danube et aux îles de l'Égée. Elle est connue dans toutes les régions de France, Corse comprise et dans les pays limitrophes (Bénélux, Suisse, ouest de l'Allemagne, Espagne, Italie).

Dans le périmètre Natura 2000, elle se localise dans le blockhaus de Tréguiller. En dehors du site, un individu a été trouvé dans le Château de Maillé à Plounévez-Lochrist.

Ecologie :

Le Grand rhinolophe est une espèce sédentaire d'une durée de vie de 30 ans. Les femelles se rassemblent en été dans des endroits chauds et calmes (combles des églises) pour la mise bas. L'hiver, ils se rassemblent dans les ardoisières, caves, grottes.

Lors de son activité de chasse, le Grand rhinolophe recherche de gros insectes (papillons, coléoptères...) qu'il capture dans un rayon de 4 km autour du gîte. Ils sont fidèles à leur terrain de chasse. Pour circuler entre les différentes zones de chasse, ils utilisent les éléments linéaires du paysage (haies, alignements d'arbres, murs) à une altitude de 0.3 à 5m au dessus du sol sans s'éloigner à plus de 10 m des éléments structurants du paysage. Les haies, zones de chasse et les liens entre les milieux naturels sont vitaux pour les Grands rhinolophes. Les monocultures, les zones urbaines, les plans d'eau sont évités. Une étude du GMB a montré que les cordons dunaires étaient utilisés par l'espèce comme zone de chasse. Dans le site Natura 2000, les milieux favorables sont : les dunes, les zones humides (prairies, fossés, roselières, saulaies).

Menaces :

D'un point de vue global, de multiples facteurs menacent l'espèce : le dérangement ou la destruction des gîtes, la destruction du bocage et des corridors boisés, les peuplements de résineux, l'usage de pesticides.

Etat de conservation / Gestion préconisée :

L'état de conservation du Grand rhinolophe dans l'aire biogéographique Atlantique est moyen.

Dans le périmètre Natura 2000, l'état de conservation de l'espèce n'a pas été défini en raison de la faible population locale.

En revanche, il apparaît que l'état de conservation des habitats de chasse dans le site Natura 2000 est globalement satisfaisant. Afin de maintenir et favoriser les populations sur le site, il faudrait aménager les gîtes de :

- Trégueiller, blockhaus qui accueille actuellement et régulièrement un individu, par la fermeture des accès et la pose d'une grille.
- En face de Roc'h Vran, le blockhaus et la tourelle qui, potentiellement, pourraient accueillir des Chauves-souris à condition de fermer les accès et de poser une grille.

Il faut également assurer la conservation des habitats de chasse et éviter la fermeture des milieux par l'enfrichement au niveau des dunes.

Le Murin de Natterer

Description :

De taille moyenne, ce chiroptère possède un pelage marron sur le dos, et blanc pur sous le ventre. Le museau est rose et les oreilles dépassent celui-ci. Il hiberne au plus profond des fissures souterraines. Dès le mois d'avril, les colonies comprenant de 5 à 25 femelles s'installent dans des arbres creux ou dans les disjointements des ponts.

Répartition :

On le retrouve dans toute l'Europe, en Afrique du nord, en Asie jusqu'au Japon.

Dans le site Natura 2000, un individu a été capturé dans les prés salés de la Baie de Goulven. Le manque de données et de connaissances de l'espèce ne permet pas de définir un état de conservation.

Ecologie :

Le Murin de Natterer exploite généralement les milieux forestiers et les ripisylves. Il capture des proies posées dans les feuillages : diptères, araignées et papillons. Il peut s'observer également longeant, d'un vol lent et sinueux, les cours d'eau ou les habitations. Il chasse à proximité de son gîte. Lorsqu'il se déplace d'un territoire à l'autre, il suit toujours des milieux arborés, sans jamais passer dans des zones ouvertes.

Menaces :

Aucune menace n'a pu être clairement identifiée sur le site. La destruction des habitats de chasse, du bocage et des gîtes sont les principales menaces pour les Chiroptères.

Etat de conservation / Gestion préconisée :

L'état de conservation du Murin de Natterer dans l'aire biogéographique Atlantique et sur le site est inconnu.

La gestion conservatoire du Murin de Natterer consiste à assurer la conservation de ces territoires de chasse (zones humides, prés salés), des éléments structurants le paysage (haies, ripisylves) et des gîtes lorsqu'ils seront identifiés.

La Pipistrelle commune

Description :

Elle mesure de 1,5 à 2 cm pour une envergure de 18-24 cm et une masse de 3 à 8 g. Sa queue mesure 2-3 cm. Elle possède un pelage marron roux uni.

Répartition :

On la retrouve dans toute l'Europe. Dans le site Natura 2000, 29 individus ont pu être contactés lors d'une soirée au niveau de l'étang de Goulven. Le nombre de Pipistrelles capturées est tout à fait remarquable. L'étang est un territoire de chasse important pour cette espèce.

Ecologie :

Été comme hiver, elle gîte généralement dans les habitations humaines. Tous les disjointements ou fissures présents dans les constructions peuvent l'héberger. En été, elle s'installe fréquemment derrière les volets restant ouverts.

Les colonies de reproduction connues regroupent quelques individus à plusieurs centaines de femelles. Les déplacements entre sites d'été et d'hiver sont faibles. Beaucoup d'animaux sont sédentaires et très fidèles à leurs gîtes toute l'année.

La pipistrelle commune chasse les petits insectes volants, comme les moustiques et les micro-papillons. Le territoire de chasse peut être estimé à un rayon de 2 à 3 kilomètres à partir du gîte. Très opportuniste, elle capture ses proies principalement dans des milieux plus ou moins arborés. Les zones urbaines et les jardins sont également exploités fréquemment.

Menaces :

Aucune menace n'a pu être définie. La destruction des habitats de chasse, du bocage et des gîtes sont les principales menaces pour les Chiroptères.

Etat de conservation / Gestion préconisée :

L'état de conservation de la Pipistrelle commune dans l'aire biogéographique Atlantique est bon.

L'état de conservation sur le site n'a pas été déterminé.

La gestion conservatoire de cette espèce dans le site consiste à maintenir son territoire de chasse, les zones humides et les haies.

Le Phoque gris

Le Phoque gris est vu occasionnellement dans le site au niveau des rochers de Plouescat ou de Brignogan. Afin de définir l'intérêt du site pour cette espèce, une étude des populations et des zones de reposoirs doit être réalisée.

Le Phoque veau marin :

Le Phoque veau marin est vu occasionnellement dans le site au niveau des rochers de Plouescat ou de Brignogan. Afin de définir l'intérêt du site pour cette espèce, une étude des populations et des zones de reposoirs doit être réalisée.

Le Grand dauphin

Le Grand dauphin a été vu occasionnellement dans la baie de Goulven ou à proximité. Le suivi des échouages est réalisé par Océanopolis de Brest. Aucun enjeu et aucune mesure de conservation n'est préconisée.

Le Saumon atlantique

Description :

Le Saumon atlantique est un poisson migrateur amphihalien. La coloration de la robe est d'aspect métallique, variable suivant le stade de développement, avec le dos bleu plus ou moins grisé, les flancs argentés et le ventre blanc. La présence de mélanophores forme des taches arrondies sur la tête, les opercules et la nageoire dorsale.

En période de frai, les mâles « bécards », en plus de leur couleur caractéristique, ont une peau qui s'épaissit et devient résistante. Un crochet particulièrement accentué est visible à la mâchoire inférieure. Beaucoup (essentiellement des mâles) meurent après la période de frai, victimes d'un vieillissement accéléré.

Ceux qui retournent tout de même à la mer, ont leur robe graduellement remplacée par une livrée argentée et le crochet disparaît. Les jeunes saumons, qui mesurent moins de 15 cm et sont appelés « parr », ont de grandes taches sombres et des points rouges sur les flancs. Au moment d'entreprendre leur migration vers la mer, ils prennent une livrée argentée, brillante : ce sont les « smolts » dont la silhouette s'allonge.

Répartition :

Le Saumon atlantique fréquente la grande majorité des cours d'eau de la région tempérée de l'Atlantique Nord. Il est présent à la fois sur les façades océaniques Est et Ouest (Europe du Nord, Canada, États-Unis). Les aires d'engraissement se situent en mer : à l'ouest du Groënland, au nord des îles Féroé et dans la mer de Norvège. En France, l'espèce ne fréquente que les cours d'eau du littoral Atlantique et de la Manche (Bretagne et Normandie), l'axe Loire-Allier, le Gave de Pau, la Garonne et la Dordogne jusqu'à Beaulieu-sur-Dordogne.

Dans le site Natura 2000, on peut supposer que l'espèce est présente au niveau de l'estuaire de la Flèche dans la baie de Goulven car elle est signalée dans le peuplement piscicole de cette rivière.

Ecologie :

La durée totale du cycle biologique s'étale de trois à sept ans. Le Saumon atlantique fraie de novembre à février. Venant de la mer, les reproducteurs appelés à la ponte, se présentent à l'embouchure des fleuves à des époques variables suivant leur âge, chacun devant faire en eau douce un séjour déterminé pour arriver à la maturation sexuelle. Ce séjour sera de 10 à 14 mois pour les grands Saumons dits d'hiver qui effectuent leur remontée du mois d'octobre au mois de mars, de 8 à 10 mois pour les Saumons dits de printemps dont la montée s'effectue de mars à mai ; elle se réduit à 5-7 mois pour les Saumons dont la

montée s'effectue en juin-juillet. Ces séjours variables en eau douce permettent à chaque cohorte d'arriver à maturité sexuelle, la durée du séjour en mer étant partiellement héréditaire.

Tous se retrouvent sur les frayères aux environs du mois de décembre pour la reproduction qui dure de 3 à 14 jours.

Dans un courant d'eau fraîche et à une profondeur de 0,5 m à 1 m, la femelle creuse une dépression dans les cailloux en battant vigoureusement de la nageoire caudale. Cette dépression peut avoir 10 à 30 cm de profondeur et atteindre une longueur de 3 m. Lors de l'accouplement, les ovules et la laitance sont lâchés parmi les graviers et sont recouverts de cailloux et de graviers. Les éclosions s'échelonnent de février à mars. Au bout de un à deux ans en France ils descendent vers la mer où les jeunes saumons atteignent l'âge adulte. Les smolts, qui stationnent à l'embouchure des fleuves pour s'accoutumer à l'eau salée et à leur nouveau régime, consomment essentiellement des gammarès et autres crustacés, ainsi que des épinoches. Ils migrent ensuite vers les zones de d'engraissement. Les migrations au niveau des eaux marines ont des amplitudes pouvant atteindre plus de 3 000 km.

Menaces :

Sur les zones d'engraissement, l'espèce est menacée par la surpêche.

Dans la rivière de la Flèche, hors site Natura 2000, l'espèce est menacée par 11 obstacles à la migration. Deux ont été jugés prioritaires : Moulin du pont du Chatel et le Moulin de Coat Meret (SAGE Bas Léon). La pollution des eaux dans les zones de frayères peut également impacter la reproduction de l'espèce mais aucune analyse de cet impact n'a été réalisée. L'analyse faite à partir du réseau d'évaluation des habitats montre que le lit mineur de la Flèche est en mauvais état sur 442 m et en bon état sur 1300 m.

Dans le site Natura 2000, les clapets au niveau des digues ainsi que la pêche aux filets dans les estuaires peuvent potentiellement avoir un impact sur les populations locales.

Etat de conservation / Gestion préconisée:

L'état de conservation au niveau de l'aire biogéographique Atlantique est mauvais

L'état de conservation de l'espèce au niveau local n'est pas défini.

La conservation locale de l'espèce est liée principalement à l'accès et à la qualité des zones de frayères. Une meilleure connaissance des populations et de leur fonctionnalité ainsi que des prélèvements dans la baie de Goulven s'avèrent nécessaires pour envisager des mesures de gestion dans le cadre de Natura 2000. En dehors, une meilleure connaissance des zones de frai et des prélèvements seront nécessaires pour envisager des mesures de gestion. Dans ce cas, une harmonisation des actions locales serait à entreprendre.

Niveau de priorité pour les espèces d'intérêt communautaire de la ZSC

Les espèces de l'annexe II:

Pour les espèces visées dans la ZSC à l'annexe II de la directive Habitats, Faune, Flore, hormis les mammifères marins dont la présence est anecdotiques, l'état de conservation est défavorable pour les espèces inféodés aux zones humides (Liparis de loesel, Agrion de Mercure). En raison du mauvais état de conservation des populations et de leurs habitats (dépressions humides, eaux douces). La gestion à entreprendre est prioritaire même si au regard de l'article R. 414-1 du code de l'environnement cité ci-dessus, le niveau de priorité est moyen car les populations ne sont plus significatives.

Tableau 10. : Synthèse des Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II et IV de la directive 92/43

Nom Latin	Nom commun	Code Natura 2000	Annexe Directive Habitat	Statut de protection	Estimation de la population	Habitats de l'espèce, exigences écologiques	État de conservation sur le site	État de conservation région atlantique	Origine des données
PLANTES									
Liparis de loeselii	Liparis de loesel	1903	II et IV	Nationale	57 plants en 2009 70 plants en 2010	Dépressions humides ouvertes, humides et connectées entre elles par un réseau de fossés	Mauvais	Mauvais	MDDR 2009
Spiranthes aestivalis	Spiranthe d'été	1900	IV	Nationale et européenne	3 plants en 2009	Dépressions humides ouvertes, fauche d'automne, gestion cynégétique pour limiter le pâturage par les lapins.	Mauvais	Mauvais	MDDR
INVERTEBRES									
Coenagrion mercuriale	Agrion de mercure	1044	II	Nationale	10-100 observations	Fossés (étang de Goulven, fossés de la flèche, hors site) à maintenir ouverts avec une eau de bonne qualité, courante et avec une végétation herbacée de rive et du lit mineur abondante.	Mauvais	Mauvais	MDDR, DREAL, TBM 2010
Euplagia* quadripunctaria	Ecaille chinée	1078	II	Européenne	<10 individus	Dépressions humides et fourrés, Mégaphorbiaie à maintenir	Bon	Bon	MDDR, DREAL
Lucanus cervus	Lucane cerf-volant	1083	II	Européenne	Non définie	Dunes à fourrés, souches et arbres dépérissants ou morts à maintenir sur place	Non défini	Non défini	MDDR, DREAL
AMPHIBIENS/REPTILES									
Bufo calamita	Crapaud calamite	1202	IV	Nationale et européenne	<5 observations	Zones boisées, mares et fossés antichars à maintenir ouverts et en eau au moment de la reproduction et du développement (6 à 7 semaines)	Non défini	Mauvais	MDDR
Triturus marmoratus	Triton marbré	1174	IV	Nationale et européenne	<5 observations	Zones boisées, mares, fossés antichars à maintenir ouverts et en eau avec une végétation aquatique abondante.	Mauvais	Mauvais	DREAL TBM 2010
Podarcis muralis	Lézard des murailles	1256	IV	Nationale et européenne	<5 observations	Dunes, murets à conserver sur le site	Moyen	Bon	DREAL TBM 2010

MAMMIFERES									
Rhinolophus ferrumequinum	Grand Rhinolophe	1304	II et IV	Nationale et européenne	1 individu	Cavités à Trégueiller, Château Maillé à Plounevez-lochrist, blockhaus à fermer sur le site à l'aide de grilles et chiroptères.	Non défini	Moyen	GMB
Myotis Nattereri	Murin de Natterer	1322	IV	Nationale et européenne	1 individu	Prés salés, maintien des zones de chasse, recherche et conservation des gîtes.	Non défini	Non défini	GMB
Pipistrelus pipistrelus	Pipistrelle commune	1309	IV	Nationale et européenne	29 individus	Population remarquable au niveau de territoire de chasse de l'étang de Goulven, maintien des habitats et du pâturage.	Bon	Bon	Etude GMB 2010
Halichoerus grypus	Phoque Gris	1364	II et V	Nationale et européenne	Non définie	Occasionnel Porz guen à Plouescat et Brignogan	Non défini	Non défini	Océanopolis DREAL
Phoca vitulina	Phoque veau marin	1365	II et V	Nationale et européenne	Non définie	Occasionnel Baie de Goulven	Non défini	Bon	Océanopolis DREAL
Tursiops truncatus	Grand dauphin	1349	II et IV	Nationale et européenne	Non définie	Occasionnel Baie de Goulven, Brignogan	Non défini	Non défini	Océanopolis DREAL
POISSONS									
Salmo salar	Saumon atlantique	1106	II et V	Nationale et européenne	Non définie	Bassins versants côtiers de la Flèche, maintien d'une eau de bonne qualité et de la continuité écologique et sédimentaire.	Non défini	Mauvais	FDAAPPMA 29 MDDR, DREAL

* en gras espèce prioritaire de l'annexe II

RAPPORT DE PRESENTATION : Espèces de la Directive 2009/147 Oiseaux présentes dans la ZPS

Description :

La baie de Goulven s'étend depuis la pointe de Beg ar Scaf à l'ouest jusqu'à Porz Guen à l'est et comprend la grève de Goulven et l'anse de Kernic.

Il s'agit d'une vaste baie très plate, essentiellement sablo-vaseuse, avec quelques îlots rocheux. Des prés-salés encerclent la vasière entre Trégueiller et Penn ar C'hleuz, puis dans le fond de l'anse de Kernic. La plage et la dune de Keremma relient les deux estuaires.

Cette zone humide est l'une des plus vastes du nord Finistère et elle accueille durant les périodes de migration et en hiver des effectifs très importants de limicoles et de canards.

Dans le fond de l'anse de Goulven se trouve un étang à marée bordé d'une roselière au-delà de laquelle s'étend une vaste mégaphorbiaie et des prairies humides. Ce complexe sert de halte migratoire au phragmite aquatique durant le passage postnuptial.

Les Effectifs :

Au total ce sont près de 163 espèces qui fréquentent la baie de Goulven et les dunes, 40 espèces sont répertoriées à l'annexe I de la directive oiseaux et doivent bénéficier de mesures de conservation spéciale de leurs habitats. 13 espèces de l'annexe I sont présentes de manière significative dans la ZPS. Les données ont été recueillies auprès : du Groupe

Ornithologique Breton (comptage wet land), de la LPO, des inventaires ZNIEFF, de l'étude d'évaluation de la ZPS, du Muséum National d'Histoire Naturelle et de la Maison des dunes.

Le Tableau 11 page 84 répertorie l'ensemble des espèces à enjeu dont la présence est significative dans la ZPS. Il reprend également les espèces qui ont justifiées la désignation du site (en gras les espèces du FSD). Le Tableau 12 page 89 répertorie les espèces d'oiseaux observées dans la ZPS.

La Baie de Goulven est plus particulièrement représentative pour certaines espèces, elle accueille notamment (période de référence : hiver 2004) :



Gravelot à collier interrompu, photo Emile Barbelette



Grand gravelot, photo Emile Barbelette



Pluvier doré, photo Emile Barbelette

- 40,7% de l'effectif de Pluvier doré hivernant dans les sites littoraux en France, soit 5% de l'effectif hivernant en France. L'espèce est également représentée hors périmètre dans les semis d'hivers.
- 9,3% de l'effectif de Barge rousse hivernant en France et arrive en quatrième position des plus importants sites français pour l'hivernage de cette espèce,
- 6,2% de l'effectif de Chevalier arlequin hivernant en France
- 4,6% de l'effectif de Bécasseau sanderling hivernant en France
- 3,9% de l'effectif de Grand gravelot hivernant en France,

Selon les années, la baie de Goulven a en moyenne une valeur d'importance nationale pour l'hivernage de dix espèces de limicoles. Quelques individus de spatule blanche passent l'hiver sur le site.

Les suivis wetland sont actuellement réalisés par GOB. Ils permettent d'avoir une connaissance précise des oiseaux hivernant à un instant « t » sur le site et d'évaluer des tendances pluriannuelles. La ZPS possède sans doute un rôle important en tant que zone de halte migratoire post et pré nuptial. Ce rôle n'a pas encore été évalué.

La roselière et la prairie de l'étang de Goulven comptent parmi les zones régulières de halte migratoire pour le Phragmite aquatique.

Les habitats fonctionnels :

Carte des habitats oiseaux du site Natura 2000 page 99.

Les habitats fonctionnels permettent l'accomplissement des besoins vitaux : alimentation, reposoir et nidification. Ils ont été cartographiés selon les cycles de marées, il y a :

- Les reposoirs de marée haute sur les prés salés et les rochers,
- Les reposoirs de marée basse le long des estuaires de la Flèche et du Kérallé ou sur les îlots de sable,
- Les laisses de mer pour la nidification du Gravelot à collier interrompu au niveau de Tréguieiller, des flèches du Kernic et de Penn ar C'hleuz. Les dunes de Keremma et les prairies humides sont également des sites de nidification pour les passereaux.

A noter que de nombreuses espèces, comme les limicoles, vont se déplacer et se nourrir en suivant les marées le long des estuaires de la Flèche et du Kérallé tout comme les anatidés qui vont aussi chercher des zones de reposoirs en pleine eau ou sur l'estran. Il faut alors interpréter la carte des habitats oiseaux comme une carte dynamique en considérant leurs déplacements avec la ligne d'eau durant un cycle de marée. Globalement, les baies de Goulven et du Kernic concentrent en grande partie les habitats fonctionnels des espèces visées lors de la désignation du site (espèces du FSD). A noter que l'évaluation de la fonctionnalité des prairies humides du site pour l'avifaune n'a pas été réalisée. Sur les dunes de Keremma, un suivi annuel des passereaux nicheurs est en cours.



Cygne chanteur, photo Emile Barbelette

Le dérangement potentiel et les secteurs à enjeu oiseau:

Carte des enjeux oiseaux du site Natura 2000 page 100.

Carte de localisation des zones de quiétude oiseaux page 101.

La superposition de la cartographie des habitats fonctionnels avec celles des activités de loisirs nautiques et de randonnée permet d'interpréter les secteurs les plus sensibles aux dérangements. Des secteurs à enjeu oiseau ont alors été qualifiés en fonction des habitats fonctionnels et de l'intensité des activités qui s'y déroulent :

Secteurs à enjeu oiseau qualifié de fort et prioritaire :

Zones qui incluent les effectifs d'oiseaux les plus importants en hiver et en migration, fréquentées par un grand nombre d'espèces entre la marée haute et la marée basse, sites de nidification. Ce sont les secteurs où il y a le plus d'interactions entre les d'activités humaines et les habitats fonctionnels des oiseaux. Les dérangements potentiels pourraient porter atteinte à la conservation des oiseaux sur le site. Les secteurs à enjeu oiseau fort et prioritaire justifient la mise en place de zones de quiétude pour limiter le dérangement par une gestion contractuelle et une limitation des activités.

Secteurs à enjeu oiseau qualifié de fort mais non prioritaire :

Zones qui incluent d'importants effectifs d'oiseaux en hivernage et en migration, entre la marée haute et la marée basse, secteurs moins sensibles aux dérangements vis-à-vis des activités qui s'y déroulent (pêche à pied et plaisance).

Secteur à enjeu oiseau qualifié de faible et non prioritaire :

Zones de reposoirs et de nidification d'oiseaux marins dont les habitats sont également bien représentés à proximité du site Natura 2000.

Etat de conservation des oiseaux dans la ZPS et niveau de priorité :

Espèces migratrices et nicheuses de l'annexe I :

6 espèces sur 8 de l'annexe I, dont le site possède un intérêt remarquable à important selon le Muséum National d'Histoire Naturelle (critère A, B et C du tableau 11) sont en état défavorable sur le plan international, selon les critères du Bird life international de 2004 : Spatule Blanche, Pluvier doré, Combattant varié, Barge rousse, Phragmite aquatique, Gravelot à collier interrompu. Le Cygne chanteur et le Plongeon imbrin sont dans un état de conservation Favorable sur le plan Européen. Alors que sur la ZPS Baie de Goulven, l'état de conservation est qualifié de bon pour l'ensemble de ces espèces et non défini pour le cygne chanteur et le gravelot à collier interrompu en tant



Barge rousse et huîtrier pie à la Sablière, photo Robin Monchâtre



Bernache cravant à Guévroc, photo Robin Monchâtre

qu'espèce hivernante. Pour cette espèce, la population nicheuse est très réduite et pourrait être qualifiée en mauvaise état au regard de ces effectifs historiques. La ZPS baie de Goulven possède un intérêt pour la conservation de ces espèces de part la présence d'habitats fonctionnels pour le repos, l'alimentation et la nidification. Le niveau de priorité est élevé.

Espèces migratrices de la Directive Oiseaux :

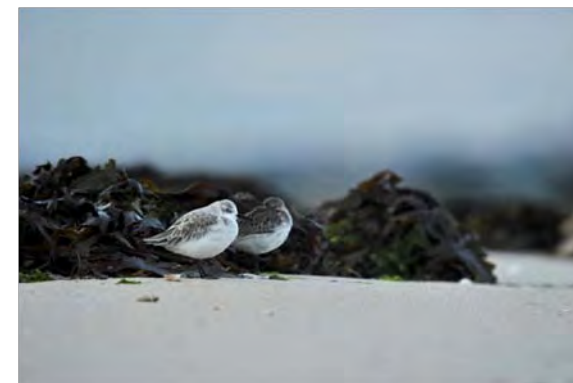
Sur 19 espèces migratrices, qui ont été visées lors de la désignation de la ZPS, 10 sont en situation défavorable sur le plan international (Bernache cravant, Bécasseau maubèche, Bécasseau variable Barge à queue noire, Courlis cendré, Chevalier arlequin, Chevalier gambette, Tournepierre à collier, Goéland cendré, Vanneau huppé). Sur la ZPS, le Chevalier arlequin, le Chevalier gambette et le Tournepierre à collier possèdent un bon état de conservation tandis que le Pluvier argenté et le Bécasseau variable possède un état de conservation moyen ou réduit. A noter que le Vanneau huppée est aussi présent en dehors du site sur les semis d'hiver et les labours.

La ZPS baie de Goulven possède un intérêt pour la conservation de ces espèces en termes d'habitats fonctionnels pour le repos et l'alimentation. Le niveau de priorité est élevé.

Enjeux de conservation et de gestion pour les oiseaux :

La qualité paysagère et la configuration topographique du site ont permis le développement de nombreuses activités de loisirs et de plein air, comme la randonnée, le kite-surf et le char à voile. La baie de Goulven est réputée pour la pratique de ces activités. Hormis la réserve de chasse, la conservation des oiseaux et de leurs habitats n'a pas été prise en compte.

L'enjeu du site est le maintien et le rétablissement du bon état de conservation des oiseaux, de leurs habitats et des sites de nidifications. Pour cela, il conviendra d'assurer la compatibilité des activités de loisirs avec la conservation des oiseaux et de conserver leurs habitats fonctionnels. Sans remettre en cause la totalité des activités en cours à l'échelle du site, il est nécessaire de définir avec les pratiquants les lieux et les périodes pour limiter le dérangement des hivernants entre octobre et mars, et celui des migrateurs et des nicheurs entre mars à octobre. De plus, il s'avère nécessaire de limiter les accès dans les secteurs les plus sensibles comme les fonds de baies afin de garantir la conservation des oiseaux tout en répondant aux besoins des usagers. **Des zones de quiétudes sont établies sur les secteurs à enjeu oiseau fort et prioritaire en vue de limiter les dérangements par une gestion des activités en place et futures.**



Bécasseau sanderling à la Sablière,
photo Robin Monchâtre



Spatule blanche, photo Emile Barbelette

La mise en place d'une gestion contractuelle des activités de loisirs au sein des zones de quiétude et de la ZPS pourrait alors assurer la conservation des habitats fonctionnels des oiseaux en tenant compte de chaque activité, de sa fréquence et des effets cumulés à l'échelle du site uniquement.

La fréquentation canine dans la ZPS est problématique. Cette fréquentation a été estimée à 130000 visites/an, lorsque les chiens sont en divagation ou non contrôlés par leur maître, ils occasionnent de nombreux dérangements sur l'avifaune. Des mesures de sensibilisation des propriétaires ainsi qu'une réglementation particulière doit absolument être mise en place pour limiter les chiens errants, divagants ou non tenus en laisse à l'exception des chiens de chasse sous contrôle de leur maître pendant la période autorisée.

Des études seront engagées pour suivre l'évolution des pratiques conformément au suivi des enjeux de biodiversité sur le site. Un suivi mensuel des limicoles côtiers voir des anatidés couplé à une étude du dérangement doit être mis en place pour assurer le suivi, l'évaluation des mesures engagées et compléter l'état de conservation des espèces.

Légende et sources des données:

Annexe Directive Oiseaux (DO) :

Annexe I : espèces qui bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat (espèces menacées, rares, dont l'habitat est particulier et espèces migratrices dont la venue est régulière).

M : espèces migratrices (suivant la liste définie dans la note de cadrage du MNHN).

Priorités de conservation en Europe (Bird life international 2004) :

Statut de conservation en Europe : favorable ou défavorable

SPEC : classification des espèces prioritaires en Europe selon leurs statuts aux niveaux mondial et européen (BirdLife International, 2004).

Non SPEC : Espèce non prioritaire.

SPEC 1: Espèce européenne menacée au niveau mondial.

SPEC 2 : Espèce européenne non menacée au niveau mondial, au statut de conservation défavorable en Europe et dont la majorité de la population mondiale se trouve en Europe.

SPEC 3 : Espèce européenne non menacée au niveau mondial, au statut de conservation défavorable en Europe et dont la majorité de la population mondiale se trouve hors Europe.

SPEC 3 W : Espèce européenne non menacée au niveau mondial, au statut de conservation défavorable en Europe et prioritaire en tant qu'hivernante.

Données de l'espèce sur le site issues du suivi wetland de 2002 à 2010 :

Population en nombre d'individus, nicheurs (n) et/ou hivernants (h) (comptage wetland, base de données Groupe Ornithologique Breton, MDDR).

% de la population Française présente dans la ZPS (site internet MNHN):

A : entre 15% et 100% de la population Française nicheuse et/ou hivernante est présente dans la baie de Goulven.

B : entre 2% et 15%,

C : entre 1% et 2%,

D : entre 0% et 1%

Habitat (données locale GOB, MDDR) : lieu fréquenté par l'espèce pour se nourrir, se reposer, ou se reproduire.

Intérêt du site selon de Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

A : site remarquable pour cette espèce,

B : site très important,

C : site important,

D : présence.


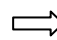

Etat de conservation (Etude Evaluation de la ZPS mai 2006, SEPNB) :

A : population en état de conservation excellente

B : conservation bonne

C : conservation moyenne ou réduite.

Tendance population entre 1970-2010 :
(base de données du GOB)

En augmentation :  Stable :  En diminution : 

Statut de l'espèce sur le site (données locales GOB, MDDR) :

Nicheuse : **N**

Hivernante : **H**

En « Gras » les espèces inscrites au FSD : Formulaire Standard de Donnée contenant la liste des espèces désignées en 2006 pour la ZPS FR532003 Baie de Goulven.


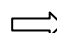

Tableau 11. : Synthèse des espèces à enjeu dont la présence est significative dans la ZPS.

Nom latin	Nom commun	Annexe DO	Priorités de conservation en Europe		Données de l'espèce sur le site 2002-2010							Sources
			Statut	SPEC	Population mini-maxi	Statut	% pop présente dans la ZPS	Habitat	Intérêt du site selon MNHN	Etat de conservation	Tendance population 1970-2010	
ESPECES HIVERNANTES												
RAPACES DIURNES												
Circus aeruginosus	Busard des roseaux	I	Favorable	Non SPEC	1-4	H	D	Etang, roselière				MNHN, ZNIEFF
Falco peregrinus	Faucon pèlerin	I	Favorable	Non SPEC	1-2	H	D	Baies				MNHN, ZNIEFF
PLONGEONS												
Gavia immer	Plongeon imbrin	I	Favorable	Non SPEC	1-4	H	D	Baies	C	B	⇒	GOB wetland, MNHN
GREBES												
Podiceps auritus	Grèbe esclavon	I	Défavorable	SEPC 3	3-12	H	C	Baies			⇒	GOB, wetland
Tachybaptus ruficollis	Grèbe castagneux	M	Favorable	Non SPEC	6-20	H	D	Etang de Goulven, baies			⇒	GOB wetland, MNHN
Podiceps cristatus	Grèbe huppé	M	Favorable	Non SPEC	6-15	H	D	Etang de Goulven, baies			⇒	GOB wetland, MNHN
Podiceps nigricollis	Grèbe à coup noir	M	Défavorable	Non SPEC	1-10	H		Etang de Goulven, baies			⇒	GOB wetland, MNHN
CORMORANS												
Phalacrocorax carbo	Grand cormoran	M	Favorable	Non SPEC	32-75	H	D	Baies, rocher			⇒	GOB wetland, MNHN
HERONS												

Ardea cinerea	Héron cendré	M	Favorable	Non SPEC	13-36	H		Etang de Goulven, baies			⇒	GOB wetland, MNHN
Egretta garzetta	Aigrette garzette	I	Favorable	Non SPEC	23-65	H	D	Baies			⇒	GOB, wetland
Platalea leucorodia	Spatule blanche	I	Défavorable	SEPC 2	3-15	H	B	Baies, rochers	B	B	Fluctuante	GOB, wetland
CYGNES, OIES, CANARDS												
Branta bernicla	Bernache cravant	M	Défavorable	SEPC 3 W	479-652	H	D	Baie	C		⇒	GOB wetland, MNHN
Anas penelope	Canard siffleur	M	Favorable	Non SPEC	460-827	H	C	Etang, baies	C	B	↘	GOB wetland, MNHN
Anas crecca	Sarcelle d'hivers	M	Favorable	Non SPEC	240-608	H	D	Etang, baies	C		↘	GOB wetland, MNHN
Anas platyrhynchos	canard colvert	M	Favorable	Non SPEC	630-1210	H	D	Etang de Goulven, baies	C		↘	GOB wetland, MNHN
Anas acuta	Canard pilet	M	Défavorable	SEPC 3	74-100	H	D	Baies, vasière			⇒	GOB wetland, MNHN
LIMICOLES												
Haematopus ostralegus	Huitrier-pie	M	Favorable	Non SPEC	97-382	H	D	Baies, rochers	C		⇒	GOB wetland, MNHN
Charadrius hiaticula	Grand gravelot	M	Favorable	Non SPEC	225-1180	H	B	Baies, vasière	B	B	⇒	GOB wetland, MNHN
Pluvialis apricaria	Pluvier doré	I	Défavorable	Non SPEC	70-11500	H	B	Baies, vasière	B	B	↘	GOB wetland, MNHN
Pluvialis squatarola	Pluvier argenté	M	Favorable	Non SPEC	466-747	H	C	Baies, vasière	C	C	⇒	GOB wetland, MNHN

Calidris canutus	Bécasseau maubèche	M	Défavorable	SEPC 3 W	36-350	H	D	Baies, vasière	C			GOB wetland, MNHN
Calidris alba	Bécasseau sanderling	M	Favorable	Non SPEC	635-1185	H	B	Baies, vasière	B	B		GOB wetland, MNHN
Calidris maritima	Bécasseau violet	M	Favorable	Non SPEC	9-34	H	D	Baies, vasière	-	-		GOB wetland, MNHN
Calidris alpina	Bécasseau variable	M	Défavorable	SEPC 3	2000-3633	H	C	Baies, vasière	C	C		GOB wetland, MNHN
Philomachus pugnax	Combattant varié	I	Défavorable	SEPC 2	1-27	H	B	Baies, vasière	A	B		GOB wetland, MNHN
Gallinago gallinago	Bécassine des marais	M	Défavorable	SEPC 3	28-300	H	D	Prés salés, prairies, dépression humide				GOB wetland, MNHN
Limosa limosa	Barge à queue noire	M	Défavorable	SEPC 2	1-110	H	D	Prés salés, baies	C			GOB wetland, MNHN
Limosa lapponica	Barge rousse	I	Défavorable	Non SPEC	532-939	H	B	Baies, vasière, prairie de l'étang	B	B		GOB wetland, MNHN
Numenius arquata	Courlis cendré	M	Défavorable	SEPC 2	117-260	H	D	Prés salés, baies	C			GOB wetland, MNHN
Tringa erythropus	Chevalier arlequin	M	Défavorable	SEPC 3	6-13	H	C	Prés salés, baies	B	B		GOB wetland, MNHN
Tringa totanus	Chevalier gambette	M	Défavorable	SEPC 2	145-206	H	B	Prés salés, baies	B	B		GOB wetland, MNHN
Tringa nebularia	Chevalier aboyeur	M	Favorable	Non SPEC	12-41	H	B	Prés salés, baies	B	B		GOB wetland, MNHN
Arenaria interpres	Tourneepierre à collier	M	Défavorable	Non SPEC	506-950	H	B	Prés salés, baies	C	B		GOB wetland, MNHN


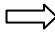
GOELANDS,
MOUETTES, STERNES

Larus ridibundus	Mouette rieuse	M	Favorable	Non SPEC	5000	H		Baies, rochers				GOB wetland, MNHN
Larus canus	Goéland cendré	M	Défavorable	SEPC 2	45-450	H		Baies, rochers	B			GOB wetland, MNHN
PASSEREAUX												
Acrocephalus paludicola	Phragmite aquatique	I	Défavorable	SPEC 1	1-8	H	C	Etang, prairie, roselière	A	B		SEBNB, MNHN, ZNIEFF
ESPECES NICHEUSE ET HIVERNANTE												
RAPACE NOCTURNE												
Asio flameus	Hiboux des marais	I	Défavorable	SEPC 3		N		Dunes, prairies humides				MDDR, MNHN
CYGNES, OIES, CANARDS												
Cygnus cygnus	Cygne chanteur	I	Favorable	Non SPEC	1-5	N		Etang, prairie humide	B		Fluctuante	GOB, wetland, MNHN
Tadorna tadorna	Tadorne de belon	M	Favorable	Non SPEC	4-6 n 165-305 h	N	D	Baie, dune	C			GOB, wetland, MNHN
RALES ET MAROQUETTE												
Fulica atra	Foulque macroule	M	Favorable	Non SPEC	10-175	N	D	Etang de Goulven			Fluctuante	GOB wetland, MNHN
LIMICOLES												
Charadrius alexandrinus	Gravelot à collier interrompu	I	Défavorable	SEPC 3	4-10 couples nicheurs 1-45 h	N	D	Laisse de mer	B			GOB, wetland
Vanellus vanellus	Vanneau huppé	M	Défavorable	SEPC 2	? n 1130-4540 h	N	D	Etang, prairie humide, baie	B			GOB wetland, MNHN
GOELANDS, MOUETTES, STERNES												
Larus argentatus	Goéland argenté	M	Favorable	Non SPEC	400 h ?n	N		Baies, rochers				GOB wetland, MNHN

Larus marinus	Goéland marin	M	Favorable	Non SPEC	14-25 h	N		Baies, rochers					GOB wetland, MNHN
PASSEREAUX													
Sylvia undata	Fauvette pitchou	I	Défavorable	SEPC 2		N		Roncier, accueil, chapelle, dunes à fourrés					LPO, MDDR

Tableau 12. : Inventaire complémentaire des espèces d'oiseaux observées dans la ZPS.

Nom latin	Nom commun	Annexe DO	Priorités de conservation en europe		Données de l'espèce sur le site 2002-2010							Sources	
			Statut	SPEC	Population mini-maxi	Statut	% pop présente dans la ZPS	Habitat	Intérêt du site selon MNHN	Etat de conservation	Tendance population 1970-2010		
ESPECES HIVERNANTES													
RAPACES DIURNES													
Falco columbarius	Faucon émerillon	I	Défavorable	Non SPEC	1	H		Dunes					GOB wetland, MNHN
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	M	Défavorable	SEPC 3		H		Prairies, haies					MNHN, ZNIEFF
Falco subbuteo	Faucon hobereau	M	Favorable	Non SPEC		H		Culture, étang					MNHN, ZNIEFF
Pandion haliaetus	Balbuzard pêcheur	I	Favorable	SEPC 3		H		Etang					MNHN, ZNIEFF
Accipiter nisus	Epervier d'Europe	M	Favorable	Non SPEC		H		Dunes, prairies, haies					MNHN, ZNIEFF
Buteo buteo	Buse variable	M	Favorable	Non SPEC		H		Dunes, prairies, haies					MNHN, ZNIEFF
PLONGEONS													
Gavia arctica	Plongeon arctique	I	Favorable	Non SPEC	1	H	D	Baies				Fluctuante	GOB wetland, MNHN
Gavia stellata	Plongeon catmarin	I	Défavorable	SEPC 3		H		Baies					MNHN, ZNIEFF
PUFFINS, PETREL, OCEANITES													

Hydrobates pelagicus	Océanite tempête	I	Favorable	Non SPEC		H		Baies, rochers				MNHN, ZNIEFF
HERONS												
Botaurus stellaris	Butor étoilé	I	Défavorable	SEPC 3	1	H		Roselière, étang	C		Fluctuante	GOB, wetland
Nycticorax nycticorax	Bihoreau gris	I	Favorable	SEPC 3		H		Etang, prairie, dunes				MNHN, ZNIEFF
Coconia nigra	Cigogne noire	I	Défavorable	SEPC 2		H		Prés salés, baies				MNHN, ZNIEFF
Bubulcus ibis	Héron garde-bœufs	M	Favorable	Non SPEC	1-34	H		dune boisée				GOB wetland, MNHN
CYGNES, OIES, CANARDS												
Branta leucopsis	Bernache nonnette	I	Favorable	Non SPEC	2	H		Baie				GOB wetland, MNHN
Anser anser	Oie cendré	M	Favorable	Non SPEC	1	H		Baies				GOB wetland, MNHN
Anser albifrons	Oie rieuse	M	Favorable	Non SPEC	1	H		Baies				GOB wetland, MNHN
Anas strepera	Canard chipeau	M	Favorable	SEPC 3	2-7	H		Baies			Fluctuante	GOB wetland, MNHN
Anas querquedula	Sarcelle d'été	M	Défavorable	SEPC 3	2	H		Baies, étang de Goulven				GOB wetland, MNHN
Anas clypeata	Canard souchet	M	Défavorable	SEPC 3	1-7	H		Baies, vasière				GOB wetland, MNHN
Aythya ferina	Fuligule miloin	M	Défavorable	SEPC 2		H		Etang de Goulven, baies				MNHN, ZNIEFF

Aythya fuligula	Fuligule morillon	M	Défavorable	SEPC 3		H		Etang de Goulven, baies					MNHN, ZNIEFF
Aythya marila	Fuligule milouinan	M	Défavorable	SEPC 3 W		H		Etang de Goulven, baies					MNHN, ZNIEFF
Somateria mollissima	Eider à duvet	M	Favorable	Non SPEC		H		Etang de Goulven, baies					MNHN, ZNIEFF
Clangula hyemalis	Harlede boréale	M	Favorable	Non SPEC		H		Etang de Goulven, baies					MNHN, ZNIEFF
Melanitta nigra	Macreuse noire	M	Favorable	Non SPEC	2	H		Baies					GOB wetland, MNHN
Melanitta fusca	Macreuse brune	M	Défavorable	SEPC 3		H		Baies					MNHN, ZNIEFF
Bucephala clangula	Garrot à œil d'or	M	Favorable	Non SPEC		H		Baies					MNHN, ZNIEFF
Mergus serrator	Harle huppé	M	Favorable	Non SPEC	1-5	H		Baies				⇒	GOB, wetland
Mergus merganser	Harle bièvre	M	Favorable	Non SPEC		H		Baies					MNHN, ZNIEFF
Cygnus olor	Cygne tuberculé	M	Favorable	Non SPEC	3-16	H	D	Etang, baies				↗	GOB wetland, MNHN
RALES ET MAROQUETTE													
Rallus aquaticus	Râle d'eau	M	Favorable	Non SPEC	1-5	H		Marais				⇒	GOB wetland, MNHN
Porzana porzana	Marouette ponctuée	I	Favorable	Non SPEC		H		Roselière, prairies humides					MNHN, ZNIEFF
Fulica atra	Foulque macroule	M	Favorable	Non SPEC	10-175	H		Prairies humides, étang					GOB wetland, MNHN

LIMICOLES												
Himantopus himantopus	Echasse blanche	I	Favorable	Non SPEC		H		Baies, vasière				MNHN, ZNIEFF
Recurvirostra avosetta	Avocette élégante	I	Favorable	Non SPEC	5	H		Baies, vasière			Fluctuante	GOB, wetland
Charadrius dubius	Petit gravelot	M	Favorable	Non SPEC		H		Baies, vasière				MNHN, ZNIEFF
Calidris minuta	Bécasseau minute	M	Favorable	Non SPEC	2-4	H		Baies, vasière			⇒	GOB wetland, MNHN
Calidris temminckii	Bécasseau de temminck	M	Défavorable	Non SPEC		H		Baies, vasière				MNHN, ZNIEFF
Calidris ferruginea	Bécasseau corcoli	M	-	-	-	H	-	Baies, vasière	-	-		MNHN, ZNIEFF
Lymnocyptes minimus	Bécassine sourde	M	Défavorable	SEPC 3	3-4	H		Prairies humides, vasière				GOB wetland, MNHN
Scolopax rusticola	Bécasse des bois	M	Défavorable	SEPC 3		H		Boisements				MNHN, ZNIEFF
Numenius phaeopus	Courlis corlieu	M	Défavorable	Non SPEC	1-4	H		Prés salés, baies			↗	GOB wetland, MNHN
Tringa stagnatilis	Chevalier stagnatile	-	Favorable	Non SPEC		H		Prés salés, baies				MNHN, ZNIEFF
Tringa ochropus	Chevalier culblanc	M	Favorable	Non SPEC	2	H		Prés salés, baies	C			GOB wetland, MNHN
Tringa glareola	Chevalier sylvain	I	Défavorable	SEPC 3		H		Prés salés, baies				GOB wetland, MNHN
Actitis hypoleucos	Chevalier guignette	M	Défavorable	SEPC 3	1-3	H		Prés salés, baies			⇒	GOB wetland, MNHN

Phalaropus lobatus	Phalarope à bec étroit	I	Favorable	Non SPEC		H		Etang, baies				MNHN, ZNIEFF
Phalaropus fulicarius	Phalarope à beclarge	-	-	-	-	H	-	Etang, baies	-	-		MNHN, ZNIEFF
GOELANDS, MOUETTES, STERNES												
Larus melanocephalus	Mouette mélanocéphale	I	Favorable	Non SPEC	1-10	H		Baies, rochers				GOB wetland, MNHN
Larus minutus	Mouette pygmée	I	Favorable	SEPC 3	1	H		Baies, rochers				GOB wetland, MNHN
Larus fuscus	Goéland brun	M	Favorable	Non SPEC	2-3	H		Baies, rochers				GOB wetland, MNHN
Larus hyperboreus	Goéland bourgmestre	-	Favorable	Non SPEC		H		Baies, rochers				MNHN, ZNIEFF
Sterna sandvicensis	Sterne caugek	I	Défavorable	SEPC 2	2-9	H		Baies				GOB, wetland
Sterna hirundo	Sterne pierregarin	I	Favorable	Non SPEC		H		Baies				MNHN, ZNIEFF
Sterna albifrons	Sterne naine	I	Défavorable	SEPC 3		H		Baies				MNHN, ZNIEFF
Chlidonias niger	Guiffette noire	I	Défavorable	SEPC 3		H		Baies				MNHN, ZNIEFF
PINGOUIN, GUILLEMOTS												
Uria aalge	Guillemot de troil	M	Favorable	Non SPEC	2	H		Baies				GOB wetland, MNHN
Alca torda	Pingouin torda	M	Favorable	Non SPEC	2-4	H		Baies				GOB wetland, MNHN
TOURTERELLES, COUCOU												

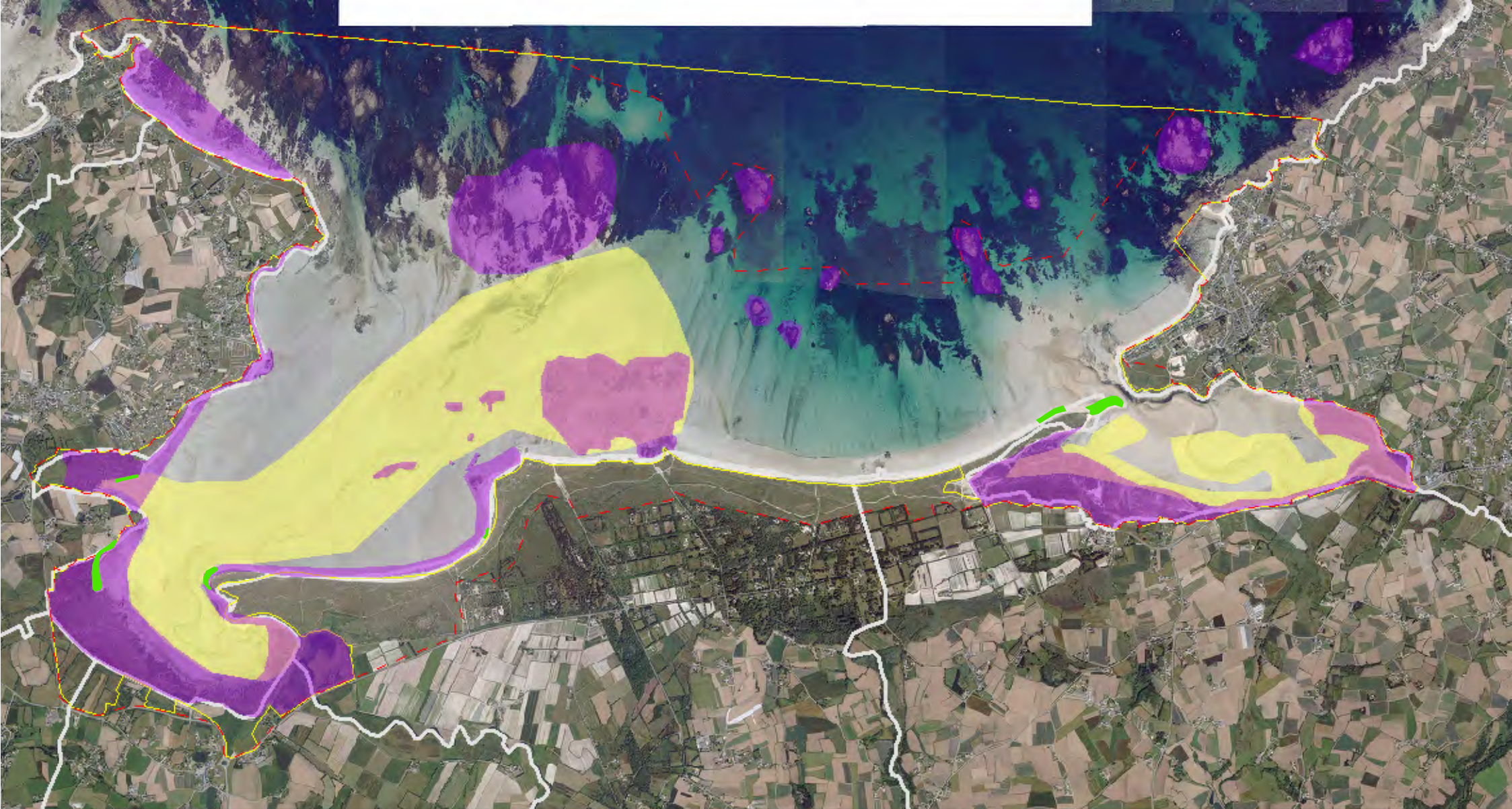
Streptopelia turtur	Tourterelles des bois	M	Défavorable	SEPC 3		H		Boisements				MNHN, ZNIEFF
Cuculus canorus	Coucou gris	-	Défavorable	Non SPEC		H		Boisements				MNHN, ZNIEFF
ENGOULVENT												
Caprimulgus europaeus	Engoulevent	I	Défavorable	SEPC 2		H		Boisements				GOB wetland, MNHN
HUPPE												
Upupa epops	Huppe fasciée	-	Défavorable	SEPC 3		H		Prairies, haies				MNHN, ZNIEFF
PASSEREAUX												
Jynx torquilla	Torcol fourmillier	M	Défavorable	SEPC 3		H		Boisements, dunes				MNHN, ZNIEFF
Picus viridis	Pic vert	-	Défavorable	SEPC 2		H		Boisements				MNHN, ZNIEFF
Dendrocopos major	Pic épeiche	-	Favorable	Non SPEC		H		Boisements				MNHN, ZNIEFF
Dendrocopos minor	Pic épeichette	-	Favorable	Non SPEC		H		Boisements				MNHN, ZNIEFF
Anthus campestris	Pipit rousseline	I	Défavorable	SEPC 3		H		Dunes				MNHN, ZNIEFF
Anthus spinoletta	Pipit spioncelle	-	Favorable	Non SPEC		H		Etang, prairie				MNHN, ZNIEFF
Motacilla flava	Bergeronnette printanière	-	Défavorable	Non SPEC		H		Etang, prairie				MNHN, ZNIEFF
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	-	Favorable	Non SPEC		H		Boisements, dunes				LPO, MDDR

<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	-	Favorable	Non SPEC		H		Boisements, dunes				LPO, MDDR
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	-	Favorable	Non SPEC		H		Boisements, dunes				LPO, MDDR
<i>Luscinia svecica</i>	Gorgebleue à miroir	I	Favorable	Non SPEC		H		Etang, prairie				MNHN, ZNIEFF
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rouequeue noire	-	Favorable	Non SPEC		H		Boisements, dunes				MNHN, ZNIEFF
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	-	Défavorable	Non SPEC		H		Etang, prairie				MNHN, ZNIEFF
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	-	Défavorable	SEPC 3		H		Dunes				LPO, MDDR
<i>Turdus piralis</i>	Grive litorne	M	Favorable	Non SPEC		H		Prairie				MNHN, ZNIEFF
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	M	Favorable	Non SPEC		H		Boisements, dunes				MNHN, ZNIEFF
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	M	Favorable	Non SPEC		H		Boisements				MNHN, ZNIEFF
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	M	Favorable	Non SPEC		H		Boisements				MNHN, ZNIEFF
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de cetti	I	Favorable	SEPC 3		H		Roncier, accueil, chapelle, Roselière				LPO, MDDR
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	-	Favorable	Non SPEC		H		Dunes, étang				LPO, MDDR
<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	Phragmite des joncs	M	Favorable	Non SPEC		H		Etang, prairie, roselière				MNHN, ZNIEFF

Sylvia borin	Fauvette des jardins	-	Favorable	Non SPEC		H		Etang, roselière				LPO, MDDR
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	-	Favorable	Non SPEC		H		Dunes				LPO, MDDR
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	-	Favorable	Non SPEC		H		Etang, prairie, roselière				LPO, MDDR
Phylloscopus trochilus	Pouillot fitis	-	Défavorable	Non SPEC		H		Dunes, roncier				LPO, MDDR
Regulus regulus	Roitelet huppé	-	Favorable	Non SPEC		H		Boisements, dunes				MNHN, ZNIEFF
Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	-	Favorable	Non SPEC		H		Boisements, dunes				MNHN, ZNIEFF
Ficedula parva	Gobemouche gris	I	Favorable	Non SPEC		H		Boisements, dunes				GOB wetland, MNHN
Panurus biarmicus	Panure à moustache	-	Favorable	Non SPEC		H		Etang, roselière				MNHN, ZNIEFF
Parus cristatus	Mésange huppée	-	Favorable	SPEC 2		H		Boisements, dunes				MNHN, ZNIEFF
Parus caeruleus	Mésange bleue	-	Favorable	Non SPEC		H		Boisements, dunes				MNHN, ZNIEFF
Parus major	Mésange chabonnière	-	Favorable	Non SPEC		H		Boisements, dunes				MNHN, ZNIEFF
Sitta europaea	Sittelle torchepot	-	Favorable	Non SPEC		H		Boisements, dunes				MNHN, ZNIEFF
Corvus corone	Corneille noire	-	Favorable	Non SPEC		H		Boisements, dunes				MNHN, ZNIEFF

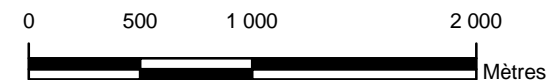
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	-	Favorable	Non SPEC		H		Boisements, dunes				MNHN, ZNIEFF
Fringilla montifringilla	Pinson des ardennes	-	Favorable	Non SPEC		H		Boisements, dunes				MNHN, ZNIEFF
Serinus serinus	Serin cini	-	Favorable	Non SPEC		H		Boisements, dunes				MNHN, ZNIEFF
Carduelis carduelis	Chardonnet élégant	-	Favorable	Non SPEC		H		Boisements, dunes				MNHN, ZNIEFF
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	-	Favorable	Non SPEC		H		Boisements, dunes				MNHN, ZNIEFF
Pyrrhula pyrrhula	Bouvreuil pivoine	-	Favorable	Non SPEC		H		Boisements, dunes				LPO, MDDR
Plectrophenax nivalis	Bruant des neiges	M	Défavorable	Non SPEC		H		Boisements, dunes				MNHN, ZNIEFF
Emberiza citrinella	Bruant jaune	-	Défavorable	Non SPEC		H		Boisements, dunes				MNHN, ZNIEFF
Emberiza cirrus	Bruant zizi	-	Favorable	Non SPEC		H		Prairies				MNHN, ZNIEFF
Emberiza schoeniclus	Bruant des roseaux	-	Défavorable	Non SPEC		H		Etang, roselière				MNHN, ZNIEFF
ESPECES NICHEUSE ET HIVERNANTE												
CORMORANS												
Phalacrocorax aristotelis	Cormoran huppé	M	Favorable	Non SPEC	9-42 h	N	D	Rochers	D		⇒	GOB, wetland
RALES ET MAROQUETTE												
Gallinula chloropus	Gallinule poule-d'eau	M	Favorable	Non SPEC	2-10	N		Etang de Goulven			⇒	GOB wetland, MNHN

PASSEREAUX												
Alcedo atthis	Martin pêcheur	I	Défavorable	SEPC 3	2-6 n	N		Cours d'eau, estuaire				GOB, wetland
Alauda arvensis	Alouette des champs	M	Défavorable	SEPC 3	1-4 n	N		Dunes				LPO, MDDR
Riparia riparia	Hirondelle de rivage	M	Défavorable	SEPC 3		N		Dunes en falaise, baie				LPO, MDDR
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	M	Défavorable	SEPC 3		N		Habitations				MNHN, ZNIEFF
Anthus pratensis	Pipit farlouse	M	Défavorable	Non SPEC	2-8 n	N		Dunes				LPO, MDDR
Saxicola torquata	Tarier pâtre	-	Défavorable	Non SPEC		N		Fourrés, dunes				LPO, MDDR
Turdus merula	Merle noir	M	Favorable	Non SPEC		N		Boisements, dunes				LPO, MDDR
Acrocephalus scirpaceus	Rousserolle effarvatte	-	Favorable	Non SPEC		N		Etang, roselière				LPO, MDDR
Sylvia communis	Fauvette grisette	-	Favorable	Non SPEC	4-7 n	N		Fourrés, dunes				LPO, MDDR
Miliaria calandra	Bruant proyer	-	Défavorable	SEPC 2	2 n	N		Flèche du Kernic				MNHN, ZNIEFF

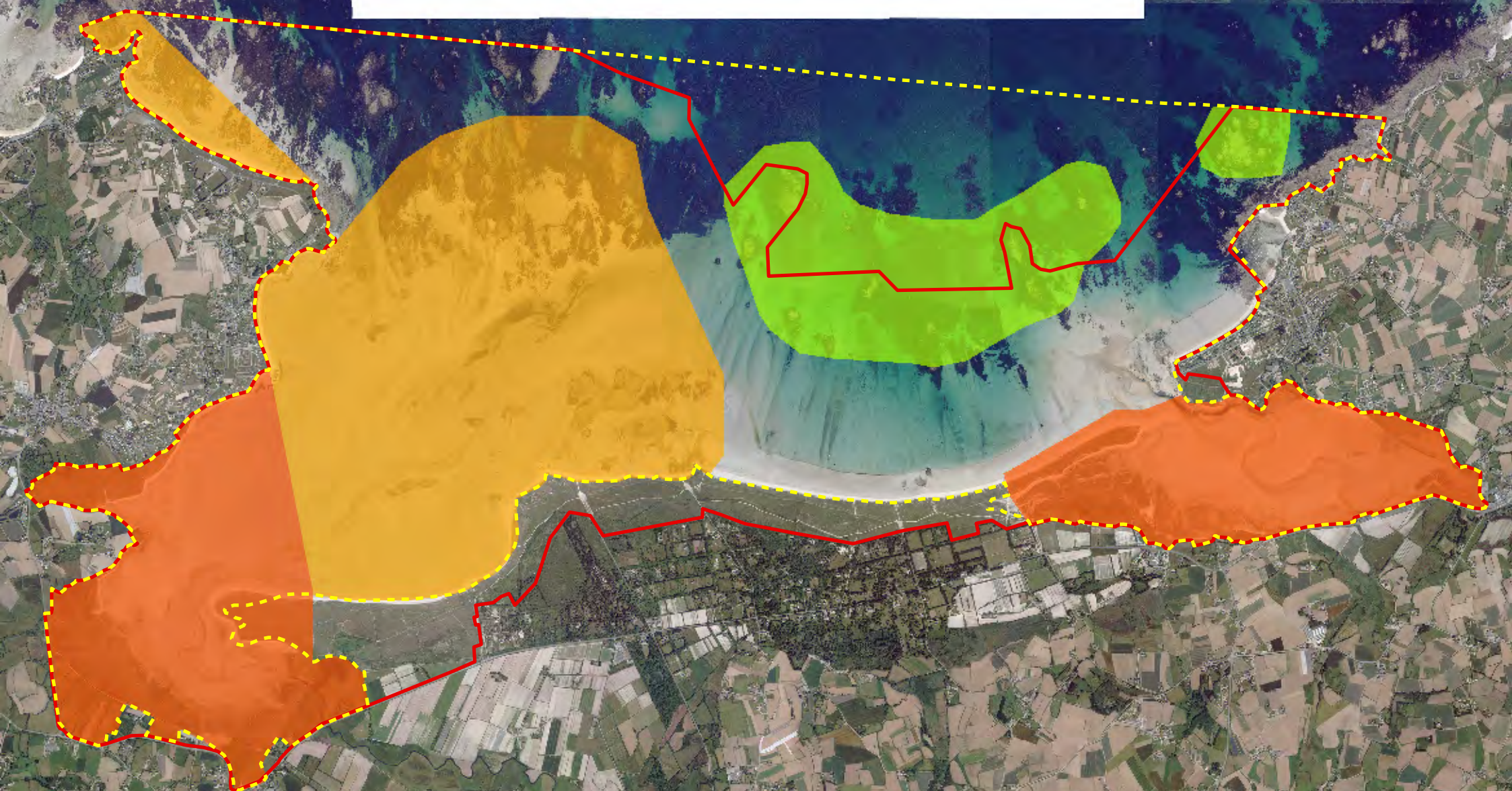


**Carte des habitats des oiseaux
du site
Natura 2000**

- zones de nidifications du gravelot à collier interrompu
- zones de reposoirs à marée haute
- zones de reposoirs à marée basse
- Périmètre Natura 2000 Habitats ZSC
- Périmètre Natura 2000 Oiseaux ZPS
- Limite Communale



Source : IGN BD ortho, DIREN, SEPNEB, GOB,
actualisée en 2011 par La Maison des
Dunes et de la randonnée CCBK.

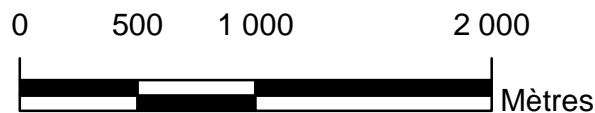
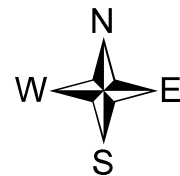


**Carte des enjeux oiseaux
du site Natura 2000**

Oiseaux

Enjeu

- secteur à enjeu oiseaux fort et prioritaire
- secteur à enjeu oiseaux fort et non prioritaire
- secteur à enjeu oiseaux faible et non prioritaire
- Zone de Protection Spéciale Oiseaux
- Zone Spéciale de Conservation Habitats, faune flore






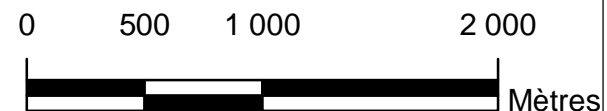
Source : IGN BD ortho, Maison des Dunes et de la randonnée CCBK 2010.



Carte de localisation des zones de quiétude oiseaux

Légende

-  Zone de Protection Spéciale Oiseaux
-  Zone Spéciale de Conservation Habitats, faune flore
- Enjeu**
-  Zones de quiétude



Source : IGN BD ortho, Maison des Dunes et de la randonnée CCBK 2010.

2. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : Enjeux / objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines.

Tableau 13. : Enjeux / objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
A. Maintenir, rétablir le bon état de conservation des habitats et des espèces dans la Zone Spéciale de Conservation	I. Assurer la compatibilité des activités de loisirs avec la conservation des habitats et des espèces.	1. Gérer le cheminement du public et la circulation motorisée dans les milieux naturels.	Dune grise, dune mobile à oyat, dune embryonnaire, prés salés atlantiques, laisses de mer, dépressions humides intradunales.	Liparis de Loesel, Spiranthe d'été, Oiseaux.	Agriculture, tourisme, plaisance, randonnée, circulation motorisée.	Plan National d'Action Liparis de Loesel. Plan de gestion du conservatoire du littoral sur les dunes de Keremma. Gestion communale des espaces naturels ou des espaces verts. Urbanisme.
	II. Gestion conservatoire des habitats et des habitats d'espèces.	1. Gérer les dépressions humides intradunales en faveur du Liparis de loesel.	Dépressions humides intradunales	Liparis de Loesel, Spiranthe d'été.	Agriculture, gestion conservatoire du littoral.	
		2. Supprimer les espèces invasives.	Ensemble des habitats.	Liparis de Loesel, Spiranthe d'été.	Espaces verts des communes ou des particuliers.	
		3. Gérer les habitats par fauche et/ou pâturage extensif.	Dune grise, dépressions humides, prairies de fauche et de pâture.	Liparis de Loesel, Spiranthe d'été, oiseaux, Grand rhinolophe	Agriculture, gestion conservatoire du littoral, convention agricole.	
		4. Gérer et restaurer les milieux aquatiques et les zones humides en faveur des espèces.	Fossé anti-char, mares, prairie, roselière et étang de Goulven.	Phragmite aquatique, Agrion de mercure, amphibiens, oiseaux.	Gestion conservatoire du littoral, conventions agricoles, entretien des fossés.	
		5. Aménager les gîtes à chauves-souris.	Aucun.	Grand rhinolophe	Aucune.	
		6. Conserver les haies et les talus	Aucun	Grand rhinolophe	Agriculture, gestion conservatoire du littoral, urbanisme	

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
A. Maintenir, rétablir le bon état de conservation des habitats et des espèces dans la Zone Spéciale de Conservation	III. Assurer la compatibilité du ramassage du goémon avec la conservation des habitats et des espèces.	1. Restaurer la laisse de mer.	Prés salés atlantiques, laisse de mer, dune mobile, dune embryonnaire.	Oiseaux	Agriculture, nettoyage communal des plages.	Nettoyage des plages.
B. Maintenir, rétablir le bon état de conservation des oiseaux, de leurs habitats et des sites de nidifications dans la Zone de Protection Spéciale	I. Conserver les habitats fonctionnels des oiseaux	1. Mettre en défend les sites de nidifications.	Prés salés, laisses de mer des flèches de Penn ar C'hleuz et du Kernic, dunes et fourrés, estran	Oiseaux de l'annexe I et migrateurs	Promenade avec des chiens, chiens errants, activités de loisirs : Kite-surf, char à voile, randonnée, promenade.	Réserve de chasse ONCFS
		2. Conserver et restaurer les habitats du Phragmite aquatique en halte migratoire.	Mégaphorbiale, Roselière et prairies humides de l'étang de Goulven.	Phragmite aquatique	Agriculture, élevage	Compétence et gestion communale des accès au littoral et dans la bande des 300 m.
	II. Assurer la compatibilité des activités de loisirs avec la conservation des oiseaux.	1. Définir avec les usagers les zones et les périodes de pratiques pour limiter le dérangement.	Prés salés, estran.	Oiseaux de l'annexe I et migrateurs	Promenade avec des chiens, chiens errants, activités de loisirs : Kite-surf, char à voile, randonnée, promenade.	Plan national d'Action Phragmite aquatique
		2. Limiter le dérangement occasionné par les chiens dans la ZPS et les zones de quiétude.	Estran, dunes	Oiseaux de l'annexe I, migrateurs et nicheurs.	Promenade avec des chiens, chiens errants	Réserve de chasse ONCFS Règlement Sanitaire Départemental

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : Enjeux / objectifs transversaux

Tableau 14. : Enjeux / objectifs transversaux

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Types de mesures envisagées	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
C. Communiquer et sensibiliser le public et les usagers.	I. Informer les usagers sur l'existence de zones de quiétude et sur la réglementation.	1. Installer des panneaux d'information au niveau des accès et uniformiser l'information à l'échelle du site.	Ensemble des habitats.	Oiseaux de l'annexe I et II.	Ensemble des activités.	Panneaux d'informations, bulletins communaux, Plan de gestion du conservatoire du littoral, plaquette info-site maison des dunes, gestion communale des accès.
	II. Sensibiliser les usagers par le biais d'animations nature et de réunions publiques.	1. Réaliser des animations nature sur le thème de Natura 2000.	Ensemble des habitats.	Ensemble des espèces.	Habitants, scolaires.	Animation nature : maison des dunes, rêves de mer, centre nautique de Plouescat, associations.
		2. Diffuser l'information sur Natura 2000.	Ensemble des habitats.	Ensemble des espèces.	Activités de loisirs, habitants, scolaires, grand public.	Bulletins communaux, site Internet de la maison des dunes, office de tourisme.
D. Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs.	I. Animer, mettre en œuvre et suivre le document d'objectifs.	1. Mettre en œuvre et suivre les contrats/chartes Natura 2000.	Ensemble des habitats.	Ensemble des espèces.	Ensemble des activités.	Plan de gestion du Conservatoire du littoral.
		2. Compléter les inventaires scientifiques utiles à l'évaluation de l'état de conservation	Ensemble des habitats.	Ensemble des espèces.	Ensemble des activités.	Comptage Wetland, et LPO/Maison des dunes, GOB, Suivi IFREMER des fucales et des herbiers de zostère marine, Société Française d'Orchidophilie, Conservatoire
	II. Assurer la coordination de Natura 2000 avec les autres politiques publiques.	1. Veiller à la prise en compte des objectifs Natura 2000.	Ensemble des habitats.	Ensemble des espèces.	Urbanisme, aménagement du territoire, Conservatoire du littoral, SAGE, inondation.	Conservatoire du littoral, PLU, SCOT, SAGE, contrats de rivière du Kéroul, PPRSM.

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels (pistes de réflexions)	Types de mesures envisagées (pistes de réflexion)	Habitats d'intérêt communautaire	Espèces d'intérêt communautaire	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
E. Maintenir voire restaurer la dynamique hydro-sédimentaire de la Baie.	I. Améliorer les connaissances sur le régime hydro-sédimentaire de la baie et son évolution.	1. Suivre l'évolution hydro-sédimentaire de la baie notamment à l'occasion de travaux éventuels.	Ensemble des habitats.	Ensemble des espèces.	Urbanisme, lutte contre les inondations et l'érosion marine, SAGE.	SAGE, PLU, inventaire zones humides
		2. Gestion des accès aux plages.	Dune embryonnaire, dune mobile à oyat, dune grise, prés salés.	Ensemble des espèces.	Activités de loisirs, plaisance.	Gestion des accès : communes, conseil général, Conservatoire du Littoral.

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : Récapitulatif des objectifs de développement durable

Tableau 15. : Récapitulatif des objectifs de développement durable

Entité de gestion	Objectifs de développement durable		Niveau de priorité (1)	Type d'objectifs			
				Protéger	Entretien	Restaurer	Communiquer
I. Habitats et espèces d'intérêt communautaire de la ZSC	A	Maintenir, rétablir le bon état de conservation des habitats et des espèces dans la Zone Spéciale de Conservation.	**	X	X	X	X
II. Oiseaux de la ZPS	B	Maintenir, rétablir le bon état de conservation des oiseaux, de leurs habitats et des sites de nidifications dans la Zone de Protection Spéciale.	***	X	X	X	X
III. Objectifs transversaux	C	Communiquer et sensibiliser le public et les usagers.	***	X			X
	D	Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs.	***	X	X	X	X
	E	Maintenir voire restaurer la dynamique hydro-sédimentaire de la Baie.	*			X	X

1 : Le niveau de priorité est défini, conformément à l'article R. 414-1 du code de l'environnement, en fonction de l'état de conservation des habitats et des espèces (favorable ou défavorable) au niveau national et local. La surface de recouvrement de l'habitat ou la population des espèces sont également prises en compte. Les tableaux 9, 10, 11 rassemblent ces données lorsqu'elles sont disponibles.

*** : le niveau de priorité est élevé quand les habitats et les espèces sont en état défavorable sur le plan national et local pour des surfaces ou des populations significatives.

** : le niveau de priorité est moyen lorsque les habitats ou les espèces sont dans un état favorable avec des surfaces ou des populations significatives ou des espèces et des habitats d'intérêt communautaire en situation défavorable pour des surfaces ou des populations non significatives.

* : le niveau de priorité est faible lorsque les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire sont dans un état favorable en surface ou en population non significative.

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : Niveau de priorité pour la réalisation des objectifs dans la ZSC et la ZPS

Les Tableau 13, Tableau 14, Tableau 15 regroupent les objectifs de développement durable qui ont été définis en groupes de travail et présentés en comité de pilotage. Les objectifs opérationnels et les mesures à envisager sont la déclinaison des objectifs de développement durable, ils sont définis en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et en lien avec les activités socio-économiques et les programmes en cours.

Niveau de priorité pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire de la ZSC :

Les habitats de l'annexe I

Globalement le niveau de priorité est moyen car l'état de conservation des habitats terrestres est favorable pour 61% de la surface.

Cependant, le milieu marin qui compose 95% de la ZSC ne possède pas encore d'état de conservation. La qualification de cet état est en cours d'élaboration par le monde scientifique.

Pour les habitats terrestres, le site possède une responsabilité pour la conservation de l'habitat de Dunes grises (habitat prioritaire), qui représente une surface de 103 ha. Pour cet habitat le niveau de priorité est élevé.

Les espèces de l'annexe II :

Pour les espèces visées dans la ZSC à l'annexe II de la directive Habitats, Faune, Flore, hormis les mammifères marins dont la présence est anecdotique, l'état de conservation est défavorable pour les espèces inféodées aux zones humides (Liparis de loesel, Agrion de Mercure). En raison du mauvais état de conservation des populations et de leurs habitats (dépressions humides, eaux douces). La gestion à entreprendre est prioritaire même si au regard de l'article R. 414-1 du code de l'environnement cité ci-dessus, le niveau de priorité est moyen car les populations ne sont plus significatives.

Niveau de priorité pour les habitats et les oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS :

Espèces migratrices et nicheuses de l'annexe I :

6 espèces sur 8 de l'annexe I, dont le site possède un intérêt remarquable à important selon le Muséum National d'Histoire Naturelle (critère A, B et C du tableau 11) sont en état défavorable sur le plan international, selon les critères du Bird life international de 2004 : Spatule Blanche, Pluvier doré, Combattant varié, Barge rousse, Phragmite aquatique, Gravelot à collier interrompu. Le Cygne chanteur et le Plongeon imbrin sont dans un état de conservation Favorable sur le plan Européen. Alors que sur la ZPS Baie de Goulven, l'état de conservation est qualifié de bon pour l'ensemble de ces espèces et non défini pour le cygne chanteur et le gravelot à collier interrompu en tant qu'espèce hivernante car sa population nicheuse est très réduite et pourrait être qualifiée en mauvais état au regard de ses effectifs historiques.

La baie de Goulven possède un intérêt pour la conservation de ces espèces. Le niveau de priorité est élevé.

Espèces migratrices de la Directive Oiseaux :

Sur 19 espèces migratrices qui ont été visées lors de la désignation de la ZPS, 10 sont en situation défavorable sur le plan international (Bernache cravant, Bécasseau maubèche, Bécasseau variable, Barge à queue noire, Courlis cendré, Chevalier arlequin, Chevalier gambette, Tournepierre à collier Goéland cendré, Vanneau huppé). Sur la ZPS, le Chevalier arlequin, le Chevalier gambette et le Tournepierre à collier possèdent un bon état de conservation tandis que le Pluvier argenté et le Bécasseau variable possèdent un état de conservation moyen ou réduit.

La baie de Goulven possède un intérêt pour la conservation de ces espèces de part la présence d'habitats fonctionnels pour le repos, l'alimentation et la nidification. Le niveau de priorité est élevé.

Niveau de priorité pour les objectifs transversaux ZSC et ZPS :

Les niveaux de priorité des objectifs transversaux sont qualifiés d'élevés pour la communication, la sensibilisation du public et pour mise en œuvre des mesures. En revanche, il est qualifié de faible pour le maintien de la dynamique sédimentaire. Il est uniquement possible à notre échelle de suivre ce phénomène.

3. MESURES DE GESTION

MESURES DE GESTION : Présentation des mesures de gestion

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats et de l'Union européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a privilégié une politique contractuelle et volontaire en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000.

Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la mise en œuvre des actions de gestion conservatoire prévues dans le document d'objectifs :

- Les mesures agro-environnementales territorialisées MAETER (pour les surfaces de production agricole déclarées en Surface Agricole Utile),
- les contrats Natura 2000 (hors milieux déclaré en SAU),
- les chartes Natura 2000 (tous milieux et toutes activités).

Le tableau 16 présente la déclinaison des objectifs en mesures de gestion ainsi qu'une planification de l'ensemble des actions qui seront réalisées durant l'animation du document d'objectifs. Ces mesures sont issues du travail mené pendant la phase d'élaboration du DOCOB. Elles seront mise en œuvre sous forme de contrats, de chartes Natura 2000 mais aussi sous forme d'actions de gestion complémentaires ou réglementaires concourant à atteindre les objectifs Natura 2000 (évaluation des incidences).

Un niveau de priorité est attribué à chaque mesure en fonction de l'état de conservation des espèces.



Courlis cendré à la sablière,
photo Robin Monchâtre

MESURES DE GESTION : Récapitulatif Objectifs / Mesures de gestion

Tableau 16. : Récapitulatif Objectifs / Mesures de gestion.

Priorité	Intitulé de la mesure	Description de la mesure	Type mesure	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Échéancier	Quantité	Coût	Financement
Objectif A : Maintenir, rétablir le bon état de conservation des habitats et des espèces dans la Zone Spéciale de Conservation.									
I. Assurer la compatibilité des activités de loisirs avec la conservation des habitats et des espèces.									
***	1. Gérer le cheminement du public et la circulation motorisée dans les milieux naturels. p129	Canaliser le public et les véhicules au niveau des accès, parkings, zones de quiétude et des sentiers (GR, chardon bleu) par la pose de ganivelles, barrières, plots.	Contrat Natura 2000 A32324P.	Maison des dunes CCBK, communes, propriétaires.	Maison des dunes CCBK, communes, entreprises spécialisées.	Tous les ans	Non défini	Non défini	FEADER, MEDDTL
II. Gestion conservatoire des habitats et des habitats d'espèces.									
***	1. Gérer les dépressions humides intradunales en faveur du Liparis de loesel. p134	Eviter l'enfrichement, travaux de réouverture en mosaïque, entretien par fauche ou pâturage, création de fosses, étrépage.	Contrat Natura 2000 : A32301P, A32305R, A32309P, A32307P / LEADER 2007-2014	Maison des dunes CCBK, propriétaires.	Maison des dunes CCBK, propriétaires privés, entreprises spécialisées.	Tous les ans	11 ha	27500 €	FEADER, MEDDTL
**	2. Supprimer les espèces invasives. p135	Réaliser au préalable une cartographie communale des espèces invasives, formation des agents communaux, édition d'une plaquette.	Convention avec la CCBK. Action à mener pour la CCPLCL	Maison des dunes CCBK, EPCI, communes	Maison des dunes CCBK, CCPLCL, communes	2012-2013	_	Non défini	Communes, EPCI
		Chantier d'arrachage manuel ou mécanisé des espèces invasives ou horticoles.	Contrat Natura 2000 32320P	Maison des dunes CCBK, communes, propriétaires.	Maison des dunes CCBK, communes, entreprises spécialisées.	Tous les ans	Non défini	Non défini	FEADER, MEDDTL

Priorité	Intitulé de la mesure	Description de la mesure	Type mesure	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Échéancier	Quantité	Coût	Financement
***	3. Gérer les habitats par fauche et/ou pâturage extensif. p136	Travaux de fauche et d'exportation en vue de rétablir un habitat.	Contrat Natura 2000 : A32304R, MAETER.	Maison des dunes CCBK, propriétaires.	Maison des dunes CCBK, propriétaires privés, entreprises spécialisées.	Tous les ans	53 ha	20 700€	FEADER, MEDDTL
***	4. Gérer et restaurer les milieux aquatiques et les zones humides en faveur des espèces. p138	Création et entretien des mares, entretien du fossé antichar. Gestion prairies humides/étang/roselière.	Contrat Natura 2000 : A32309P, A32309R, A32312P et R.	Maison des dunes CCBK, propriétaires.	Maison des dunes CCBK, propriétaires privés, entreprises spécialisées.	Tous les ans	Non défini	Non défini	FEADER, MEDDTL
*	5. Aménager les gîtes à chauves-souris. p140	Travaux d'amélioration de la capacité d'accueil des gîtes.	Contrat Natura 2000 : A32323P	Maison des dunes CCBK, propriétaires.	Propriétaires, entreprises spécialisées, associations.	2011-2012	Non défini	Non défini	FEADER, MEDDTL
*	6. Conserver les haies et les talus. p141	Cartographie des haies et des talus, protection et entretien.	Contrat A32306R et MAE	Maison des dunes CCBK, propriétaires	Propriétaires, agriculteurs, entreprises spécialisées	2013	Non défini	Non défini	FEADER, MEDDTL
III. Assurer la compatibilité du ramassage du goémon avec la conservation des habitats et des espèces.									
**	1. Restaurer la laisse de mer. Carte n° 26 : 160	Définir des zones de non ramassage avec les communes et les agriculteurs.	Charte Natura 2000	Maison des dunes CCBK.	Communes, agriculteurs.	2011-2012	Non défini	-	FEADER, MEDDTL

Priorité	Intitulé de la mesure	Description de la mesure	Type mesure	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Échéancier	Quantité	Coût	Financement
Objectifs B : Maintenir, rétablir le bon état de conservation des oiseaux, de leurs habitats et des sites de nidifications dans la Zone de Protection Spéciale.									
I. Conserver les habitats fonctionnels des oiseaux.									
***	1. Mettre en défens les sites de nidifications. p142	Pose de clôture physique (ganivelles, fils) autour des nids, panneaux d'informations, actions de sensibilisation et de gardiennage.	Contrat Natura 2000 : A32324P, A32326P, MAETER.	Maison des dunes CCBK, communes.	Gestionnaire, communes, associations.	Tous les ans	Non défini	Non défini	FEADER, MEDDTL
***	2. Conserver et restaurer les habitats du Phragmite aquatique en halte migratoire. p143	Fauche de la roselière avec exportation en vue de rétablir une prairie humide. Entretien et restauration des chenaux. Maintien des prairies humides hautes en août-septembre.	Contrat Natura 2000 : A32309P, A32309R, A32312P et R.	Maison des dunes CCBK, propriétaires.	Maison des dunes CCBK, entreprises spécialisées.	Tous les ans	Non défini	Non défini	FEADER, MEDDTL
II. Assurer la compatibilité des activités de loisirs avec la conservation des oiseaux.									
***	1. Définir avec les usagers des zones et des périodes de pratiques pour limiter le dérangement. p118, p147	Formaliser les engagements de bonnes pratiques dans le cadre de Chartes Natura 2000.	Charte Natura 2000, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, évaluation des incidences.	Maison des dunes CCBK, communes	Gestionnaire, communes, usagers, associations.	2010-2011	-	-	FEADER, MEDDTL
***	2. Limiter le dérangement occasionné par les chiens dans la ZPS et les zones de quiétude. p117	Sensibiliser les propriétaires et réglementer spécifiquement la présence de chiens non tenus en laisse ou divagants.	Sensibilisation, communication, arrêté municipaux ou autre réglementation.	Maison des dunes CCBK, Maire	Propriétaire de chiens, communes, conservatoire du littoral, Préfecture	2012-2013	-	-	FEADER, MEDDTL

Priorité	Intitulé de la mesure	Description de la mesure	Type mesure	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Échéancier	Quantité	Coût	Financement
Objectifs C. Communiquer et sensibiliser le public et les usagers.									
I. Informer les usagers sur l'existence de zones de quiétude et sur la réglementation.									
***	1. Installer des panneaux d'information au niveau des accès, uniformiser l'information à l'échelle du site. p145	Conception et pose de panneaux à l'attention des usagers pour limiter leur impact (accès, cheminements, zones de pratique).	Contrat Natura 2000 : A32326P	Maison des dunes CCBK, communes.	Maison des dunes CCBK, gestionnaire, communes, associations.	Tous les ans	Non défini	Non défini	FEADER, MEDDTL
II. Sensibiliser les usagers par le biais d'animations nature et de réunions publiques.									
*	1. Réaliser des animations nature et des réunions publiques sur le thème de Natura 2000. p120	Fournir des données, supports pour réaliser des animations sur Natura 2000.	Animation nature.	Maison des dunes, Centres nautiques, associations.	Maison des dunes, Centres nautiques, associations.	Tous les ans	Non défini	-	CCBK, associations, communes
***	2. Diffuser l'information sur Natura 2000. p121	Utiliser les différents supports de communication à l'échelon local et intercommunal.	Réunions publiques, plaquettes, presse locale, bulletins communaux, site internet.	Maison des dunes CCBK	Communes, EPCI, offices de tourisme.	Tous les ans	-	Non défini	FEADER, MEDDTL
Objectif D : Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs.									
I. Animer, mettre en œuvre et suivre le document d'objectifs.									
***	1. Mettre en œuvre et suivre les contrats / chartes Natura 2000. 122.	Evaluer les besoins, assurer la coordination, apporter une aide à la contractualisation.	Animation, Contrats, charte, MAETER	Structure animatrice : CCBK	CCBK, association	Tous les ans	-	Non défini	FEADER, MEDDTL,

Priorité	Intitulé de la mesure	Description de la mesure	Type mesure	Maitre d'ouvrage	Maitre d'œuvre	Échéancier	Quantité	Coût	Financement
*	2. Compléter les inventaires scientifiques utiles à l'évaluation de l'état de conservation. p123	Evaluer l'efficacité des mesures, suivi des espèces de la ZSC et ZPS. Etablir un état de conservation pour toutes les espèces et tous les habitats	Etudes scientifiques Suivi mensuel des limicoles côtiers	Structure animatrice : CCBK	Bureau d'étude, associations	Suivi mensuel pour les limicoles côtiers. Suivi pluriannuel en fonction des contrats	2067 ha	Non défini	FEADER, MEDDTL
II. Assurer la coordination de Natura 2000 avec les autres politiques publiques.									
*	1. Veiller à la prise en compte des objectifs Natura 2000. p124	Rencontrer et informer les porteurs de projets sur les objectifs Natura 2000.	Evaluation des incidences.	Structure animatrice : CCBK	Porteurs de projets publics ou privés,	Tous les ans	–	Non défini	FEADER, MEDDTL
Objectif E : Maintenir, voire restaurer la dynamique hydro-sédimentaire de la Baie.									
I. Améliorer les connaissances sur le régime hydro-sédimentaire de la baie et son évolution.									
*	1. Suivre l'évolution hydro-sédimentaire de la baie à l'occasion de travaux éventuels. p125		Evaluation des incidences, suivi piézométrique	Structure animatrice : CCBK	Porteurs de projets publics ou privés,	Tous les ans	–	Non défini	Porteurs de projets
*	2. Gestion des accès aux plages. p127		Charte Natura 2000	Structure animatrice : CCBK	Communes, conservatoire du littoral, conseil général.	2011	–	–	FEADER, MEDDTL

**Sensibilisation /
réglementation**

PDRH

ASP

Limiter le dérangement occasionné par les chiens dans la ZPS et les zones de quiétude.

Description : Le dérangement répété des oiseaux durant les périodes les plus sensibles, comme en hiver ou au moment de la nidification, peut conduire à l'abandon des sites d'hivernage et de reproduction ainsi qu'à une mortalité accrue durant la migration. Les dérangements sont principalement occasionnés par les chiens non tenus en laisse ou divaguant. Sur le site, entre 2004 et 2005, une étude sur la fréquentation des dunes de Kerma démontrait 130000 visites de chiens par an. Même si l'ensemble de ces chiens n'était pas en divagation, les effets cumulés avec l'ensemble des activités de loisirs pratiquées sur le site Natura 2000 peuvent porter atteinte à la conservation des oiseaux.

Afin d'assurer la conservation des oiseaux, des zones de quiétude ont été définies sur les secteurs à enjeu fort et prioritaire. Des chartes ont été établies par activité avec les usagers et les associations d'usagers pour limiter le dérangement des oiseaux. Le problème du dérangement lié à la divagation des chiens ne peut être solutionné par la mise en place d'une gestion contractuelle.

La mesure consiste à sensibiliser les propriétaires et réglementer spécifiquement la présence de chiens pour limiter voir supprimer le dérangement occasionné lorsqu'ils sont non tenus en laisse ou en divagation. Idéalement, les chiens doivent être interdits dans les zones de quiétude, à l'exception des chiens de chasse sous contrôle de leur maître et pendant la période autorisée.

Habitats visés : Ensemble des habitats**Espèces :** Oiseaux**Périmètre d'application :**

- Partie terrestre et maritime (estran) de la Zone de Protection Spéciale.
- Zone de quiétude : fond de l'anse de Goulven, baie du Kernic.
- Site de nidification : flèche de Penn ar C'hleuz, flèche du Kernic plage de Tréguéiller, plage du Reun,.

Engagements :

- Etablir en concertation avec les élus locaux des pistes de réflexion et des solutions à envisager au sein de la ZPS et des zones de quiétude.
- Sensibiliser les propriétaires de chiens sur la réglementation en vigueur
- Mettre en œuvre les mesures réglementaires vis-à-vis des chiens (arrêtés municipaux) ou autre.

Indicateurs de suivi : mise en place de réunions avec les élus, mise en place d'une sensibilisation et d'une réglementation spécifique à la ZPS et aux zones de quiétude.

Modalité de contrôles / Justificatifs :

contrôle sur place du respect des engagements conformément au diagnostic initial.

Sources de financements :

Fond européen FEADER et ministère de l'environnement MEDDTL.

Charte Natura 2000

Définir avec les usagers des zones et des périodes de pratiques pour limiter le dérangement

PDRH

ASP

Description : Le dérangement répété des oiseaux durant les périodes les plus sensibles, comme en hiver ou au moment de la nidification, peut conduire à l'abandon des sites d'hivernage et de reproduction ainsi qu'à une mortalité accrue durant la migration. Les dérangements sont principalement occasionnés par les chiens et l'ensemble des activités de loisirs pratiquées sur le site Natura 2000.

La mesure consiste à définir avec les usagers des engagements de bonnes pratiques en définissant des zones et des périodes de pratiques par activité (type de pratique, fréquence, localisation, dérangement occasionné sur les oiseaux) et en fonction des habitats fonctionnels des oiseaux ainsi que du cumul des dérangements occasionnés sur le site.

Habitats visés : ensemble des habitats

Espèces : Oiseaux

Périmètre d'application :

Zone de Protection Spéciale

- Reposoirs et zones d'alimentation : l'anse de Goulven, baie du Kernic.
- Site de nidification : flèche de Penn ar C'hleuz, flèche du Kernic, plage de Trégueiller, plage du Reun, îlots rocheux

Zone Spéciale de Conservation

Engagements :

Réaliser un diagnostic initial et une cartographie par activité, définir avec l'opérateur Natura 2000 les zones et les périodes de pratiques, formaliser les engagements par activité sous forme d'une charte Natura 2000.

Indicateurs de suivi : suivi du respect des zones de pratique, étude de la fréquentation**Modalité de contrôles / Justificatifs :**

contrôle sur place du respect des engagements conformément au diagnostic initial

Sources de financements :

Fond européen FEADER et ministère de l'environnement MEDDTL

Mesure ZPS B.II.1 :

Lors des groupes de travail de mai et juin 2009, il avait été décidé de définir des zones de pratiques pour les activités de loisirs en vue de limiter le dérangement sur l'avifaune. Dans ce cadre, des réunions de travail ont été réalisées par activité (pêche à la palangre, kite-surf, char à voile, plaisance) en associant les acteurs professionnels, associatifs et plus largement les usagers qui pratiquent dans le site Natura 2000.

Historique de la concertation en réunion de travail:

- 4 réunions sur le Kite surf (participants : kite surf 29, école de kite surf de Keremma, GOB, LPO, Bretagne vivante, Mairie de Tréfléz, Plounevez-Lochrist et Plounéour-Trez).
- 4 réunions sur la pêche à la palangre dans le fond de la baie de Goulven (participants : GOB, Association vivons la baie, Mairie de Plounéour-Trez, Rêves de mer).
- 1 réunion sur le char à voile avec Rêves de mer.
- 1 réunion sur la plaisance à Keremma (participants : APELTPL, Mairie de Tréfléz et Plounevez-Lochrist).

Exemple de mesures prises pour les activités kite-surf, pêche à la palangre et char à voile page 152, 155.

Mesure ZSC et ZPS : C. II. 1		Priorité *
Animation du DOCOB	Réaliser des animations nature et des réunions publiques sur le thème de Natura 2000	
<p>Description : La mesure consiste à sensibiliser le grand public et les usagers par le biais d'animation nature et de réunions publiques. Il s'agit également de fournir aux associations, aux centres nautiques et à la maison des dunes, des données et des supports pour réaliser des animations sur Natura 2000.</p>		
Habitats visés : ensemble des habitats	Espèces : ensemble des espèces	
Périmètre d'application : la Zone de Protection Spéciale et la Zone Spéciale de Conservation.		
Engagements :		
Mettre à disposition sur le site internet les données naturalistes, proposer des animations, des réunions publiques et des conférences sur le thème de Natura 2000.		
Indicateurs de suivi : nombre d'animation réalisées sur le thème de Natura 2000.		
Modalité de contrôles / Justificatifs :	Sources de financements :	
contrôle sur place du respect des engagements conformément au diagnostic initial	Fond européen FEADER et ministère de l'environnement MEDDTL	

Animation du DOCOB

Diffuser l'information sur Natura 2000

Description : La mesure consiste à utiliser les différents supports de communication mobilisables à l'échelon local et intercommunal (réunions publiques, presse locale, bulletins communaux) ou créer de nouveaux supports (site internet, plaquettes...) dans le but d'informer et de fédérer le public et les usagers autour de la démarche Natura 2000.

Habitats visés : ensemble des habitats

Espèces : ensemble des espèces

Périmètre d'application : la Zone de Protection Spéciale et la Zone Spéciale de Conservation

Engagements :

Réaliser un diagnostic initial : recenser l'ensemble des vecteurs de communication facilement mobilisables à l'échelon local et intercommunal.
Concevoir et utiliser de nouveaux supports de communication: site internet Natura 2000, liste de diffusion Natura 2000« mailing lists », plaquettes info-site...

Indicateurs de suivi :

Modalité de contrôles / Justificatifs :

contrôle sur place du respect des engagements conformément au diagnostic initial

Sources de financements :

Fond européen FEADER et ministère de l'environnement MEDDTL
Communes, communautés de communes.

Animation du DOCOB

Mettre en œuvre et suivre les contrats et les chartes Natura 2000

Description : Le document d'objectif Natura 2000 est un outil de planification. Les états de conservation des habitats et des espèces sont évalués tous les six ans sur les périmètres de la ZPS et de la ZSC. La communauté de communes de la baie du Kernic est l'opérateur en charge de la rédaction du document d'objectifs Natura 2000 pour le compte de l'Etat jusqu'à son approbation en comité de pilotage. La seconde phase est réalisée par une structure animatrice qui assure la mise en œuvre et le suivi des mesures définies dans le document d'objectifs.

Habitats visés : ensemble des habitats

Espèces : ensemble des espèces

Périmètre d'application : la Zone de Protection Spéciale et la Zone Spéciale de Conservation

Engagements :

Evaluer les besoins techniques et financiers des mesures Natura 2000 (contrats, chartes, mesures agri-environnementales).
Assurer la coordination et apporter une aide auprès des signataires de contrats et de chartes Natura 2000.

Indicateurs de suivi :

Modalité de contrôles / Justificatifs :

Evaluation du document d'objectifs.

Sources de financements :

Fond européen FEADER et ministère de l'environnement MEDDTL.

Suivi ZSC et ZPS

Compléter les inventaires scientifiques utiles à l'évaluation de l'état de conservation

Description : Le suivi de l'état conservation des habitats et des espèces permet d'évaluer l'efficacité des mesures Natura 2000.

L'état de conservation des habitats marins n'est pas défini car il n'existe pas actuellement de référentiel Natura 2000 pour les habitats marins.

Pour la ZPS, actuellement le suivi wetland est la référence. Le comptage est réalisé tous les ans au mois de janvier pour connaître la population d'oiseaux hivernants. Ce réseau de suivi est à l'origine de nombreuses données sur les oiseaux hivernants dans la baie de Goulven. Cependant, le comptage annuel ne permet pas de connaître assez finement les populations d'oiseaux en étape migratoire et d'évaluer l'efficacité des mesures engagées (chartes Natura 2000, zones de quiétude). Un suivi mensuel permettra d'évaluer l'importance de la ZPS Baie de Goulven au regard d'une ou de plusieurs espèces et de qualifier son importance pour les haltes migratoires. Les données recueillies permettront de comparer la baie de Goulven avec les autres ZPS du réseau.

Habitats visés : ensemble des habitats.

Espèces : ensemble des espèces.

Périmètre d'application : la Zone de Protection Spéciale et la Zone Spéciale de Conservation

Engagements :

Suivre l'état de conservation des habitats et des espèces, veiller à la prise en compte des objectifs Natura 2000.

Suivre les populations d'oiseaux de la ZPS et compléter les états de conservation.

Mettre en place, coordonner et financer dans la ZPS baie de Goulven le réseau de suivi des limicoles côtiers.

Indicateurs de suivi : état de conservation défini pour tous les habitats et toutes les espèces, suivi mensuel des limicoles côtiers.

Modalité de contrôles / Justificatifs :

Evaluation du document d'objectifs.

Etat de conservation défini pour les habitats et les espèces.

Sources de financements :

Fond européen FEADER et ministère de l'environnement MEDDTL.

Mesure ZSC et ZPS : D. II. 1		Priorité *
Evaluation des incidences	Veiller à la prise en compte des objectifs Natura 2000	
Description : La mesure consiste à assurer la prise en compte des objectifs Natura 2000 dans les documents de planification (Schéma de Cohérence Territorial, Plan Local d'Urbanisme, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, plan de gestion, contrat de territoire...).		
Habitats visés : ensemble des habitats	Espèces : ensemble des espèces	
Périmètre d'application : la Zone de Protection Spéciale et la Zone Spéciale de Conservation		
Engagements :		
Suivre l'avancement des documents de planification. Apporter une aide aux porteurs de projet pour la prise en compte des objectifs Natura 2000.		
Indicateurs de suivi : prise en compte des objectifs Natura 2000 dans les documents de planification.		
Modalité de contrôles / Justificatifs :	Sources de financements :	
Suivi des documents de planification. Prise en compte des objectifs Natura 2000	Fond européen FEADER et ministère de l'environnement MEDDTL.	

**Evaluation des incidences /
Suivi piézométrique**
Suivre l'évolution hydro-sédimentaire de la baie à l'occasion de travaux éventuels
Description :

Les paysages ainsi que les habitats qui composent la baie de Goulven ne sont naturellement pas figés. Les aménagements humains peuvent modifier la dynamique naturelle. La poldérisation, en modifiant les courants du jusant de la Flèche et du Kéralé, a changé les conditions hydro-sédimentaires dans la baie et dans les cours d'eau côtiers. Plus localement, des ouvrages comme les cales peuvent perturber la dynamique sédimentaire et créer des érosions (cale d'Odé vraz). Il est nécessaire, tant pour le maintien des activités socio-économique que pour la conservation de l'environnement maritime, de suivre et de prendre en compte la dynamique hydro-sédimentaire à court, moyen et long termes.

Sur le moyen et le long termes avec le réchauffement climatique et l'élévation du niveau marin, le risque de submersion marine deviendra une préoccupation majeure sur le site. A noter qu'en 1988, l'étude sédimentaire de la baie du Kernic mettait déjà en évidence ces propos. On peut supposer que la dé-poldérisation sera sans doute la solution envisagée.

A court terme, le choix du territoire semble se porter sur le maintien du polder. En effet, dans le plan de gestion du conservatoire du Littoral des dunes de Keremma, le maintien de la capacité défensive du cordon dunaire apparaît comme un enjeu prioritaire. De plus, lors des groupes de travail, il a été demandé à plusieurs reprises qu'un entretien du polder et de l'estran soit réalisé pour maintenir les activités agricoles dans le polder et les activités de loisirs dans la baie.

Certains usagers ont ainsi émis l'idée de réaliser les travaux suivants : déplacement du lit des cours d'eau dans la baie, entretien des chenaux sur l'estran, reprise des extractions de sable, entretien des canaux et fossés de drainages au niveau des terres agricoles, drainage au niveau des zones urbanisées ou à urbaniser au niveau de Keremma.

Dans tous les cas, une évaluation des incidences sur la conservation des enjeux Natura 2000 de la ZSC et la ZPS doit être réalisée. Un partenariat pourrait être développé avec des universitaires afin de poursuivre et actualiser les études engagées en 1988 par le laboratoire de géomorphologie de Dinard.

Plus localement, un suivi piézométrique des hauteurs de nappes dans les dépressions humides doit être réalisé pour mettre en évidence un éventuel assèchement de celles-ci par les travaux de drainage et obtenir les données nécessaires pour les travaux de gestion de l'habitat du Liparis de loesel.

Habitats visés : ensemble des habitats

Espèces : ensemble des espèces

Périmètre d'application : la Zone de Protection Spéciale et la Zone Spéciale de Conservation

Engagements :

- Suivre régulièrement le trait de côte.
- Suivre l'ensablement de la baie et développer un partenariat scientifique, technique et financier avec des universitaires pour poursuivre et actualiser les études engagées en 1988.
- Recherche de financements auprès collectivités locales, de l'Agence de l'eau et de la chambre d'agriculture du Finistère.
- Evaluer les incidences des travaux d'entretien du polder, des zones urbaines, des chenaux sur l'estran et d'extraction de sable.
- Pose de piézomètres.
- Réaliser une étude et un suivi piézométrique des dépressions humides.

Indicateurs de suivi : Mise en place des suivis et des partenariats scientifiques, techniques et financiers.

Modalité de contrôles / Justificatifs :

Prise en compte des objectifs Natura 2000.

Sources de financements :

Fond européen FEADER et ministère de l'environnement MEDDTL

+ éventuellement un Financement des collectivités locales, Agence de l'eau, chambre d'agriculture du Finistère.

Charte Natura 2000

PDRH

ASP

Gestion des accès aux plages

Description :

Sur l'ensemble du site Natura 2000, il existe au moins 71 accès (accès visibles sur photos aériennes) : 12 accès pour les véhicules à moteur possèdent une cale en béton, une est en matériaux stabilisés (route des courses hippiques dans la baie du Kernic), 17 accès pour les véhicules à moteur sur du sable ou substrat meuble, 42 accès pour les piétons sont sur substrat meuble. Tous les accès sont situés sur des propriétés publiques communales, départementales, ou du domaine de l'Etat (Domaine public maritime et conservatoire du littoral).

Le sable est extrait au niveau des accès dans le but de faciliter le passage des goémoniers, des plaisanciers et des piétons. La mesure consiste à encourager le dépôt du sable prélevé sur la plage au niveau des accès pour restaurer les habitats et recharger la cellule hydro-sédimentaire. Il faudra définir un seuil d'extraction par accès pour satisfaire les usages tout en évitant le risque de brèche. Le plan de gestion du Conservatoire du littoral préconise un seuil d'extraction supérieur aux plus hautes eaux connues. A noter que, certains accès seront aménagés ou supprimés dans le cadre de la mesure A.I.1 : Gérer le cheminement du public et la circulation motorisée dans les milieux naturels page 129.

Pour définir les hauteurs d'extraction un diagnostic sera réalisé avec les communes et les propriétaires ou gestionnaires de ces accès.

Carte n° 9 :page 39.

Habitats visés : ensemble des habitats

Espèces : ensemble des espèces

Périmètre d'application : la Zone de Protection Spéciale et la Zone Spéciale de Conservation

Engagements non rémunérés:

- Réaliser un diagnostic initial par accès.
- Définir des hauteurs d'extraction pour chaque accès désensablé avec les communes et le gestionnaire de l'accès.
- Déposer le sable prélevé sur la plage.

- Déposer un élément marquant le seuil d'extraction (géotextile ou autre).
- Rechercher des solutions alternatives à l'enrochement pour la réalisation de cales de mise à l'eau.
- Définir les mesures contractuelles dans le cadre d'une charte Natura 2000.

Indicateurs de suivi : Suivi des hauteurs d'extraction, mise en place de charte Natura 2000

Modalité de contrôles / Justificatifs :

Contrôle sur place du respect des hauteurs d'extraction.

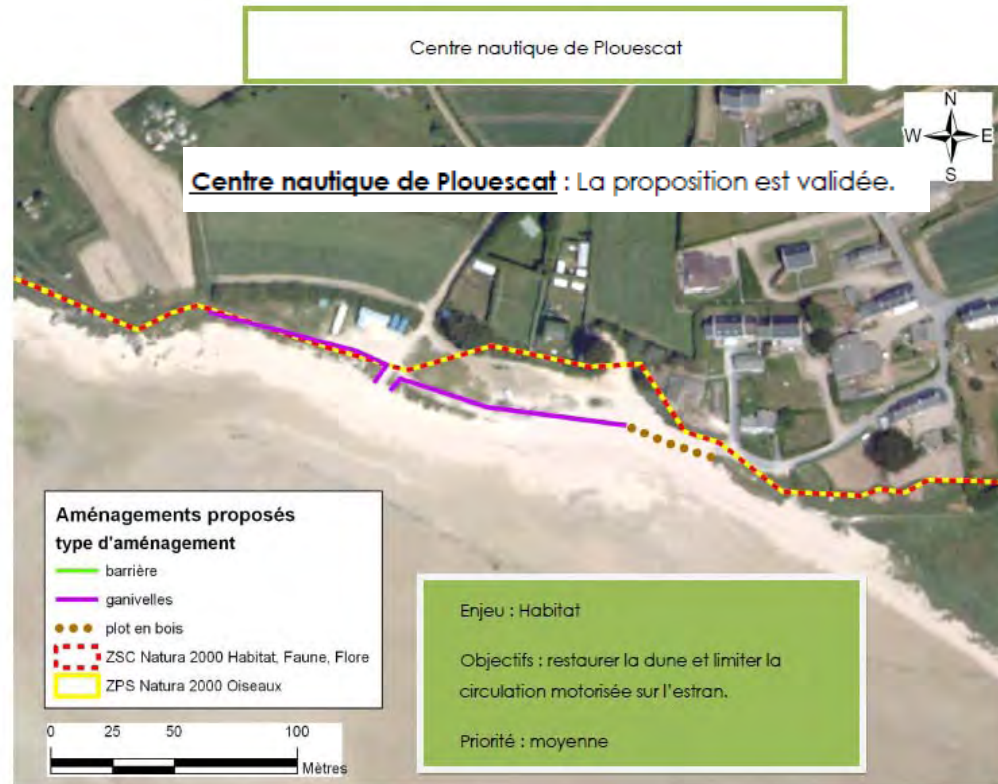
Sources de financements :

Fond européen FEADER et ministère de l'environnement MEDDTL.

4. LES CONTRATS NATURA 2000

Mesure ZSC : A. I. 1		Priorité ***
Contrat Natura 2000		Gérer le cheminement du public et la circulation motorisée dans les milieux naturels
PDRH	ASP	
323 B	A32324 P	
<p>Description : Le piétinement et la circulation motorisée interviennent dans 42% des dégradations des habitats d'intérêt communautaire soit 27 ha hors Domaine Public Maritime. La mesure concerne la mise en défens des habitats de l'annexe I et des espèces visées à l'annexe II de la directive habitats, faune, flore contre le piétinement et la circulation motorisée le long des sentiers et des accès. Le but est de réduire l'impact des sentiers sauvages sur les habitats d'intérêt communautaire. La mesure doit être accompagnée d'une sensibilisation des usagers par la pose de panneaux ainsi que d'une réflexion globale du cheminement et de la signalétique sur le site du conservatoire du littoral, dans le cadre du plan de gestion du conservatoire ou par d'autres types de conventions de gestion sur les espaces naturels des communes et du département.</p>		
<p>Habitats visés : Dunes grises (2130), dunes mobiles à oyat (2120), dunes mobiles embryonnaires (2110), Prés salés atlantiques (1330)</p>		
<p>Périmètre d'application : le long des sentiers de randonnées, accès plages, accès motorisés, parking, piste inter-parking.</p>		
Engagements non rémunérés :		
Réaliser un diagnostic initial, définir l'objectif des travaux sur une cartographie, estimer les coûts sur devis.		Tenir un cahier d'enregistrement des interventions Boucher le sommet des poteaux creux
Engagements rémunérés :		
Fourniture de matériel: ganivelles, poteaux, fils, plots, chicanes, barrières, blocs de pierre. Pose, dépose saisonnière si besoin, boucher les trous en cas de dépose. Création de fossés et de talus interdisant l'accès. Remplacement ou réparation en cas de dégradations.		Stabiliser les sentiers sans végétation avec des copeaux de bois (plaquettes). Plantation de linéaire de végétation écran avec des essences autochtones prélevé sur site. Pose de panneaux d'information, Etudes et frais d'expert
<p>Indicateurs de suivi : Suppression ou réduction des sentiers sauvages, réduction du pourcentage de piétinement d'après la cartographie des habitats, suivi floristique et photographique.</p>		
Modalité de contrôles / Justificatifs : Tenue du cahier d'enregistrement, contrôle sur place de la réalisation des travaux conformément au diagnostic initial, vérification des factures acquittées ou autres justificatifs de dépenses ou de temps travail effectué.		Coûts et financements : Fourniture et pose de ganivelles : 18 €/ ml Fond européen FEADER et ministère de l'environnement MEDDTL.

La mesure « ZSC A.I.1 : Gérer le cheminement du public et la circulation motorisée dans les milieux naturels » a fait l'objet d'une réunion de travail Natura 2000, le 21 juin 2010 puis d'un compte rendu reprenant les mesures validées, modifiées ou rejetées. Les cartes ci-après sont issues de ce travail.



D'Odé vraz au Méan

D'Odé Vraz au Méan : proposition validée.

Enjeu : Habitat

Objectifs : protéger/restaurer la dune grise en limitant le stationnement le long de la piste.

Priorité : moyenne



Flèche du Kernic

Flèche du Kernic :

il est convenu de :

- Remplacer les ganivelles par des piquets en bois et d'installer des panneaux de meilleure qualité.
- Proposer une fiche action en faveur du Gravelot à collier interrompu en prévoyant un financement pour assurer le gardiennage des sites de reproduction.

Enjeu : Oiseaux, Gravelot à collier interrompu

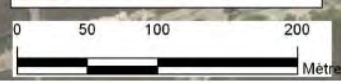
Objectifs : Protéger les zones de reproduction du gravelot en plaçant des enclos mobiles (protection des nids contre les chiens et le piétinement).

Prendre un arrêté préfectoral de protection de biotope

Priorité : Forte

Aménagements proposés
type d'aménagement

- barrière
- ganivelles
- plot en bois
- - - ZSC Natura 2000 Habitat, Faune, Flore
- ZPS Natura 2000 Oiseaux



Rocher du kernic

Rocher du Kernic : La proposition est suspendue en attendant l'étude sur l'organisation des mouillages de Plounévez-lochrist et Trélez.

Aménagements proposés
type d'aménagement

- barrière
- ganivelles
- plot en bois
- - - ZSC Natura 2000 Habitat, Faune, Flore
- ZPS Natura 2000 Oiseaux

Enjeu : Habitat

Objectifs : restaurer les prés salés en limitant la circulation motorisée sur les prés salés.

Priorité : moyenne



Odé vraz

Odé vraz : proposition validée.

Aménagements proposés
type d'aménagement

- barrière
- ganivelles
- plot en bois
- - - ZSC Natura 2000 Habitat, Faune, Flore
- ZPS Natura 2000 Oiseaux

Enjeu : Habitat

Objectifs : restaurer les prés salés et la dune en limitant le stationnement.

Priorité : moyenne



dunes de Kere

Odé louch

Odé louch : La proposition est validée. Il faut prévoir un aménagement pour rendre plus praticable en vélo la piste inter-parking (pose de plaquettes de bois par exemple).



Enez vihan



Enez vihan : il est convenu de :

- Suivre l'évolution des habitats et de prévoir un aménagement qu'en cas de dégradations liées au stationnement.



Guévroc

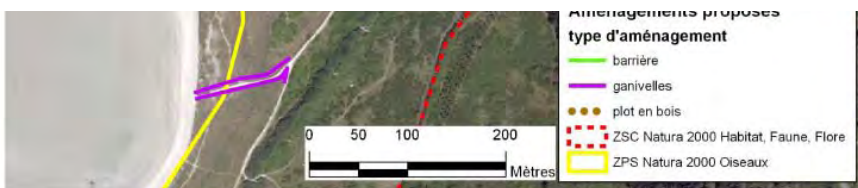
Enjeu : Habitat

Objectifs : protéger/restaurer la dune grise et mobile en limitant la circulation des vélos et piétons

Priorité : Forte



Guévroc : propositions validées en prévoyant un élargissement de l'accès pour permettre en toute sécurité le passage d'un tracteur et d'un piéton.



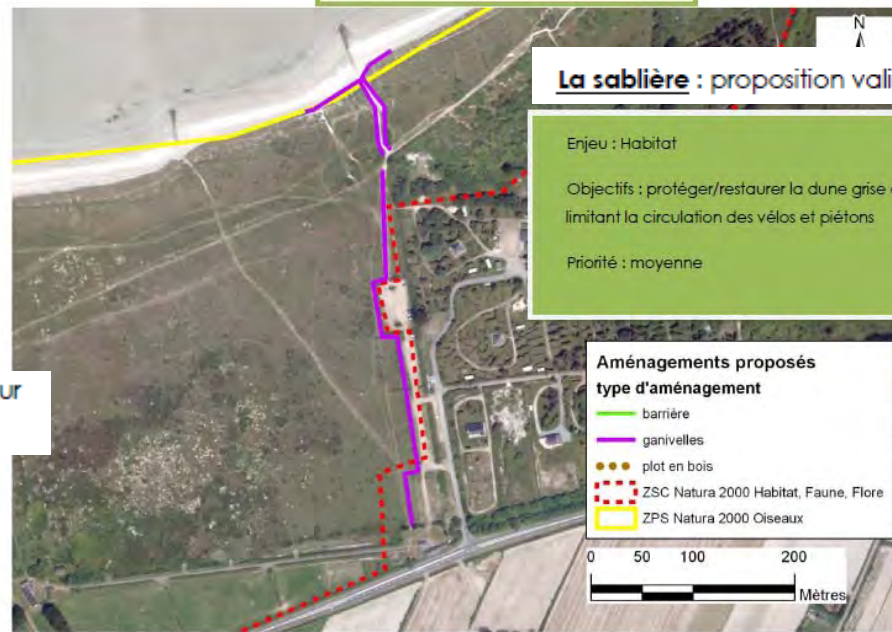
La sablière

La sablière : proposition validée.

Enjeu : Habitat

Objectifs : protéger/restaurer la dune grise et mobile en limitant la circulation des vélos et piétons

Priorité : moyenne



de Keren

Penn ar Ch'leuz et Goulven



Enjeu : Oiseaux et habitats

Objectifs : limiter le dérangement dans la zone de quiétude. Protéger les zones de reproduction du gravelot. Protéger/restaurer la dune grise et mobile en limitant la circulation des piétons. Prendre un arrêté préfectoral de protection de biotope

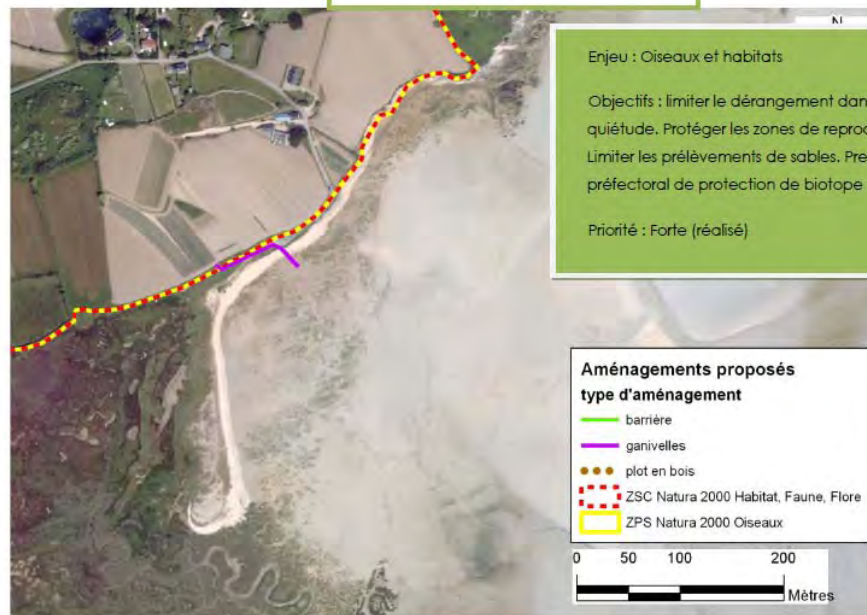
Priorité : Forte

Penn ar C'hleuz et Goulven :

Il est convenu de :

- Conserver un accès plage au Sud ou à l'Est durant la période estivale et/ou de réaliser un cheminement dans la flèche dunaire de Penn ar C'hleuz.
- Prendre des mesures pour éviter la divagation des chiens dans les zones de quiétude.

Treigueiller



Enjeu : Oiseaux et habitats

Objectifs : limiter le dérangement dans la zone de quiétude. Protéger les zones de reproduction du gravelot. Limiter les prélèvements de sables. Prendre un arrêté préfectoral de protection de biotope

Priorité : Forte (réalisé)

**Aménagements proposés
type d'aménagement**

- barrière
- ganivelles
- plot en bois
- - - - - ZSC Natura 2000 Habitat, Faune, Flore
- ZPS Natura 2000 Oiseaux

Le Réun



Le Réun : la proposition est validée.

Enjeu : Oiseaux

Objectifs : limiter le dérangement dans la zone de quiétude. Protéger les zones de reproduction du gravelot. Prendre un arrêté préfectoral de protection de biotope

Priorité : Forte

**Aménagements proposés
type d'aménagement**

- barrière
- ganivelles
- plot en bois
- - - - - ZSC Natura 2000 Habitat, Faune, Flore
- ZPS Natura 2000 Oiseaux

Treigueiller : prolonger l'aménagement sur l'estran.

Mesure ZSC : A. II. 1

Priorité ***

Contrat Natura 2000

PDRH

ASP

323 B

A32301P, A32305R,
A32309P, A32307P**Gérer les dépressions humides en faveur du Liparis de loesel**

Description : L'enfrichement des dépressions humides intervient dans 96% des dégradations de l'habitat du Liparis de loesel soit 11 ha au total. La mesure consiste à engager d'une part, des travaux de réouverture dans les dépressions humides intradunales qui sont moyennement à fortement embroussaillées (5,3 ha) et d'autre part, réaliser des travaux d'entretien pour les dépressions faiblement à moyennement embroussaillées afin de maintenir les milieux ouverts (5,7 ha). La réouverture doit se faire en mosaïque avec comme objectif de maintenir un taux d'ouverture de 75%.

Habitats visés : Dépressions humides intradunales (2190).

Espèces : Liparis de loesel (1903).

Périmètre d'application : Zone Spéciale de Conservation.

Engagements non rémunérés :

Réaliser un diagnostic initial, définir l'objectif des travaux sur une cartographie, estimer les coûts sur devis. Installation de piézomètres et suivi piézométrique.

Tenir un cahier d'enregistrement des interventions.
Pas de travail du sol, de drainage, de remblai ou d'utilisation de produit phytosanitaire.

Engagements rémunérés :

Tronçonnage et bûcheronnage,
Evacuation du bois, une partie sera mise en tas et laissée sur place comme bois mort,
Suppression des rejets ligneux, dessouchage,
Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de coupe.

Etrépage de placette,
Création de fosse à liparis,
Frais de mise en déchetterie,
Etudes et frais d'expert.

Indicateurs de suivi : Réduction du taux d'enfrichement des dépressions humides, suivi floristique et photographique de la colonisation de l'espèce visée, suivi piézométrique de la nappe.

Modalité de contrôles / Justificatifs :

Tenue du cahier d'enregistrement, contrôle sur place de la réalisation des travaux conformément au diagnostic initial, vérification des factures acquittées ou autres justificatifs de dépenses ou de temps travail effectué.

Coût et financements :

Ouverture des milieux : 950 €/ha, entretien : 500 à 2500 €/ha (si intervention manuelle).
Total : 27500 € pour 5 ans.
Fond européen FEADER et ministère de l'environnement MEDDTL

Mesure ZSC : A. II. 2		Priorité **
Contrat Natura 2000		Supprimer les espèces invasives
PDRH	ASP	
323 B	A32320P	
<p>Description : Les espèces invasives nuisent au bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire. Elles sont présentes à l'intérieur et en dehors de la zone Natura 2000 sur des parcelles privées et publiques. La mesure consiste à éliminer les espèces invasives ou horticoles en privilégiant un enlèvement manuel. La gestion des espèces végétales invasives est en cours sur le territoire de la communauté de communes de la baie du Kernic. Une action plus large au niveau du territoire intercommunal serait utile pour sensibiliser plus largement le public et limiter la propagation des espèces invasives dans le site Natura 2000. Pour cela une cartographie et une sensibilisation du public doivent être réalisées à l'échelon intercommunal. Les espèces animales comme le Vison d'Amérique sont également visées car celui-ci peut occasionner des dégâts sur les colonies d'oiseaux nicheurs. La capture par piégeage sera privilégiée.</p>		
Habitats visés : ensemble des habitats.		Espèces : ensemble des espèces.
Périmètre d'application : Zone Spéciale de Conservation.		
Engagements non rémunérés :		
Réaliser un diagnostic initial, définir l'objectif des travaux sur une cartographie, estimer les coûts sur devis.		Tenir un cahier d'enregistrement des interventions
Engagements rémunérés :		
Arrachage manuel ou mécanique, Coupe des arbres et des semenciers, coupe des rejets, Dévitalisation par annelation, Acquisition, suivi, collecte des pièges pour les espèces animales.		Frais de mise en déchetterie de Kergoal (emplacement réservé aux invasives) ou élimination sur place. Etudes et frais d'expert.
Indicateurs de suivi : suppression/réduction des espèces invasives, suivi floristique et photographique.		
Modalité de contrôles / Justificatifs :		Coût et financements :
Tenue du cahier d'enregistrement, contrôle sur place de la réalisation des travaux conformément au diagnostic initial. Vérification des factures acquittées ou autres justificatifs de dépenses ou de temps travail effectué.		Chantiers dispersés, coût non évalué. Fond européen FEADER et ministère de l'environnement MEDDTL.

Contrat Natura 2000		Gérer les habitats par fauche et/ou pâturage extensif
PDRH	ASP	
323 B	A32304R	
<p>Description : La fauche et le pâturage permettent de maintenir les milieux ouverts et de conserver la fonctionnalité écologique de ces milieux. On peut distinguer l'enjeu « habitat » qui consiste à appauvrir par fauche et exportation les prairies mésophiles dunaires afin de rétablir une dune grise (23 ha concernés) et l'enjeu « oiseau » qui consiste à modifier les dates et les zones de fauche des prairies en fonction de la nidification des oiseaux. Les parcelles hors SAU mobilisent un contrat non agricole et les parcelles en SAU (30 ha) mobilisent un contrat agricole de type Mesure Agri-environnementale. Un diagnostic et un projet agri-environnemental doit être réalisés au préalable. Pour la ZPS, il s'agira d'évaluer dans un premier temps les potentialités des prairies pour les oiseaux.</p>		
<p>Habitats visés : Dune grise (2130), prairies de fauche et de pâture, Dépressions humides (2190).</p>		<p>Espèces : Oiseaux, Chiroptères.</p>
<p>Périmètre d'application : Zone Spéciale de Conservation et Zone de Protection Spéciale</p>		
Engagements non rémunérés :		
<p>Réaliser un diagnostic initial, définir l'objectif des travaux sur une cartographie, estimer les coûts sur devis. Réaliser un projet agri-environnemental.</p>		<p>Tenir un cahier d'enregistrement des interventions, conserver les haies et talus, pas de mise en culture, drainage, remblai. Respecter les dates de fauche ou de pâturage.</p>
Engagements rémunérés :		
<p>Fauche avec exportation, Mise en place d'exclos sur les sites de nidifications, Fauche tardive et pâturage de regain, Pâturage extensif,</p>		<p>Suppression ou limitation de la fertilisation minérale et organique, Etudes et frais d'expert : évaluer les potentialités des prairies pour la nidification, l'alimentation des oiseaux. Identification des sites de reproduction des oiseaux.</p>
Indicateurs de suivi : Amélioration de l'état de conservation de la dune grise, suivi floristique et photographique, suivi ornithologique.		
<p>Modalité de contrôles / Justificatifs : Tenue du cahier d'enregistrement, contrôle sur place de la réalisation des travaux conformément au diagnostic initial, dates et zones de fauche, pression de pâturage, vérification des factures acquittées ou autres justificatifs de dépenses ou de temps travail effectué.</p>		<p>Coût et financements : Fond européen FEADER et ministère de l'environnement MEDDTL 450 à 900 €/ha/an.</p>

Cartographie des unités de gestion de la mesure A.II.3 page 137



**Mesure ZSC A.II.3 : Gérer les habitats par fauche et/ou pâturage.
Cartographie des unités de gestion.**

- Maintien de la dune fixée ouverte - gyrobroyage, pâturage irrégulier
- Maintien de la gestion extensive des prairies
- Ouverture du milieu (débroussaillage)
- Restauration du bon état de conservation des prairies et cours d'eau (pâturage et fauche extensifs)
- Restauration du bon état de conservation des prairies et haies (pâturage et fauche extensifs)
- ZSC Natura 2000 Habitat, Faune, Flore
- ZPS Natura 2000 Oiseaux







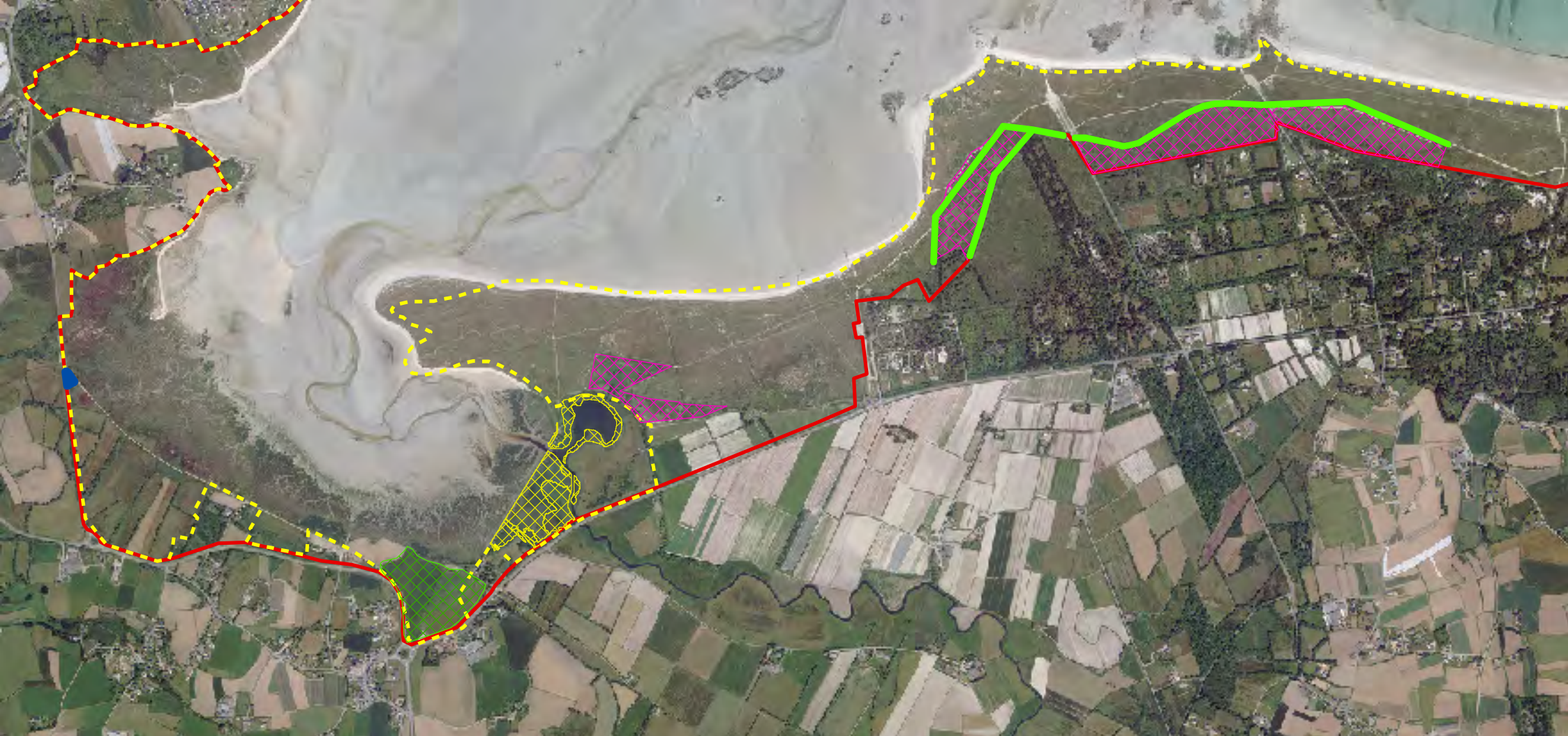


0 500 1 000 2 000 Mètres






Source : IGN BD ortho, réalisée en 2010 par La Maison des Dunes et de la randonnée CCBK.
Etude TBM 2010

Mesure ZSC : A. II. 4		Priorité ***						
<table border="1"> <tr> <td colspan="2">Contrat Natura 2000</td> </tr> <tr> <td>PDRH</td> <td>ASP</td> </tr> <tr> <td>323 B</td> <td>A32309P</td> </tr> </table>		Contrat Natura 2000		PDRH	ASP	323 B	A32309P	Gérer et restaurer les milieux aquatiques et les zones humides en faveur des espèces
Contrat Natura 2000								
PDRH	ASP							
323 B	A32309P							
Description : Les inventaires de 2010 ont mis en évidence le mauvais état de conservation des habitats d'espèces inféodés aux zones humides et aux milieux pionniers. La mesure consiste à gérer et restaurer les zones humides et les milieux aquatiques en pratiquant des ouvertures dans la végétation et des curages irréguliers. Les travaux doivent être réalisés par tranches pluriannuelles et hors périodes d'activité des espèces visées.								
Habitats visés : Roselière, fossés antichar, dépression humides (2190)		Espèces : Phragmite aquatique (A294), Agrion de mercure (1040), amphibiens : Triton marbré (1174)						
Périmètre d'application : Zone Spéciale de Conservation et Zone de Protection Spéciale								
Engagements non rémunérés :								
Réaliser un diagnostic initial, définir l'objectif des travaux sur une cartographie, estimer les coûts sur devis.		Tenir un cahier d'enregistrement des interventions, pas de remblai, pas de drainage des zones humides, respecter les dates d'intervention.						
Engagements rémunérés :								
Fauche de la roselière avec exportation des produits de coupe, Bucheronnage, débroussaillage, dessouchage, Curage, étrépage,		Profilage des berges en pente douce, Création et rétablissement de mares, de fossés. Etudes et frais d'expert.						
Indicateurs de suivi : suivi de la colonisation par les espèces visées, suivi photographique, suivi floristique, suivi piézométrique et des niveaux d'eau.								
Modalité de contrôles / Justificatifs : Tenue du cahier d'enregistrement, contrôle sur place de la réalisation des travaux conformément au diagnostic initial, vérification des factures acquittées ou autres justificatifs de dépenses ou de temps travail effectué.		Coût et financements : Fond européen FEADER et ministère de l'environnement MEDDTL Coût non évalué.						

Cartographie des unités de gestion de la mesure ZSC A.II.4 page 139



**Mesure ZSC A.II.4 : Gérer et restaurer les milieux aquatiques et les zones humides en faveur des espèces.
Cartographie des unités de gestion.**

-  Ouverture de la roselière - Curage irrégulier
-  Ouverture et curage irrégulier du marais
-  Ouverture irrégulière des saules - Curage des secteurs atteris
-  Restauration du bon état de conservation des prairies et cours d'eau (pâturage et fauche extensifs)
-  Ouverture du milieu, débroussaillage irrégulier



Communauté de communes de la Baie de Kerrec



NATURA 2000

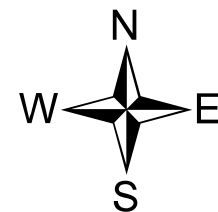


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale de l'Environnement
BRETAGNE

0 250 500 1 000



Mètres



Source : IGN BD ortho, réalisée en 2010 par La Maison des Dunes et de la randonnée CCBK.
Etude TBM 2010

Mesure ZSC : A. II. 5		Priorité *
Contrat Natura 2000		Aménager les gîtes à chauves-souris
PDRH	ASP	
323 B	A32323P	
<p>Description : Les blockhaus, les combles des églises et des habitations sont potentiellement des sites d'hivernage pour le Grand rhinolophe. Durant cette période les chauves-souris sont sensibles au dérangement. La mesure consiste à améliorer la capacité d'accueil en fermant les blockhaus tout en permettant le passage des chauves-souris.</p>		
Habitats visés : Aucun		Espèces : Grand rhinolophe (1304).
Périmètre d'application : Blockhaus de Trégueller, Roc'vran, gîtes de la Zone Spéciale de Conservation.		
Engagements non rémunérés :		
Réaliser un diagnostic initial, définir l'objectif des travaux sur une cartographie, Estimer les coûts sur devis.		Tenir un cahier d'enregistrement des interventions Réaliser les interventions en dehors de la période de présence des chiroptères.
Engagements rémunérés :		
Travaux de fermeture des accès, maçonnerie, Fourniture et pose de grilles et de chiroptières, Travaux de restauration du plafond,		Entretien des gîtes, enlèvement et mise en décharge des déchets, Etudes et frais d'expert.
Indicateurs de suivi : suivi de la colonisation par les espèces visées, suivi photographique.		
Modalité de contrôles / Justificatifs : Tenue du cahier d'enregistrement, contrôle sur place de la réalisation des travaux conformément au diagnostic initial, vérification des factures acquittées ou autres justificatifs de dépenses ou de temps travail effectué.		Sources de financements : Fond européen FEADER et ministère de l'environnement MEDDTL Coût non évalué.

Mesure ZSC : A. II. 6		Priorité *
Contrat Natura 2000		Conserver les haies et les talus
PDRH	ASP	
323 B	A32306 R ou MAE	
<p>Description : Les haies et les talus participent à la conservation des habitats et des espèces de la ZSC et de la ZPS. La mesure vise la conservation des haies et des talus par la protection dans les documents d'urbanisme et l'entretien dans le cadre de contrats Natura 2000 ou de mesures Agri-environnementales.</p>		
Habitats visés : Aucun		Espèces : Grand rhinolophe (1304), Oiseaux
Périmètre d'application : ZSC et ZPS.		
Engagements non rémunérés :		
Réaliser un diagnostic initial, définir l'objectif des travaux sur une cartographie, Estimer les coûts sur devis. Inscrire les haies et talus dans les documents d'urbanisme		Tenir un cahier d'enregistrement des interventions, Réaliser les interventions en dehors de la période de nidification, Utiliser un matériel qui réalise des coupes nettes.
Engagements rémunérés :		
Débroussaillage, élagage, taille des arbres sains Entretien des arbres en têtards		Etudes et frais d'expert. Exportation des rémanents et déchets de coupe
Indicateurs de suivi : entretien et conservation des haies et talus conformément au diagnostic initial, inscription dans les documents d'urbanisme.		
Modalité de contrôles / Justificatifs : Tenue du cahier d'enregistrement, contrôle sur place de la réalisation des travaux conformément au diagnostic initial, vérification des factures acquittées ou autres justificatifs de dépenses ou de temps travail effectué.		Sources de financements : Fond européen FEADER et ministère de l'environnement MEDDTL Coût non évalué.

Mesure ZPS : B. I. 1		Priorité ***
Contrat Natura 2000		Mettre en défens les sites de nidifications
PDRH	ASP	
323 B	A32324 P	
<p>Description : La mesure consiste à identifier et à mettre en défens des piétons et des chiens les sites de nidifications des oiseaux par l'installation d'une clôture fixe ou temporaire. La mesure doit être complétée par une sensibilisation du public et une présence régulière à proximité des sites afin de sensibiliser les usagers.</p>		
<p>Habitats visés : Dunes mobile à Oyat (2120), dunes mobiles embryonnaires (2110), Prés salés atlantiques (1330), végétation annuelle des laisses de mer (1210), prairies humides.</p>		<p>Espèces : Gravelot à collier interrompu, Vanneau huppé, Fauvette pitchou, Martin pêcheur, Alouette des champs, Tadorne de belon, Hirondelles de rivages.</p>
<p>Périmètre d'application : Sites de nidification de la ZPS : flèche du Kernic, de la digue de l'étang de Goulven à Penn ar C'hleuz, sillon de Peleuz, plage de Trégueiller et autres sites potentiels.</p>		
Engagements non rémunérés :		
<p>Réaliser un diagnostic initial, définir l'objectif des travaux sur une cartographie, estimer les coûts sur devis.</p>		<p>Tenir un cahier d'enregistrement des interventions, Boucher les poteaux creux</p>
Engagements rémunérés :		
<p>Fourniture de matériel: ganivelles, poteaux, fils, plots, chicanes, barrières, Pose, dépose saisonnière si besoin, boucher les trous en cas de dépose, Fourniture et pose de panneaux,</p>		<p>Réparation des dégradations, Animation : présence sur place (sensibilisation, gardiennage), Etudes et frais d'expert : évaluer les potentialités des prairies pour la nidification des oiseaux.</p>
Indicateurs de suivi : suivi ornithologique, augmentation des jeunes à l'envol.		
<p>Modalité de contrôles / Justificatifs : Tenue du cahier d'enregistrement, contrôle sur place de la réalisation des travaux conformément au diagnostic initial, vérification des factures acquittées ou autres justificatifs de dépenses ou de temps travail effectué.</p>		<p>Coût et financements : Fond européen FEADER et ministère de l'environnement MEDDTL.</p>




Carte des habitats oiseaux du site Natura 2000 page 99

Mesure ZSC : B. I. 2		Priorité ***
Contrat Natura 2000		Conserver et restaurer les habitats du Phragmite aquatique en halte migratoire.
PDRH	ASP	
323 B	A32309P	
<p>Description : Le phragmite aquatique est un passereau migrateur menacé d'extinction au niveau mondial. En France, les zones humides littorales jouent un rôle essentiel dans la migration post nuptiale de cette espèce. Tous les ans entre le mois d'août et le mois de septembre, le Phragmite aquatique va utiliser les roselières comme zone de repos et les prairies humides à végétation haute (0,50 à 1 m) comme zone d'alimentation. C'est surtout le rôle d'alimentation joué par les prairies humides hautes que l'on cherchera à maintenir et à restaurer en août pour assurer la conservation de cette espèce. En effet, l'évolution des prairies humides en roselière est préjudiciable au Phragmite aquatique.</p> <p>Sur le site, l'espèce est présente au niveau du complexe prairie/étang/roselière. La mesure vise à favoriser la conservation des habitats naturels qui accueillent le Phragmite aquatique lors de la migration post nuptiale.</p>		
Habitats visés : Roselière, prairies humides de l'étang de Goulven, chenaux.		Espèces : Phragmite aquatique (A294)
Périmètre d'application : Zone Spéciale de Conservation et Zone de Protection Spéciale		
Engagements non rémunérés :		
Réaliser un diagnostic initial, définir l'objectif des travaux sur une cartographie, estimer les coûts sur devis.		Tenir un cahier d'enregistrement des interventions, pas de remblai, pas de drainage des zones humides, respecter les dates d'intervention.
Engagements rémunérés :		
Fauche de la roselière avec exportation des produits de coupe, Bucheronnage, débroussaillage, dessouchage, Maintien des parcelles de prairies humides hautes en août par rotation de la fauche ou du pâturage. Curage léger, entretien des fossés et chenaux, étrépage.		Profilage des berges en pente douce, Création et rétablissement de mares, de fossés, Etudes et frais d'expert.
Indicateurs de suivi : suivi de la colonisation par les espèces visées, suivi photographique, suivi floristique, suivi piézométrique et des niveaux d'eau.		
Modalité de contrôles / Justificatifs :		Coût et financements :
Tenue du cahier d'enregistrement, contrôle sur place de la réalisation des travaux conformément au diagnostic initial, vérification des factures acquittées ou autres justificatifs de dépenses ou de temps travail effectué.		Fond européen FEADER et ministère de l'environnement MEDDTL Coût non évalué.

Cartographie des unités de gestion de la mesure B.I.2 page 144



Mesures ZSC B.I.2 :
Conserver et restaurer les habitats du Phragmite aquatique
en halte migratoire
Cartographie des unités de gestion.

-  ZSC Natura 2000 Habitat, Faune, Flore
-  ZPS Natura 2000 Oiseaux
-  Zone de Halte migratoire du Phragmite aquatique



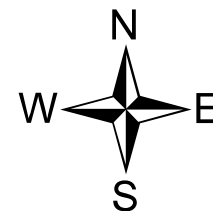
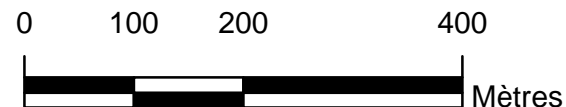
Communauté de communes
de la Baie du Kerne



NATURA 2000

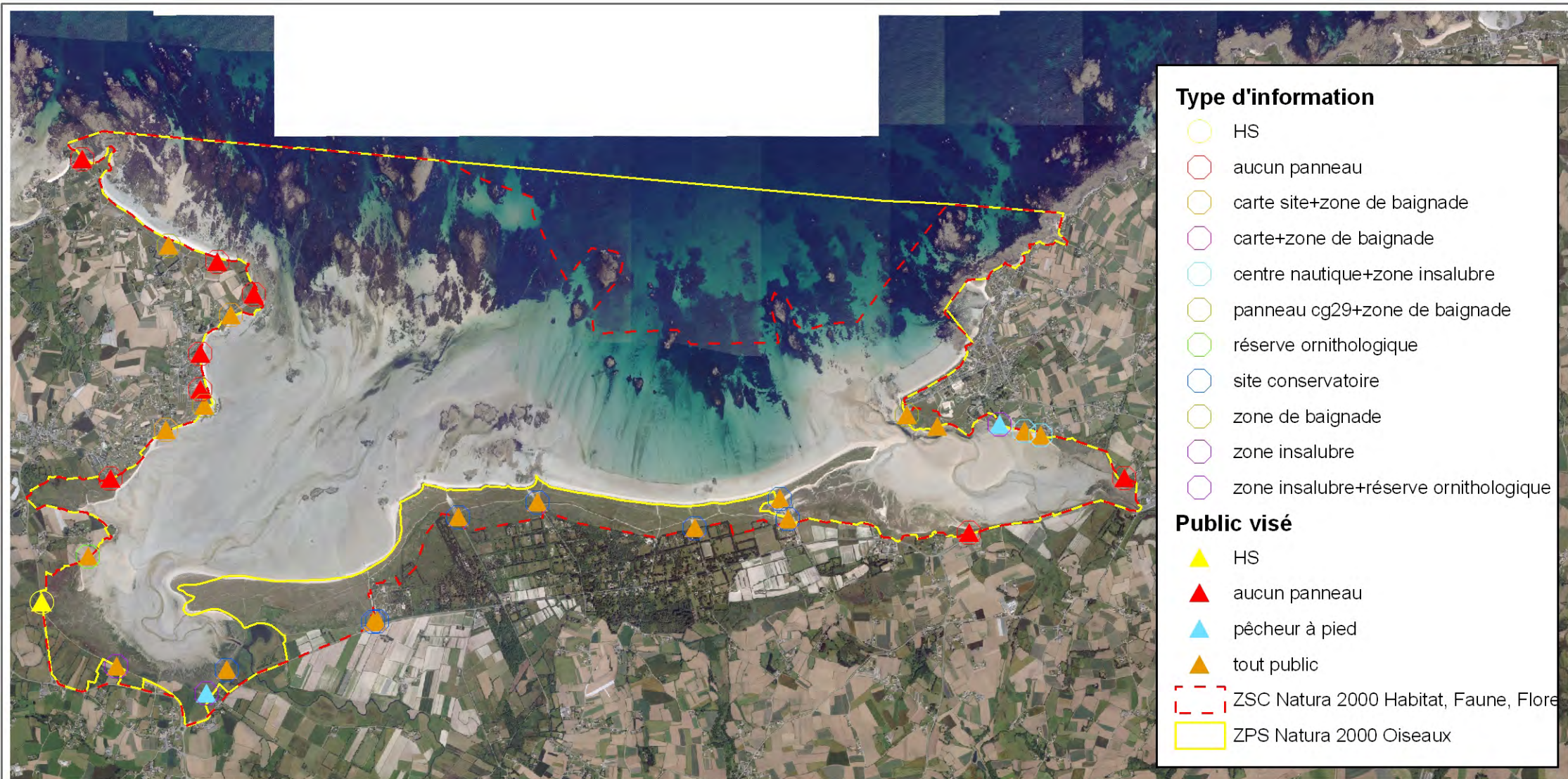


Liberté • Égalité • Progrès
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction régionale
de l'Environnement
BRETAGNE



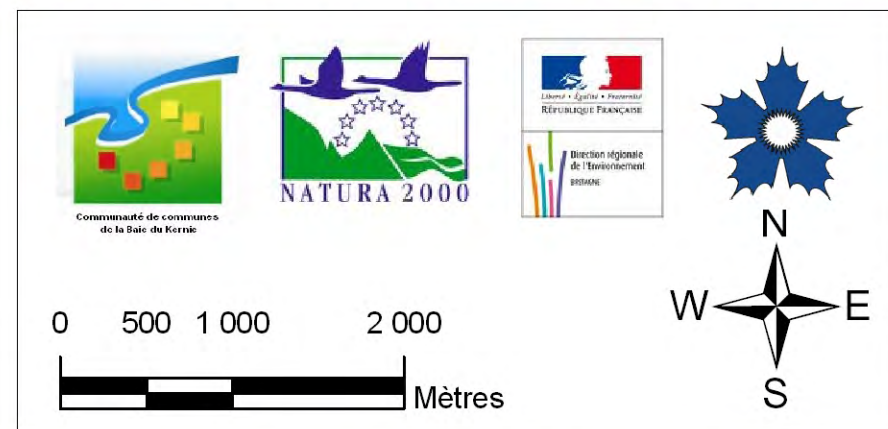
Mesure ZPS et ZSC : C. I. 1		Priorité ***
Contrat Natura 2000		Installer des panneaux d'information au niveau des accès, uniformiser l'information à l'échelle du site
PDRH	ASP	
323 B	A32326 P	
<p>Description : Actuellement, de nombreux panneaux d'affichage informent les usagers et les visiteurs sans pour autant être uniformes et cohérents à l'échelle de la baie. La mesure consiste à concevoir avec les communes, le conservatoire du littoral et les usagers des panneaux d'information qui seront posés au niveau des accès plages et des parkings. Les panneaux déjà en place pourront être remplacés au fur et à mesure. De nouveaux pourront être installés dans les lieux où il n'existe pas encore de panneaux. L'information transmise aura pour but d'informer les usagers sur les pratiques à adopter pour limiter leur impact sur les habitats et les espèces mais aussi à indiquer les accès, les cheminements, les zones de quietudes et les sites de pratiques....</p>		
Habitats visés : ensemble des habitats		Espèces : ensemble des espèces
Périmètre d'application : accès plage et parking de la Zone de Protection Spéciale et de la Zone Spéciale Conservation.		
Engagements non rémunérés :		
Réaliser un diagnostic initial, définir l'objectif des travaux sur une cartographie, estimer les coûts sur devis.		Tenir un cahier d'enregistrement des interventions, Boucher le sommet des poteaux creux, Installer le ou les panneaux dans des lieux visibles de tous.
Engagements rémunérés :		
Conception et fourniture de panneaux, poteaux, Pose, dépose saisonnière si besoin, boucher les trous en cas de dépose,		Réparation des dégradations, Etudes et frais d'expert : infographisme.
Indicateurs de suivi : nombre de panneaux posés, étude la fréquentation.		
Modalité de contrôles / Justificatifs :		Coût et financements :
Tenue du cahier d'enregistrement, contrôle sur place de la réalisation des travaux conformément au diagnostic initial, vérification des factures acquittées ou autres justificatifs de dépenses ou de temps travail effectué.		Fond européen FEADER et ministère de l'environnement MEDDTL

Etat actuel des panneaux d'information sur le site Natura 2000 page 146



Mesures ZSC et ZPS C.I.1 :
Installer des panneaux d'information au niveau des accès,
uniformiser l'information à l'échelle du site

Etat actuel des panneaux d'information sur le site



5. LA CHARTE NATURA 2000

Objet de la charte

Décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 – Art. R. 414-12.- I. Code de l'environnement

La charte Natura 2000 vise à l'instauration ou à la poursuite de pratiques favorables à la conservation du site en établissant l'adhésion des signataires aux objectifs poursuivis.

La charte s'adresse aux titulaires de droits réels ou personnels sur les parcelles incluses dans le site Natura 2000. L'engagement se fait à la parcelle cadastrale pour une durée de cinq ans et peut donner accès à des avantages fiscaux comme l'exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties.

A noter que la Zone de Protection Spéciale et la Zone Spéciale de Conservation comportent respectivement 32 ha et 45 ha de parcelles potentiellement éligibles à une charte Natura 2000 ainsi qu'aux exonérations fiscales prévues dans le décret. Les enjeux de conservation et de mise en œuvre de bonnes pratiques se localisent en dehors des parcelles privées principalement sur le Domaine Public Maritime. La charte Natura 2000 s'adresse essentiellement aux communes et aux activités de loisirs, qu'elles soient associatives ou professionnelles.

Contenu de la charte

La charte comporte :

- Des recommandations et des engagements de portée générale : systématiquement signés par tout adhérent.
- Des recommandations et des engagements propres à chaque type de milieu : l'adhérent signera ceux correspondant aux caractéristiques des parcelles pour lesquelles il souhaite adhérer.
- Des recommandations et des engagements de gestion par type d'activités pratiquées sur le site.
- Des indicateurs de suivi pour les engagements.

CHARTRE NATURA 2000 : ENGAGEMENTS DE PORTEE GENERALE

Description : Les engagements de portée générale s'applique à l'ensemble des habitats et des espèces visées par la directive Habitats, faune, Flore et à l'ensemble des espèces visées par la directive Oiseaux. Ils doivent être signés par tout adhérent à une charte Natura 2000. Ils ont pour objectif de favoriser les échanges et la communication entre les adhérents et l'opérateur Natura 2000, de permettre le suivi scientifique et de limiter le développement des espèces envahissantes.

Habitats visés : Ensemble des habitats

Espèces : Ensemble des espèces

Périmètre d'application : Zone Spéciale de Conservation et la Zone de Protection spéciale

Engagements de la charte :

E1 : Informer l'opérateur Natura 2000 en cas de travaux, d'interventions et de manifestations se déroulant dans le site Natura 2000 afin de prévenir toute dégradation des habitats et des espèces du site Natura 2000.

Point de contrôle : Absence de travaux, d'intervention et de manifestation sans information préalable de la structure animatrice.

E2 : Autoriser l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice et/ou aux experts afin que puissent être menées des opérations d'inventaires et de suivis de l'état de conservation des habitats et des espèces (le signataire sera informé par mail ou par téléphone de la réalisation de ces inventaires).

Points de contrôle : Absence de refus d'accès signalé par la structure animatrice.

E3 : Informer les prestataires ou les pratiquants intervenants dans le site Natura 2000 des engagements pris dans la charte et des précautions à prendre pour conserver les habitats et les espèces conformément au document d'objectifs.

Point de contrôle : Existence d'un document attestant que le prestataire ou les pratiquants ont été informés par le propriétaire ou l'organisateur d'une manifestation sur les engagements pris dans la charte et sur les précautions à prendre pour assurer la conservation des habitats et des espèces.

E4 : Ne pas introduire ou favoriser le développement d'espèces exotiques envahissantes selon une liste fournie par la structure animatrice (la liste pouvant évoluer en fonction des nouvelles espèces proposées sur le marché).

Point de contrôle : Absence d'espèce exotique figurant sur la liste au sein de la parcelle engagée par le propriétaire ou sur l'ensemble des parcelles communales (si engagement d'une commune).

E5 : Ne pas laisser les chiens divaguer pour limiter le dérangement et conserver les sites de nidification.

Point de contrôle : Absence de chiens en divagation.

RECOMMANDATIONS

R1 : Informer la structure animatrice du site Natura 2000 de toutes dégradations, qu'elles soient d'origine humaine ou naturelle, sur les habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

CHARTRE NATURA 2000 : ACTIVITE KITE-SURF

Description : La charte sur l'activité kite-surf a pour objectif d'assurer la compatibilité de l'activité kite-surf avec la conservation des oiseaux en définissant avec les usagers des zones et des périodes de pratiques pour limiter le dérangement. Quatre réunions de travail ont eu lieu, auxquelles ont été associés : le Groupe Ornithologique Breton, Bretagne vivante, la Ligue de protection des Oiseaux, l'association Kite-surf 29, l'école Kite surf sans frontière de Keremma ainsi que les mairies de Tréfléz et de Plounevez-Lochrist, pour définir les zones de pratiques du kite-surf.

Habitats visés :

1140-1 : Sables des hauts de plage à Talitres / 1140-2 : Galets et calloutis des hauts des plage à Orchetia / 1140-3 : Estran de sables fins / 1140-5 : Estran de sables grossiers et graviers / 1310-1 : Végétation pionnière à Salicornia et autres espèces annuelles des bas niveaux / 1310-2 : Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des hauts niveaux / 1310-1 : Mosaique de Spartine Anglaise et de végétation pionnière à Salicorne / 1330-2 : Mosaique de Spartine anglaise et de Prés salés atlantiques / 1330-1,2,3,5 : Prés salés atlantiques / 1210-1 : Végétation annuelle des laisse de mer / 2110-1 : Dunes mobiles embryonnaires / 2120-1 : Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arénaria des côtes atlantiques / **2130-1 : Dunes grises de la mer du nord et de la manche***.

Espèces :

Oiseaux de l'annexe I : A103 : Faucon pèlerin / A003 : Plongeon imbrin / A001 : Plongeon catmarin / A002 : Plongeon artique / A007 : Grèbe esclavon / A014 : Océanite tempête / A026 : Aigrette garzette / A034 : Spatule blanche / A045 : Bernache nonnette / A131 : Echasse blanche / A132 : Avocette élégante / A140 : Pluvier doré / A151 : Combattant varié / A157 : Barge rousse / A166 : Chevalier sylvain / A138 : Gravelot à collier interrompu. / A176 : Mouette mélanocéphale / A177 : Mouette pygmée / A191 : Sterne caugek / A193 : Sterne pierregarin / A195 : Sterne naine / A197 : Guiffette noire / A170 : Phalarope à bec étroit / A038 : Cygne chanteur / A229 : Martin pêcheur.

Périmètre d'application : Zone Spéciale de Conservation et la Zone de Protection spéciale

Engagements de la charte :

E1 : Respecter les zones de quiétude et les sites de nidification pour les oiseaux en pratiquant dans les zones définies pour l'activité.

Point de contrôle : Absence de Kite-surf en dehors des zones définies et sur la pointe de la flèche du kernic.

E2 : Utiliser les parkings et les accès aux plages, gréer et dégréer les ailes de Kite-surf sur la plage en dehors de toutes végétations.

Point de contrôle : Absence de passage de kite-surfeur sur les dunes en dehors des accès.

E3 : Ne pas pratiquer de cerf volant sur les dunes (aile de traction, montainboard, kite).

Point de contrôle : Absence d'aile de traction sur les dunes.

E4 : En navigation, ne pas s'approcher à moins de 150m des zones de reposoirs (îlots rocheux), des sites de nidifications et plus généralement des groupes d'oiseaux le long des plages et en pleine eau.

Point de contrôle : Absence de kite à moins de 150m des zones de reposoirs, des sites de nidification et des groupes d'oiseaux.

E5 : Communiquer auprès des usagers sur les engagements pris dans la charte Natura 2000.

Point de contrôle : Présence d'une communication régulière (site internet, bulletin d'information...) auprès des usagers, en dehors des panneaux de signalétiques installés par la structure animatrice.

RECOMMANDATIONS

R1 : Eviter de faire fuir les oiseaux qui pourraient se trouver dans la zone de navigation.

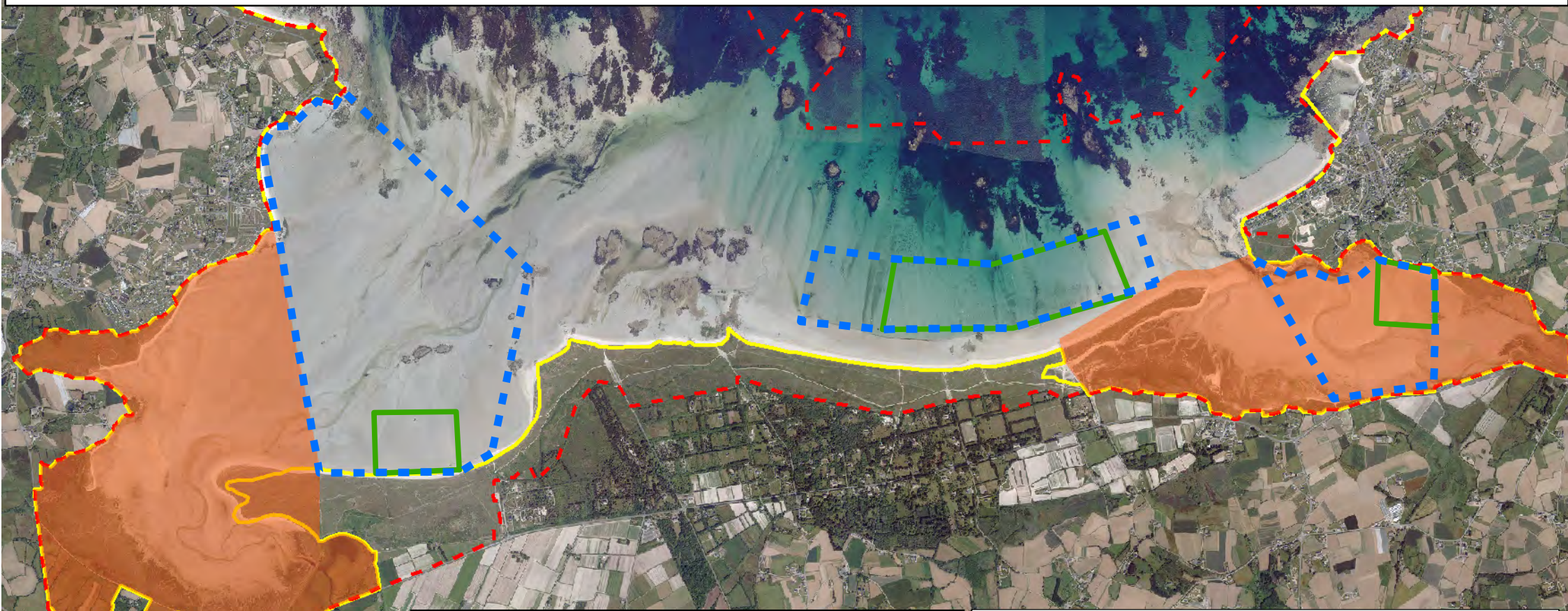
R2 : Eviter de naviguer en période hivernale d'octobre à mars, période très sensible pour les oiseaux hivernants et migrants.






R3 : Privilégier en hiver la zone de navigation d'Odé vraz qui est le site le moins fréquenté par les oiseaux.

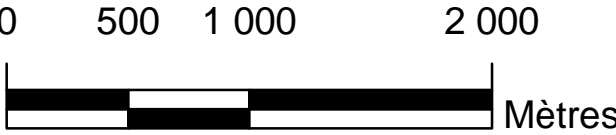


Charte Natura 2000 : localisation des trois zones d'évolution du Kite-surf page 152

Mesure ZPS B.II.1 : Définir avec les usagers des zones et des périodes de pratiques pour limiter le dérangement.

Carte de localisation des trois zones d'évolution du kite-surf retenues dans le cadre de la concertation avec l'école kite sans frontière de Keremma, l'association kite surf 29, le Groupe Ornithologique Breton, la Ligue de Protection des Oiseaux et Bretagne vivante.



-  Zone de Kite-surf, aile de traction
-  Zone école de kite-surf
-  Zones de quiétude
-  ZSC Natura 2000 Habitat, Faune, Flore
-  ZPS Natura 2000 Oiseaux



0 500 1 000 2 000 Mètres

CHARTRE NATURA 2000 : CHAR A VOILE

Description : La chartre sur l'activité char à voile a pour objectifs d'assurer la compatibilité de l'activité avec la conservation des oiseaux en définissant avec les usagers des zones et des périodes de pratiques pour limiter le dérangement, préserver les sites de nidification du Gravelot à collier interrompu et la végétation de la laisse de mer et des hauts de plages. Quatre réunions de travail ont eu lieu, auxquelles ont été associés : le Groupe Ornithologique Breton, Bretagne vivante, la Ligue de protection des Oiseaux, l'association Rêves de Mer, le centre nautique de Plouescat, l'association Vivons la Baie, les mairies de Goulven, Plounéour-trez et Plouescat.

Habitats visés :

1140-1 : Sables des hauts de plage à Talitres / 1140-2 : Galets et callouts des hauts des plages à Orchetia / 1140-3 : Estran de sables fins / 1140-5 : Estran de sables grossiers et graviers / 1210-1 : Végétation annuelle des lasses de mer sur substrat sableux à vaseux. / 1310-1 : Végétation pionnière à Salicornia et autres espèces annuelles des bas niveaux / 1310-2 : Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des hauts niveaux / 1310-1 : Mosaïque de Spartine Anglaise et de végétation pionnière à Salicorne / 1330-2 : Mosaïque de Spartine anglaise et de Prés salés atlantiques / 1330-1,2,3,5 : Prés salés atlantiques / 1210-1 : Végétation annuelle des lasses de mer / 2110-1 : Dunes mobiles embryonnaires / 2120-1 : Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arénaria des côtes atlantiques / **2130-1 : Dunes grises de la mer du nord et de la manche***.

Espèces :

Oiseaux de l'annexe I : A103 : Faucon pèlerin / A003 : Plongeon imbrin / A001 : Plongeon catmarin / A002 : Plongeon arctique / A007 : Grèbe esclavon / A014 : Océanite tempête / A026 : Aigrette garzette / A034 : Spatule blanche / A045 : Bernache nonnette / A131 : Echasse blanche / A132 : Avocette élégante / A140 : Pluvier doré / A151 : Combattant varié / A157 : Barge rousse / A166 : Chevalier sylvain / A138 : Gravelot à collier interrompu / A176 : Mouette mélanocéphale / A177 : Mouette pygmée / A191 : Sterne caugek / A193 : Sterne pierregarin / A195 : Sterne naine / A197 : Guiffette noire / A170 : Phalarope à bec étroit / A038 : Cygne chanteur / A229 : Martin pêcheur.

Périmètre d'application : Zone Spéciale de Conservation et la Zone de Protection spéciale

Engagements de la charte :

E1 : Respecter les zones de quiétude et les sites de nidification pour les oiseaux en pratiquant dans les zones définies pour l'activité.

Point de contrôle : Absence de char à voile dans les zones de quiétude en dehors des zones définies pour l'activité et de stationnement de chars sur les sites de nidification.

E2 : Utiliser les parkings et les accès aux plages, ne pas circuler en tracteur ou en quad sur les hauts de plage (sur le sable sec) dans le respect de l'article L321-9 du code de l'environnement.

Point de contrôle : Absence de passage en dehors des accès et absence de circulation sur les hauts de plages.

E3 : Utiliser et stationner la niveleuse en dehors de toute végétation.

Point de contrôle : Absence de passage et de stationnement de la niveleuse sur la végétation des habitats d'intérêt communautaire.

E4 : Ne pas s'approcher à moins de 150m des zones de reposoirs, des sites de nidifications et plus généralement des groupes d'oiseaux le long des plages.

Point de contrôle : Absence de char à moins de 150m des zones de reposoirs, des sites de nidification et des groupes d'oiseaux.

E5 : Communiquer auprès des usagers sur les engagements pris dans la charte Natura 2000.

Point de contrôle : Présence d'une communication régulière (site internet, bulletin d'information, affichage en structure...) auprès des usagers, en dehors des panneaux de signalétiques installés par la structure animatrice.

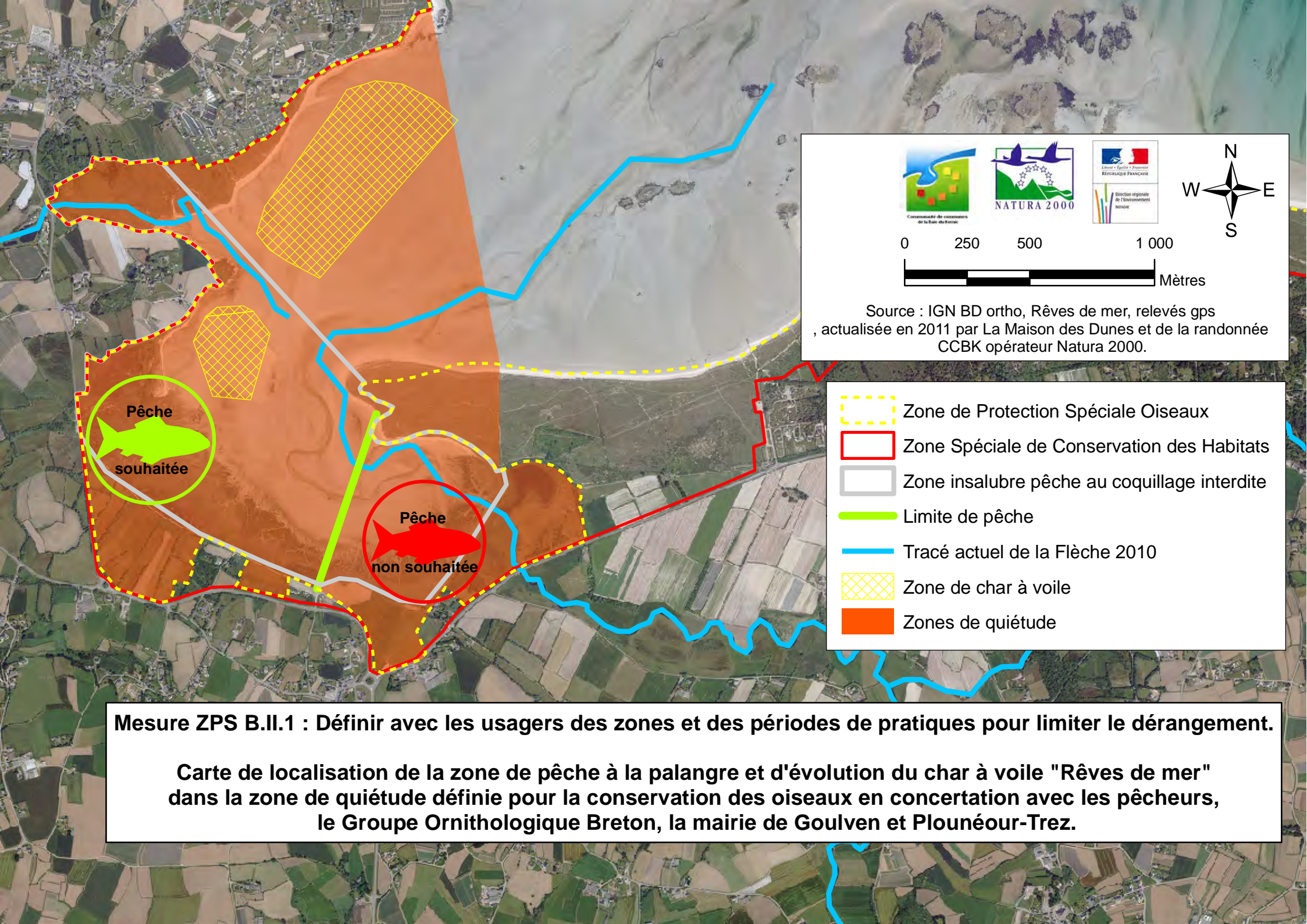
RECOMMANDATIONS

R1 : Eviter de faire fuir les oiseaux qui pourraient se trouver dans la zone de pratique.

R2 : Eviter de pratiquer en période hivernale d'octobre à mars, période très sensible pour les oiseaux hivernants et migrateurs.

R3 : En hiver, privilégier la zone de pratique en face des centres de char à voile.

Charte Natura 2000 : localisation de la zone de pêche à la palangre et de la zone d'évolution du char à voile page 155.



Commissariat de communes de la Baie du Morbihan
NATURA 2000
Direction régionale de l'Environnement BRETAGNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
0 250 500 1 000 Mètres
Source : IGN BD ortho, Rêves de mer, relevés gps, actualisée en 2011 par La Maison des Dunes et de la randonnée CCBK opérateur Natura 2000.

- Zone de Protection Spéciale Oiseaux
- Zone Spéciale de Conservation des Habitats
- Zone insalubre pêche au coquillage interdite
- Limite de pêche
- Tracé actuel de la Flèche 2010
- Zone de char à voile
- Zones de quiétude

Mesure ZPS B.II.1 : Définir avec les usagers des zones et des périodes de pratiques pour limiter le dérangement.

Carte de localisation de la zone de pêche à la palangre et d'évolution du char à voile "Rêves de mer" dans la zone de quiétude définie pour la conservation des oiseaux en concertation avec les pêcheurs, le Groupe Ornithologique Breton, la mairie de Goulven et Plounéour-Trez.

CHARTRE NATURA 2000 : ACTIVITE PÊCHE A PIED

Description : La chartre sur l'activité pêche à pied a pour objectifs d'assurer la compatibilité de l'activité avec la conservation des oiseaux en définissant avec les usagers des zones et des périodes de pratiques pour limiter le dérangement dans la baie de Goulven et préserver les sites de nidification du Gravelot à collier interrompu, les habitats marins et ceux de la dune. Trois réunions de travail ont eu lieu, auxquelles ont été associés : le Groupe Ornithologique Breton, Bretagne vivante, la Ligue de protection des Oiseaux, l'association Rêves de Mer, l'association Vivons la Baie, les mairies de Goulven, Plounéour-trez et Treflez.

Habitats visés :

1110-1 : Zostère marine/ 1140-1 : Sables des hauts de plage à Talitres / 1140-2 : Galets et calloutis des hauts des plages à Orchetia / 1140-3 : Estran de sables fins / 1140-4 : Sables dunaires / 1140-5 : Estran de sables grossiers et graviers / 1170-1 : La roche supralittorale / 1170-2 : La roche médiolittorale en mode abrité / 1170-3 : La roche médiolittorale en mode exposé / 1170-8 : Les cuvettes ou mares permanentes d'eau salé / 1170-9 : Les champs de blocs / 1310-1 : Végétation pionnière à Salicornia et autres espèces annuelles des bas niveaux / 1310-2 : Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des hauts niveaux / 1310-1 : Mosaique de Spartine Anglaise et de végétation pionnière à Salicorne / 1330-2 : Mosaique de Spartine anglaise et de Prés salés atlantiques / 1330-1,2,3,5 : Prés salés atlantiques / 1210-1 : Végétation annuelle des laisse de mer / 2110-1 : Dunes mobiles embryonnaires / 2120-1 : Dunes mobiles du cordon littorale à Ammophila arénaria des côtes atlantiques / **2130-1 : Dunes grises de la mer du nord et de la manche***.

Espèces :

Oiseaux de l'annexe I : A103 : Faucon pèlerin / A003 : Plongeon imbrin / A001 : Plongeon catmarin / A002 : Plongeon artique / A007 : Grèbe esclavon / A014 : Océanite tempête / A026 : Aigrette garzette / A034 : Spatule blanche / A045 : Bernache nonnette / A131 : Echasse blanche / A132 : Avocette élégante / A140 : Pluvier doré / A151 : Combattant varié / A157 : Barge rousse / A166 : Chevalier sylvain / A138 : Gravelot à collier interrompu / A176 : Mouette mélanocéphale / A177 : Mouette pygmée / A191 : Sterne caugek / A193 : Sterne pierregarin / A195 : Sterne naine / A197 : Guiffette noire / A170 : Phalarope à bec étroit / A038 : Cygne chanteur / A229 : Martin pêcheur

Périmètre d'application : Zone Spéciale de Conservation et la Zone de Protection spéciale

Engagements de la charte :

E1 : Respecter le périmètre de pêche souhaitée au sein de la zone de quiétude.

Point de contrôle : Absence de pêche à pied dans la zone de pêche non souhaitée définie sur la carte du présent DOCOB.

E2 : Repositionner à l'endroit les blocs de pierre afin d'assurer la conservation des habitats et des espèces marines.

Point de contrôle : Absence de bloc non remis en place par les pêcheurs à pied.

E3 : Ne pas pêcher au râteau sur les herbiers de zostère ou avec tout autre engin de pêche les détruisant.

Point de contrôle : Absence de destruction des herbiers de zostère par les pêcheurs à pied.

E4 : Utiliser les parkings et les accès aux plages, ne pas stationner sur l'estran ou la végétation des dunes ou des prés salés.

Point de contrôle : Absence de stationnement sur la végétation et l'estran.

E5 : Communiquer auprès des usagers sur les bonnes pratiques de pêche à pied et les engagements pris dans la charte Natura 2000.

Point de contrôle : Présence d'une communication régulière (site internet, bulletin d'information...) auprès des usagers, en dehors des panneaux signalétiques installés par la structure animatrice.

RECOMMANDATIONS

R1 : Respecter les tailles et les périodes de captures dans le respect de la réglementation en vigueur.

Charte Natura 2000 : localisation de la zone de pêche à la palangre et de la zone d'évolution du char à voile page 155

CHARTRE NATURA 2000 : PLAISANCE

Description : Actuellement, la circulation sur la plage est illégale au regard de la réglementation car les plaisanciers ne disposent pas de dérogation. Cependant, les pratiques actuelles qui concernent quelques personnes n'occasionnent pas de dégradations sur les habitats de la laisse de mer car ils circulent sur le sable mouillé et stationnent au niveau du rocher du Méan. En revanche dans les prés salés, la circulation des véhicules est problématique et doit être limitée au seul accès historique.

La chartre sur l'activité plaisance a pour objectifs d'assurer la compatibilité de l'activité avec la conservation des habitats et des espèces, de préserver les habitats marins et la végétation de la laisse de mer et de la dune. Trois réunions de travail ont eu lieu, auxquelles ont été associés : l'Association des Plaisanciers de l'Espace Littoral de Tréfléz et de Plounevez-Lochrist (APELTPL), les mairies de Tréfléz et de Plounevez-Lochrist et la Maison des dunes de Keremma.

Habitats visés :

1110-1 : Zostère marine/ 1140-1 : Sables des hauts de plage à Talitres / 1140-2 : Galets et calloutis des hauts des plages à Orchetia / 1140-3 : Estran de sables fins / 1140-4 : Sables dunaires / 1140-5 : Estran de sables grossiers et graviers / 1170-1 : La roche supralittorale / 1170-2 : La roche médiolittorale en mode abrité / 1170-3 : La roche médiolittorale en mode exposé / 1170-8 : Les cuvettes ou mares permanentes d'eau salé / 1170-9 : Les champs de blocs / 1310-1 : Végétation pionnière à Salicornia et autres espèces annuelles des bas niveaux / 1310-2 : Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des hauts niveaux / 1310-1 : Mosaique de Spartine Anglaise et de végétation pionnière à Salicorne / 1330-2 : Mosaique de Spartine anglaise et de Prés salés atlantiques / 1330-1,2,3,5 : Prés salés atlantiques / 1210-1 : Végétation annuelle des laisse de mer / 2110-1 : Dunes mobiles embryonnaires / 2120-1 : Dunes mobiles du cordon littorale à Ammophila arénaria des côtes atlantiques / **2130-1 : Dunes grises de la mer du nord et de la manche***.

Espèces :

Oiseaux de l'annexe I : A103 : Faucon pèlerin / A003 : Plongeon imbrin / A001 : Plongeon catmarin / A002 : Plongeon artique / A007 : Grèbe esclavon / A014 : Océanite tempête / A030 : Cigogne noire / A026 : Aigrette garzette / A034 : Spatule blanche / A045 : Bernache nonnette / A131 : Echasse blanche / A132 : Avocette élégante / A140 : Pluvier doré / A151 : combattant varié / A157 : Barge rousse / A166 : Chevalier sylvain / A176 : Mouette mélanocéphale / A177 : Mouette pygmée / A191 : Sterne caugek / A193 : Sterne pierregarin / A195 : Sterne naine / A197 : Guiffette noire / A170 : Phalarope à bec étroit / A018 : Cormoran huppé / A038 : Cygne chanteur / A229 : Martin pêcheur

Périmètre d'application : Zone Spéciale de Conservation et la Zone de Protection spéciale

Engagements de la charte :

E 1 : Pour la mise à l'eau des annexes lourdes, la circulation s'effectue sur le sable mouillé et le stationnement sur le sable sec dans une zone délimitée avec l'opérateur Natura 2000 au niveau du Méan et en dehors de toute végétation, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires.

Point de contrôle : Absence de circulation sur le sable sec et de stationnement en dehors de la zone définie, hors végétation, au niveau du Méan.

E2 : Stationner les bateaux et les annexes en dehors de la végétation présentes sur les habitats cités ci-dessus, à l'exception des annexes sur les oyats si c'est temporaire lors des grandes marées (page 29).

Point de contrôle : Absence de bateaux et d'annexes sur la végétation et au mouillage sur les herbiers de zostère.

E3 : Regrouper les annexes ou les attacher à un support commun plutôt que des pieux individuels.

Point de contrôle : Absence d'annexe isolée ou fixée par des pieux.

E4 : Réaliser le carénage des bateaux en dehors des espaces naturels en respect de la réglementation en vigueur.

Point de contrôle : Absence de carénage sur les espaces naturels.

E5 : Communiquer auprès des usagers sur les bonnes pratiques et les engagements pris dans la charte Natura 2000.

Point de contrôle : Présence d'une communication régulière (site internet, bulletin d'information...) auprès des usagers, en dehors des panneaux de signalétiques installés par la structure animatrice.

CHARTRE NATURA 2000 : RAMASSAGE DU GOEMON D'ÉPAVE

Description : La chartre sur le ramassage du goémon d'épave a pour objectifs d'assurer la compatibilité de l'activité avec la conservation des habitats et des espèces, de préserver la laisse de mer et la végétation de la laisse de mer et des hauts de plages. Une réunion de travail a eu lieu le 29 mars 2011, auxquelles ont été associés : la chambre d'agriculture de Finistère, les agriculteurs/goémoniers du site, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Morlaix et de Brest, les mairies de Tréfléz, Plounevez-Lochrist, Plounéour-trez, Goulven, Plouider, Brignogan et de Plouescat.

Habitats visés :

1140-1 : Sables des hauts de plage à Talitres / 1140-2 : Galets et calloutis des hauts des plage à Orchetia / 1140-3 : Estran de sables fins / 1140-4 : Sables dunaires / 1140-5 : Estran de sables grossiers et graviers / 1310-1 : Végétation pionnière à Salicornia et autres espèces annuelles des bas niveaux / 1310-2 : Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des hauts niveaux / 1310-1 : Mosaïque de Spartine Anglaise et de végétation pionnière à Salicorne / 1330-2 : Mosaïque de Spartine anglaise et de Prés salés atlantiques / 1330-1,2,3,5 : Prés salés atlantiques / 1210-1 : Végétation annuelle des laisse de mer / 2110-1 : Dunes mobiles embryonnaires / 2120-1 : Dunes mobiles du cordon littorale à Ammophila arénaria des côtes atlantiques / **2130-1 : Dunes grises de la mer du nord et de la manche***.

Espèces :

Oiseaux de l'annexe I : A026 : Aigrette garzette / A045 : Bernache nonnette / A131 : Echasse blanche / A132 : Avocette élégante / A140 : Pluvier doré / A151 : Combattant varié / A157 : Barge rousse / A166 : Chevalier sylvain / A138 : Gravelot à collier interrompu

Périmètre d'application : Zone Spéciale de Conservation et la Zone de Protection spéciale

Engagements de la chartre :

E1 : Utiliser les accès motorisés comme indiqués sur les cartes de secteurs.

Point de contrôle : Utilisation des accès indiqués sur les cartes de secteurs.

E2 : La circulation des véhicules s'effectue en dehors du sable sec, en dehors des hauts de plage et de la dune pour préserver la végétation.

Point de contrôle : Absence de circulation sur le sable sec, sur les hauts de plage et sur la dune.

E3 : Le ramassage du goémon d'épave s'effectue uniquement sur les zones d'échouages indiquées sur les cartes de secteurs, en dehors du sable sec, en dehors de la dune et de toute végétation présente sur les hauts de plage.

Point de contrôle : Absence de ramassage de goémon d'épave en dehors des zones d'échouages indiquées, sur le sable sec, sur la dune et sur la végétation des hauts de plage.

E4 : Utiliser des outils à fourche (pas de godet) pour le ramassage du goémon d'épave afin de limiter le prélèvement de sable.

Point de contrôle : Utilisation d'outils à fourche et absence de prélèvement de sable.

E5 : Le long de la flèche du Kernic, le ramassage du goémon d'épave s'effectue sur la partie basse et plane de l'estran afin de conserver la laisse de mer et de limiter l'érosion de la dune.

Point de contrôle : Absence de ramassage du goémon d'épave sur les parties hautes et non planes le long de la flèche du Kernic.


Carte n° 26 :Charte Natura 2000 : bonnes pratiques pour le ramassage du goémon d'épave sur la plage du Lividic page 162


Carte n° 27 :Charte Natura 2000 : bonnes pratiques pour le ramassage du goémon d'épave sur les plages de Beg ar groaz à Beg Culeren page 163


Carte n° 28 :Charte Natura 2000 : bonnes pratiques pour le ramassage du goémon d'épave sur la plage de la Sablière page 164


Carte n° 29 :Charte Natura 2000 : bonnes pratiques pour le ramassage du goémon d'épave sur les plages d'Enez vihan à Odé vraz page 165

PROPOSITIONS DE BONNES PRATIQUES VALIDÉES : PLAGES DU LIVIDIC

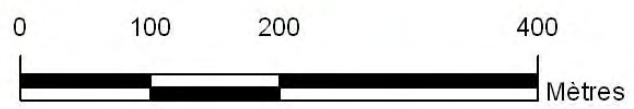
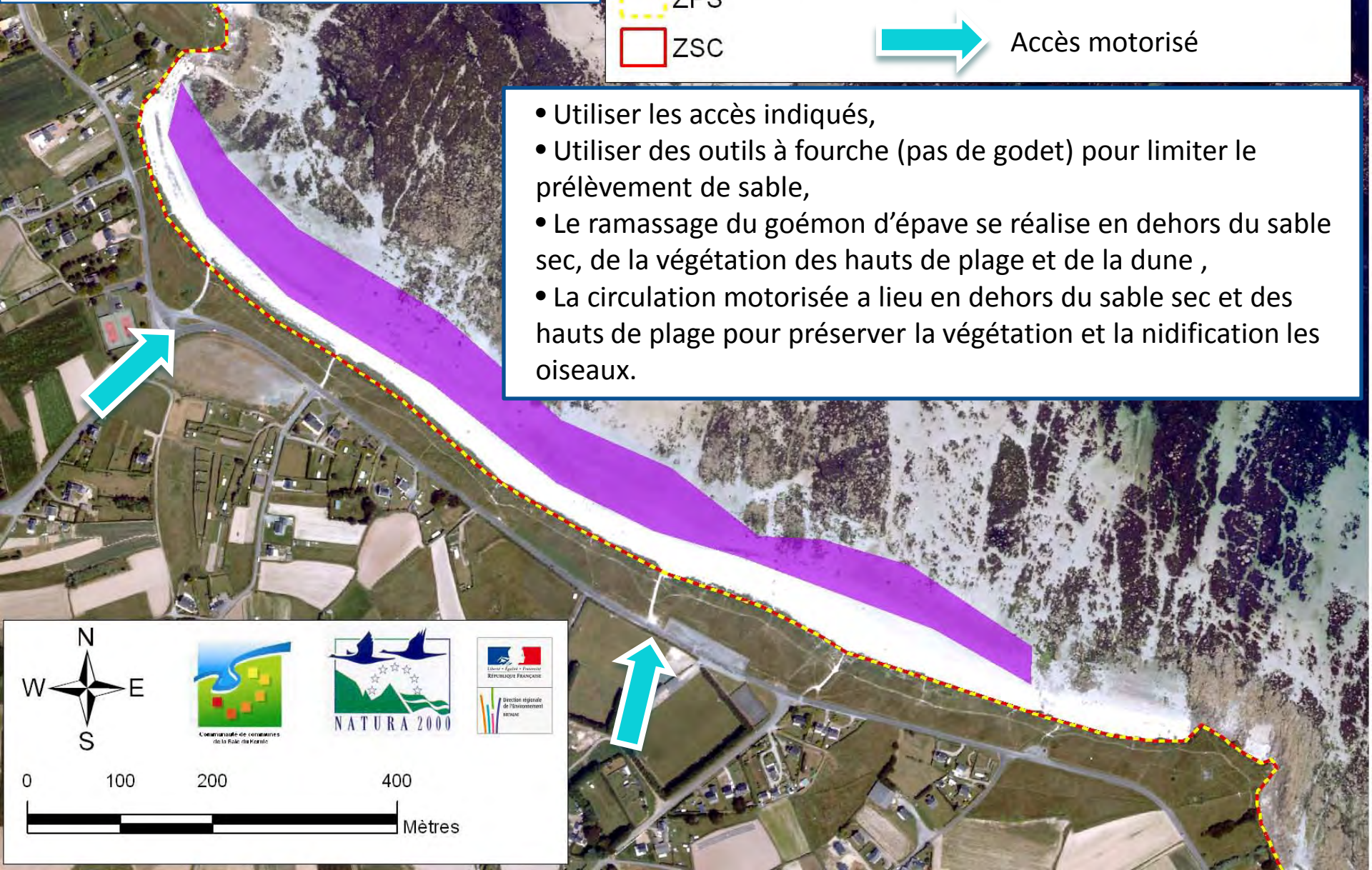
 Zones d'échouages et de ramassage du goémon d'épave


 ZPS

 ZSC

 Accès motorisé

- Utiliser les accès indiqués,
- Utiliser des outils à fourche (pas de godet) pour limiter le prélèvement de sable,
- Le ramassage du goémon d'épave se réalise en dehors du sable sec, de la végétation des hauts de plage et de la dune ,
- La circulation motorisée a lieu en dehors du sable sec et des hauts de plage pour préserver la végétation et la nidification les oiseaux.



 Zones d'échouages et de ramassage du goémon d'épave

 ZPS

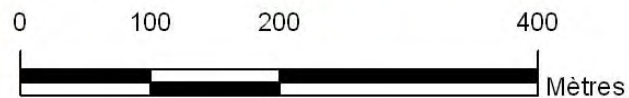
 ZSC




Accès motorisé


- Utiliser les accès indiqués,
- Utiliser des outils à fourche (pas de godet) pour limiter le prélèvement de sable,
- Le ramassage du goémon d'épave se réalise en dehors du sable sec, de la végétation des hauts de plage et de la dune ,
- La circulation motorisée a lieu en dehors du sable sec et des hauts de plage pour préserver la végétation et la nidification les oiseaux.


**PROPOSITIONS DE BONNES PRATIQUES VALIDEES :
PLAGES DE BEG AR GROAZ A
BEG CULEREN**





PROPOSITIONS DE BONNES PRATIQUES VALIDEES : PLAGES DE DE LA SABLIERE A ENEZ VIHAN


 Zones d'échouages et de ramassage du goémon d'épave

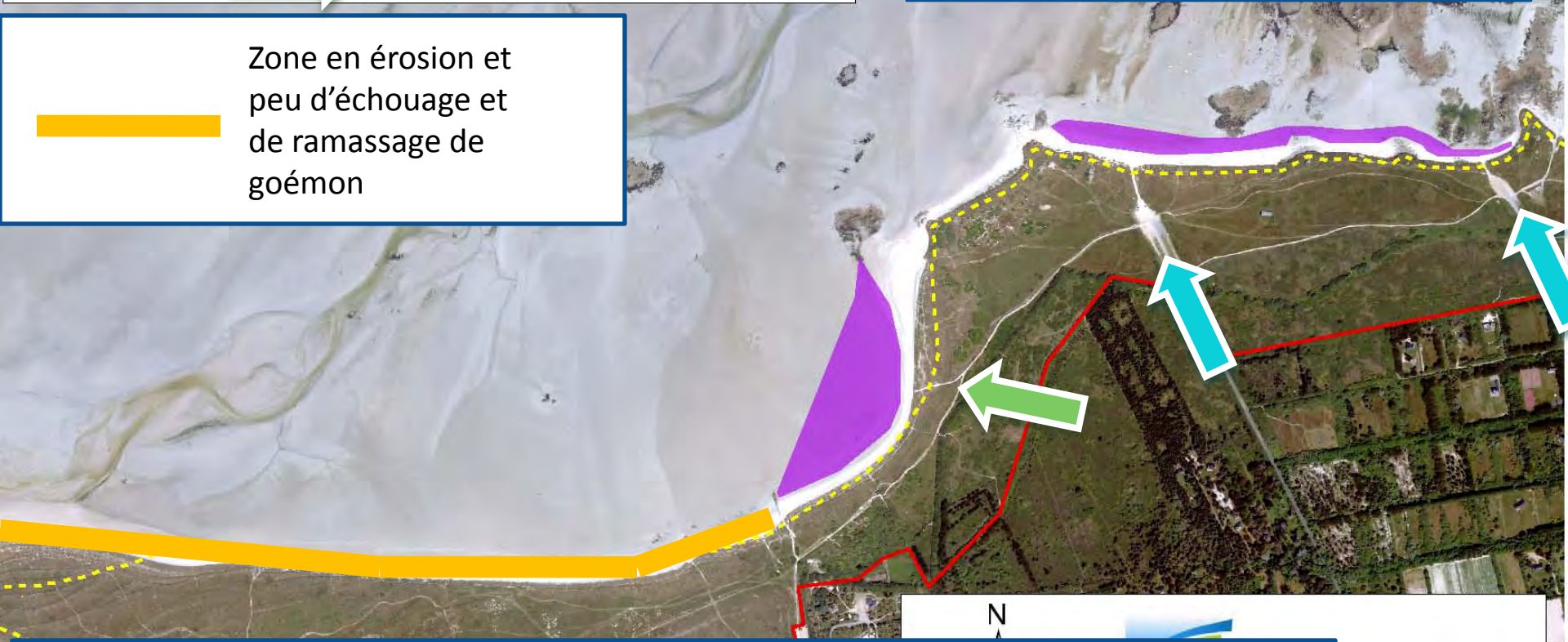
 ZPS

 ZSC

 Accès motorisé


 Accès motorisé secondaire


 Zone en érosion et peu d'échouage et de ramassage de goémon





- Utiliser les accès indiqués,
- Utiliser des outils à fourche (pas de godet) pour limiter le prélèvement de sable,
- Le ramassage du goémon d'épave se réalise en dehors du sable sec, de la végétation des hauts de plage et de la dune,
- Le ramassage du goémon se réalise en dehors de la zone soumise à l'érosion,
- La circulation motorisée a lieu en dehors du sable sec et des hauts de plage pour préserver la végétation et la nidification des oiseaux.


800
Mètres

 Zones d'échouages et de ramassage du goémon d'épave

 ZPS

 ZSC

 Accès motorisé

 Zone en érosion et d'échouage de goémon

**PROPOSITIONS DE BONNES PRATIQUES VALIDEES :
PLAGES D'ENEZ VIHAN A ODE VRAZ**



- Utiliser les accès indiqués,
- Utiliser des outils à fourche (pas de godet) pour limiter le prélèvement de sable,
- Le ramassage du goémon d'épave se réalise en dehors du sable sec, de la végétation des hauts de plage et de la dune,
- Le ramassage du goémon se réalise sur la partie basse et plane de l'estran au niveau de la zone soumise à l'érosion,
- La circulation motorisée a lieu en dehors du sable sec et des hauts de plage pour préserver la végétation et la nidification des oiseaux.

6. MODALITES DE SUIVIS ET D'EVALUATION

MODALITES DE SUIVIS ET D'EVALUATION : Suivi des mesures

Tableau 17. : Suivi des mesures

Intitulé de la mesure (Tableau 16)	Enjeux /Objectifs (Tableau 13, 14, 15)	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
Objectif A : Maintenir, rétablir le bon état de conservation des habitats et des espèces dans la Zone Spéciale de Conservation.					
Gérer le cheminement du public et la circulation motorisée dans les milieux naturels	I. Assurer la compatibilité des activités de loisirs avec la conservation des habitats et des espèces.	Nombre de secteurs à aménager : prévus/réalisés Nombre de (ml ou unités) posés : ganivelles, Plots, Barrières. Pose de signalétique, balisage.			
Gérer les dépressions humides intradunales en faveur du Liparis de loesel.	II. Gestion conservatoire des habitats et des habitats d'espèces.	Maintien d'un taux d'ouverture de 75% sur 11ha de dépressions humides embroussaillées. Nombre de plants de Liparis de loesel.			
Supprimer les espèces invasives		Nombre de cartographies/diagnostics réalisés Nombre de journées d'information des agents communaux. Nombre de chantier d'arrachage Nombre de journées d'information du public. Nombre de plaquettes distribuées.			
Gérer les habitats par fauche et/ou pâturage extensif		Surface engagées en contrat Natura 2000 (hors SAU) Surface engagée en MAET/surface totale (30ha).			
Gérer et restaurer les milieux aquatiques et les zones humides en faveur des espèces.		Linéaire de fossés et surface de zones humides restaurés / linéaire total.			

Intitulé de la mesure (tableau 16)	Enjeux /Objectifs (tableaux 13, 14, 15)	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
Aménager les gîtes à chauves-souris.	II. Gestion conservatoire des habitats et des habitats d'espèces.	Nombre de gîtes aménagés Nombre de chiroptères présents			
Conserver les haies et les talus		Diagnostic/carte réalisés Nombre de linéaire protégés, entretenu/ total			
Restaurer la laisse de mer.	III. Assurer la compatibilité du ramassage du goémon avec la conservation des habitats et des espèces.	Proportion de linéaire de non-ramassage/linéaire de ramassage total. Surface de dunes embryonnaires restaurées. Nombre de charte signées/Nombre de goémoniers.			
Objectifs B : Maintenir, rétablir le bon état de conservation des oiseaux, de leurs habitats et des sites de nidifications dans la Zone de Protection Spéciale.					
Mettre en défens les sites de nidifications.	I. Conserver les habitats fonctionnels des oiseaux.	Nombre de site de nidification mis en défens Augmentation des sites de nidifications Augmentation des jeunes à l'envol.			
Conserver et restaurer les habitats du Phragmite aquatique en halte migratoire		Diminution de la roselière au profit d'une prairie humide hétérogène. Augmentation du nombre de Phragmite en halte post nuptiale			
Définir avec les usagers des zones et des périodes de pratiques pour limiter le dérangement.	II. Assurer la compatibilité des activités de loisirs avec la conservation des oiseaux.	Nombre de chartes signées et respectées / au nombre d'activités pratiquées			
Limiter le dérangement occasionné par les chiens dans la ZPS et les zones de quiétude.		Mise en place d'une sensibilisation des usagers Mise en place d'une réglementation dans la ZPS et les zones de quiétudes			
Objectifs C. Communiquer et sensibiliser le public et les usagers.					
Installer des panneaux d'information au niveau des accès, uniformiser l'information à l'échelle du site.	I. Informer les usagers sur l'existence de zones de quiétude et sur la réglementation.	Nombre de panneaux installés ou remplacés.			

Intitulé de la mesure (tableau 16)	Enjeux /Objectifs (tableaux 13, 14, 15)	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
Réaliser des animations nature sur le thème de Natura 2000.	II. Sensibiliser les usagers par le biais d'animations nature et de réunions publiques.	Nombre de journées d'animation et de sensibilisation vers le grand public.			
Diffuser l'information sur Natura 2000.		Nombre de supports de communication utilisés. Mise en place de nouveaux supports (site internet, plaquette)			
Objectif D : Mettre en œuvre et évaluer le document d'objectifs.					
Mettre en œuvre et suivre les contrats / chartes Natura 2000.	I. Animer, mettre en œuvre et suivre le document d'objectifs.	Nombre de contrats signés. Nombre de chartes signées.			
Compléter les inventaires scientifiques utiles à l'évaluation de l'état de conservation.		Nombre d'inventaires et de suivis réalisés. Nombre d'état de conservation complété. Mise en place du suivi mensuel des limicoles côtiers. Surface des habitats en bon, moyen, mauvais état.			
Veiller à la prise en compte des objectifs Natura 2000.		II. Assurer la coordination de Natura 2000 avec les autres politiques publiques.	Nombre d'évaluation des incidences.		
Objectif E : Maintenir, voire restaurer la dynamique hydro-sédimentaire de la Baie.					
Suivre l'évolution hydro-sédimentaire de la baie à l'occasion de travaux éventuels.	I. Améliorer les connaissances sur le régime hydro-sédimentaire de la baie et son évolution.	Suivis et partenariats scientifiques réalisés.			
Gestion des accès aux plages.		Nombre d'accès engagés dans la charte / nombre total d'accès. Suivi des hauteurs d'extraction.			

MODALITES DE SUIVIS ET D'EVALUATION : Suivi de la gestion des habitats naturels.

Tableau 18. : Suivi de la gestion des habitats naturels

Habitats naturels (1)	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat (ha)	Évolution de la surface (ha ou %)	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations, commentaires
Zostera marina	1110-1	3.45 en 2007				Inventaire de 2005
Sables des hauts de plage à talitres	1140-1	9.1				Inventaire de 2005
Galets et cailloutis des hauts de plage à Orchetia	1140-2	0.65				Inventaire de 2005
Estran de sables fin	1140-3	1049				Inventaire de 2005
Sables dunaires	1140-4	97.6				Inventaire de 2005
Estran de sables grossiers et graviers	1140-5	43.8				Inventaire de 2005
La roche supralittorale	1170-1	6.3				Inventaire de 2005
La roche médiolittorale en mode abrité	1170-2	195				Inventaire de 2005
La roche médiolittorale en mode exposé	1170-3	79				Inventaire de 2005
Les cuvettes ou mares permanentes	1170-8	0.7				Inventaire de 2005
Les champs de blocs	1170-9	249				Inventaire de 2005
Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des bas et hauts niveaux	1310-1 1310-2	1.75				Inventaire de 2004

Habitats naturels (1)	Code de l'habitat	Surface initiale couverte par l'habitat (ha)	Évolution de la surface (ha ou %)	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations, commentaires
Mosaïque de Spartine Anglaise et végétation pionnières à Salicorne	1310-1	9.20				Inventaire de 2004
Prés salés atlantiques	1330-1,2,3,5	83,5				Inventaire de 2004
Mosaïque de Spartine Anglaise et de Prés salés atlantiques	1330-2	2				Inventaire de 2004
Végétation des fissures des rochers eu-atlantique à nord atlantique	1230-1	0.5				Inventaire de 2004
Végétation annuelle des laisses de mer sur substrat sableux à vaseux	1210-1	0.2				Inventaire de 2004
Dunes mobiles embryonnaires atlantiques	2110-1	2.51				Inventaire de 2004
Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arénaria</i> des côtes atlantiques	2120-1	42.3				Inventaire de 2004
Dunes grises de la mer du nord et de la Manche	2130-1	103.3				Inventaire de 2004, actualisées en 2009
Dépression humides intradunales	2190	18				Inventaire de 2004, actualisées en 2009
Mégaphobiaies hydrophiles d'ourlets planitiaies	6430	0.31				Inventaire de 2004

MODALITES DE SUIVIS ET D'EVALUATION : Suivi de la gestion des espèces de la directive Habitats, Faune, Flore.

Tableau 19. : Suivi de la gestion des espèces de la directive Habitats, Faune, Flore.

Espèces d'intérêt communautaire	Code de l'espèce	Estimation de la population initiale	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Liparis de loesel	1903	57 plants en 2009 70 plants en 2010				
Spiranthe d'été	1900	3 plants (2009)				
Agrion de mercure	1044	10-100 individus				
Ecaille chinée	1078	<10 individus				
Lucane cerf-volant	1083	Non définie				
Grand Rhinophe	1304	1 individu				
Murin de Natterer	1322	1 individu				
Pipistrelle commune	1309	29 individus				
Crapaud calamite	1202	< 5 observations				
Triton marbré	1174	< 5 observations				
Lézard des murailles	1256	< 5 observations				
Saumon atlantique	1106	Non définie				
Phoque gris	1364	Non définie				
Phoque veau marin	1365	Non définie				
Grand dauphin	1349	Non définie				

MODALITES DE SUIVIS ET D'EVALUATION: Suivi de la gestion des espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux dont la présence est significative dans la ZPS

Tableau 20. : **Suivi de la gestion des espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux dont la présence est significative dans la ZPS**

Espèces d'intérêt communautaire ANNEXE I	Code de l'espèce	Estimation initiale de la population	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
Busard des roseaux	A080	1-4				
Faucon pèlerin	A103	1-2				
Plongeon imbrin	A003	1-4				
Grèbe esclavon	A007	1-12				
Aigrette garzette	A026	23-65				
Spatule blanche	A034	3-15				
Pluvier doré	A140	70-11500				
Combattant varié	A151	1-27				
Barge rousse	A157	532-939				
Phragmite aquatique	A294	1-8				
Cygne chanteur	A038	1-5				
Hiboux des marais	A222	Non définie				
Gravelot à collier interrompu	A138	4-10				
Fauvette pitchou	A302	Non définie				

Table des cartes :

Carte n° 1 :	Carte de situation du site Natura 2000	12
Carte n° 2 :	Carte de la situation administrative et de la densité de population des communes limitrophes au site Natura 2000	20
Carte n° 3 :	Carte des zones d'intérêt écologique	21
Carte n° 4 :	Carte de la situation des périmètres réglementaires du site Natura 2000	22
Carte n° 5 :	Carte du statut foncier des propriétés situées à l'intérieur ou à proximité du site Natura 2000	25
Carte n° 6 :	Carte des parcelles agricoles et non agricoles du site Natura 2000	36
Carte n° 7 :	Carte des zones de ramassage du goémon d'épave et des accès utilisés	37
Carte n° 8 :	Carte des zonages des Plans locaux d'Urbanisme du site Natura 2000	38
Carte n° 9 :	Carte des d'accès plages dans le site Natura 2000	39
Carte n° 10 :	Carte de l'activité cynégétique du site Natura 2000	42
Carte n° 11 :	Carte des chemins de randonnée sur le site Natura 2000	43
Carte n° 12 :	Carte des principales activités nautiques du site Natura 2000	44
Carte n° 13 :	Carte simplifiée des habitats	61
Carte n° 14 :	Carte du niveau de dégradation des habitats	62
Carte n° 15 :	Carte du type de dégradation des habitats	63
Carte n° 16 :	Cartographie des habitats favorables et des espèces de l'annexe II et IV	77
Carte n° 17 :	Carte des habitats oiseaux du site Natura 2000	99
Carte n° 18 :	Carte des enjeux oiseaux du site Natura 2000	100
Carte n° 19 :	Carte de localisation des zones de quiétude oiseaux	101
Carte n° 20 :	Cartographie des unités de gestion de la mesure A.II.3	137
Carte n° 21 :	Cartographie des unités de gestion de la mesure ZSC A.II.4	139
Carte n° 22 :	Cartographie des unités de gestion de la mesure B.I.2	144
Carte n° 23 :	Etat actuel des panneaux d'information sur le site Natura 2000	146
Carte n° 24 :	Charte Natura 2000 : localisation des trois zones d'évolution du Kite-surf	152
Carte n° 25 :	Charte Natura 2000 : localisation de la zone de pêche à la palangre et de la zone d'évolution du char à voile	155
Carte n° 26 :	Charte Natura 2000 : bonnes pratiques pour le ramassage du goémon d'épave sur la plage du Lividic	162
Carte n° 27 :	Charte Natura 2000 : bonnes pratiques pour le ramassage du goémon d'épave sur les plages de Beg ar groaz à Beg Culeren	163
Carte n° 28 :	Charte Natura 2000 : bonnes pratiques pour le ramassage du goémon d'épave sur la plage de la Sablière	164
Carte n° 29 :	Charte Natura 2000 : bonnes pratiques pour le ramassage du goémon d'épave sur les plages d'Enez vihan à Odé vraz	165

Abréviations et acronymes :

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
APELTPL : Association des Plaisancier de l'Espace Littoral de Tréfléz et Plounevez-Lochrist
APPTZ : Association des Pêcheurs Plaisanciers de Plounéour-Trez
ASP : Agence de Service et de Paiement
CBNB : Conservatoire botanique national de Brest
CC : Communauté de communes
CCBK : Communauté de Communes de la Baie du Kernic
CCPLCL : Communauté de Communes du Pays de Lesneven et de la Côte des Légendes
CDT : Comité Départemental du Tourisme
CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CG : Conseil général
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
COFIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DCE : Directive cadre sur l'eau
DCO : Demande chimique en oxygène
DDCS : Direction Départemental de la Cohésion Sociale
DDJS : Direction départementale jeunesse et sports
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DGI : Direction Général des Impôts

DREAL : Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DPF : Domaine public fluvial
DPM : Domaine public maritime
DDTM : Direction Départemental des Territoires et de la Mer
ENS : Espace naturel sensible
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FNPPSF : Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
GESTEAU : Site internet des outils de gestion de l'eau
GMB : Groupe Mammalogique Breton
GOB : Groupe Ornithologique Breton
IFREMER : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
IGN : Institut Géographique National
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAE : Mesures agro-environnementales

MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées
MEDDTL : Ministère de l'écologie, du développement durable, du Transport et du Logement.
MDDR : Maison des Dunes et de la Randonnée
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PDRH : Plan de Développement Rural Hexagonal
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PPRSM : Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine
RHP : Réseau hydrologique et piscicole
RN : Réserve naturelle
RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
REBENT : Réseau Benthique
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAU : Surface Agricole Utile
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SEPNB : Bretagne Vivante
SFO : Société française d'Orchidophilie
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique

TBM : Télédétection et Biologie Marine (bureau d'étude).
UE : Union Européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)